



ÉTUDE

COHÉSION SOCIALE

Novembre 2017

CONTRAT DE VILLE MARSEILLE PROVENCE

Etat initial de l'observatoire des quartiers
Conseil de Territoire de Marseille Provence



**Septèmes
-les-Vallons**

ONT COLLABORÉ À CETTE ÉTUDE

N. Sablier

P. Rousselot

Z. Dubreuil

S. Suquet

A. Bonnans

ÉTUDE

HABITAT

Aout 2017

CONTRAT DE VILLE MARSEILLE PROVENCE

Etat initial de l'observatoire des quartiers du Conseil de
Territoire de Marseille Provence

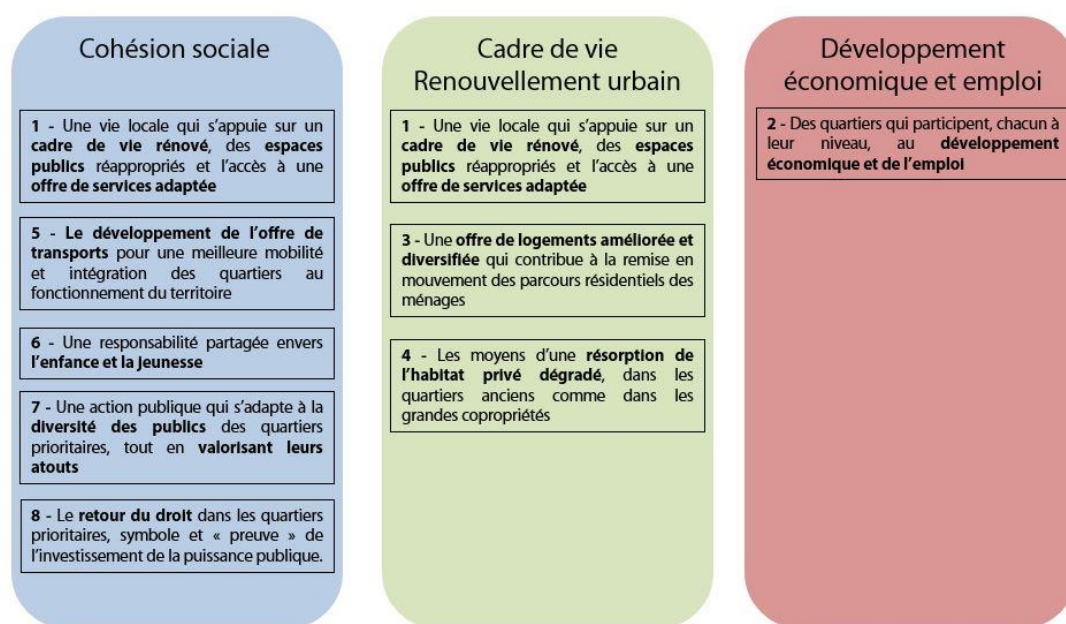
Introduction	4
Note méthodologique	6
Synthèse	8
Cohésion sociale	9
Un cadre de vie rénové	8
Offre en équipements.....	9
Développement de l'offre de transports	16
La situation à Marseille	16
La situation à Septèmes-les-Vallons (la Gavotte Peyret).....	18
La situation à Marignane	20
La situation à La Ciotat.....	21
Des ménages moins motorisés et des pratiques de déplacements plus contraintes....	23
Une responsabilité partagée envers la jeunesse	27
Des quartiers à la population jeune... ..	27
... mais dont le taux de scolarisation est plus faible que sur le reste du territoire	28
Un faible nombre d'équipements sociaux dans les QPV de Marseille.....	33
Des publics diversifiés mais précaires	35
Une surreprésentation des familles monoparentales	35
Une population jeune mais vieillissante	35
Une population en situation de vulnérabilité	37
Le retour du droit et de l'implication citoyenne dans les QPV	42
Etat des lieux des structures proposant l'accès aux droits.....	42
Une offre en matière d'accès aux droits inégale en fonction des territoires.....	42
L'émergence des conseils citoyens	43
Développement économique et emploi	44
Les établissements présents	44
Accès à l'emploi.....	51
Renouvellement urbain	56
Offre de logements	56
Poursuivre et amplifier le renouvellement urbain	56
Elaborer et engager des PRU sur de nouveaux quartiers	61
Mixité des logements et parcours résidentiels.....	62
Résorption de l'habitat privé dégradé	68
Intervenir sur les grandes copropriétés en difficulté.....	68
Un PPPI plus important	71

INTRODUCTION

Le contrat de ville du Conseil de Territoire Marseille Provence, signé le 17 juillet 2015, par l'ensemble des partenaires qui s'engagent à mettre en place des politiques spécifiques en faveur de ces territoires via des financements spécifiques. Il impacte 4 des 18 communes de ce territoire: Marseille (35 quartiers prioritaires de la Politique de la ville – QPV), Marignane (2 QPV), Septèmes-les-Vallons (1 QPV) et la Ciotat (3 quartiers sortants de

la politique de la ville mais qui deviennent des quartiers de veille active).

Ce contrat de ville s'articule autour des 3 piliers fondamentaux (Cohésion sociale, Cadre de vie - renouvellement urbain et Développement économique et emploi) et propose 8 orientations prioritaires pour l'action publique à l'horizon de 2020 :



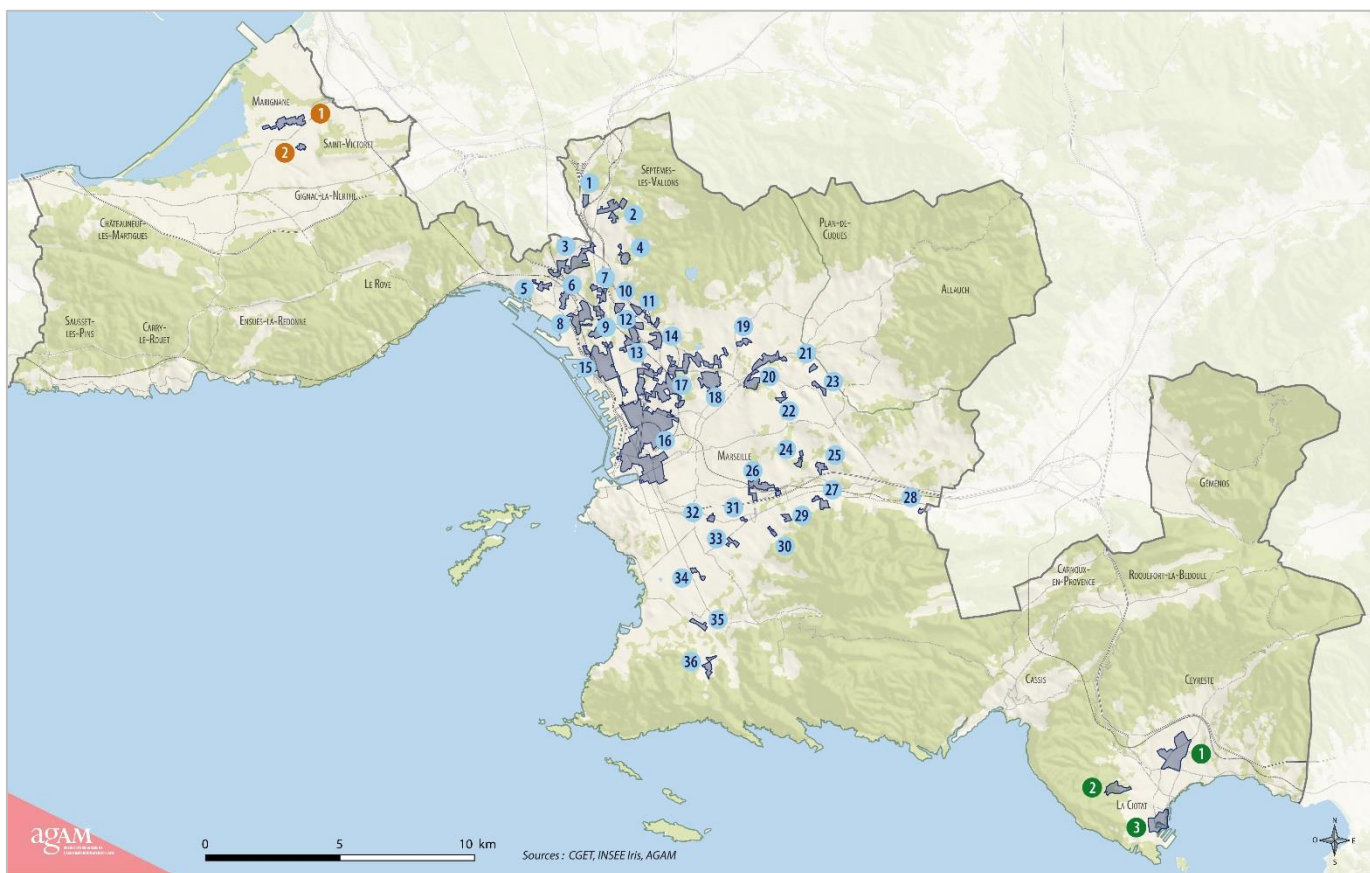
La mise en place d'un observatoire des quartiers s'inscrit dans une logique d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat de ville du conseil de territoire Marseille Provence et fait suite à l'observatoire des quartiers du CUCS de Marseille, déjà mené par l'AGAM. L'objectif est de dégager une vision partagée des territoires de la politique de la ville et non uniquement produire des données brutes. Il vise à comparer l'évolution de ces territoires par rapport à leur état initial ainsi que l'évolution des territoires les uns par rapport aux autres.

C'est un outil de pilotage du contrat de ville qui permet de valider ou de compléter les tendances observées sur le terrain et de réajuster les priorités selon les spécificités des territoires, mais c'est avant tout un outil partenarial au plus proche des attentes des territoires, dont

l'objectif est de coconstruire la vision du territoire, de partager les choix stratégiques en matière de politique de la ville.

L'analyse se fera à l'échelle des 6 grands territoires marseillais et des 3 autres concernés par le contrat de Ville (Marignane, La Ciotat et Septèmes-les-Vallons). Le présent document constitue en l'état initial de cet observatoire et propose un plan à partir des 3 piliers fondamentaux, déclinés en 8 grandes orientations du contrat de ville. Il s'appuie sur les informations collectées auprès des différents partenaires, données ou études à sa disposition.

Notons que le contrat de ville comporte un volet sur la sécurité et la prévention de la délinquance. Le présent observatoire n'aborde pas ce sujet par manque de données fines sur ces thématiques.



Quartiers prioritaires "Politique de la ville" du bassin «Centre»

- | | | |
|--|---|-------------------------------------|
| 1 La Gavotte - Peyret | 13 La Visitation - Bassens | 25 La Rouguière |
| 2 Kalliste - La Granière - La solidarité | 14 La Simiane - La Paternelle | 26 Air-Bel |
| 3 La Castellane - La Bricarde - Plan D'Aou - Saint-Antoine | 15 La Cabucelle | 27 La Valbarelle - Néréides-Bosquet |
| 4 La Savine | 16 Centre-Ville - La Canet - Les Arnavaux - Jean Jaurès | 28 Les Escourtines |
| 5 Saint-Henri | 17 Bon Secours - Les Rosiers - Marine Bleue - Grand Saint-Barthélémy - Saint-Jérôme | 29 Saint-Thys |
| 6 Saint-André | 18 Malpassé - Corot | 30 Château Saint-Loup |
| 7 La Viste | 19 Balustre - Cerisaie | 31 Benza |
| 8 Consolat - Ruisseau Mirabeau | 20 Frais-Vallon - Le Clos - La Rose | 32 La Capelette |
| 9 La Calade - Campagne Lévêque | 21 La Marie | 33 La Sauvagère |
| 10 Les Aygaldes | 22 Le Petit Séminaire | 34 La Cravache - Le Trioulet |
| 11 Le Castellas - Les Micocouliers - Saint-Joseph | 23 Les Olives | 35 La Soude Bengale |
| 12 Les Tilleuls - La Maurelle | 24 Les Caillols - La Moularde | 36 La Cayolle |

Quartiers prioritaires "Politique de la ville" du bassin «Ouest»

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| 1 Centre-ville de Marignane | 2 Florida-Parc |
|-----------------------------|----------------|

Quartiers de veille "Politique de la ville" du bassin «Est»

- | | | |
|---------------------------------|-------------|-----------------------------|
| 1 Abeille - Maurelle - Matagots | 2 Fardeloup | 3 Centre-ville de La Ciotat |
|---------------------------------|-------------|-----------------------------|

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

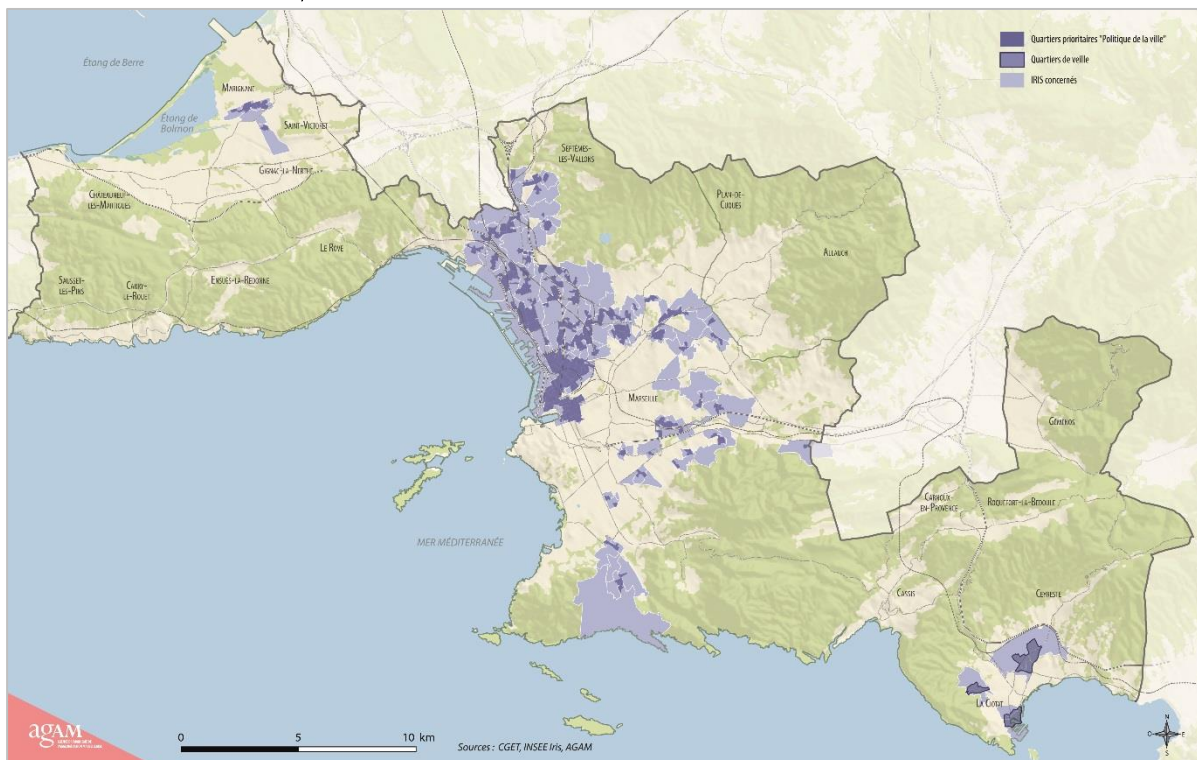
IRIS ET QUARTIERS PRIORITAIRES

L'IRIS, pour "Ilot Regroupé pour l'Information Statistique", constitue la brique de base en matière de diffusion des données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées de cette façon.

Ainsi, pour l'ensemble des données issues de l'Insee, l'analyse des territoires a été faite sur la base des IRIS. Or, ces derniers ne correspondent pas toujours au découpage des secteurs opérationnels du Contrat de Ville. De ce fait, des choix arbitraires

ont été faits quant à l'intégration ou non d'un IRIS dans un secteur opérationnel. La carte suivante présente les IRIS qui ont été intégrés aux quartiers du Contrat de Ville dans le cadre du diagnostic réalisé par l'agAM en 2014.

Dans le cadre de l'analyse de l'offre en matière d'équipements, cette échelle élargie est plus logique compte tenu que ces équipements sont considérés comme « vécus », c'est-à-dire pratiqués par au moins 50% des publics des quartiers prioritaires et ne sont pas obligatoirement intégrés dans les périmètres de ces quartiers.

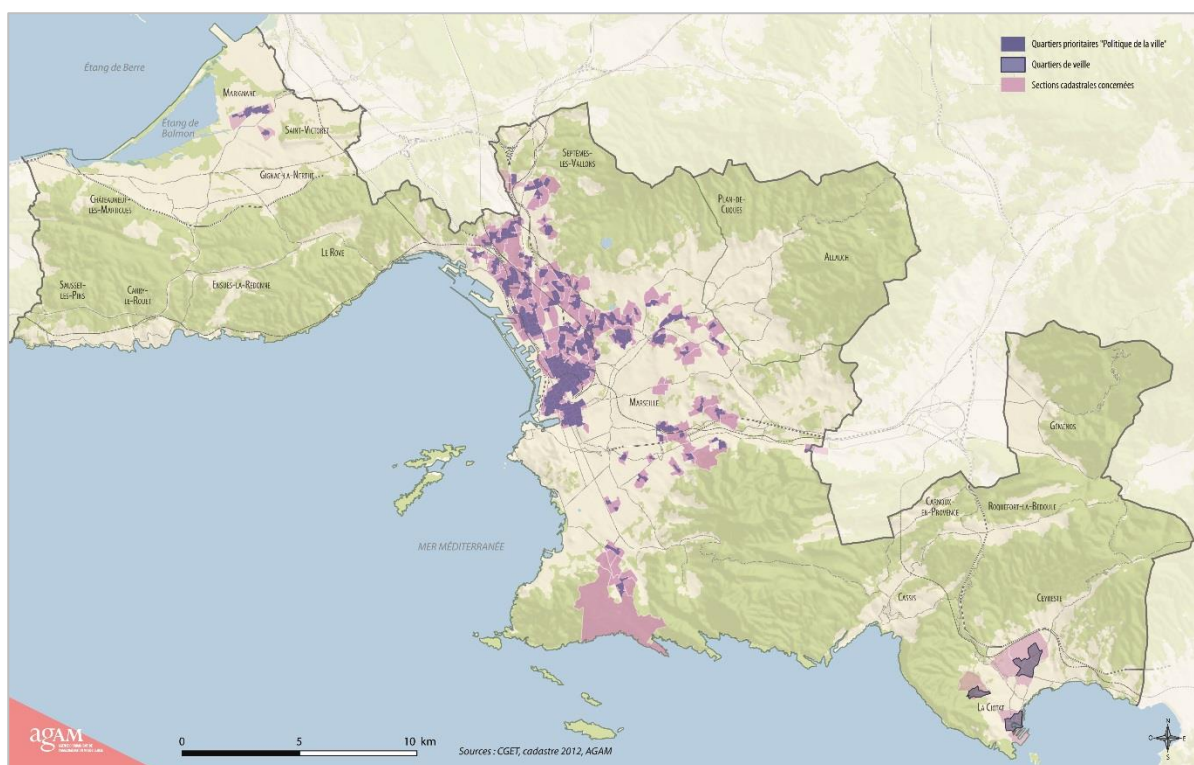


SECTIONS CADASTRALES ET QUARTIERS PRIORITAIRES

La section cadastrale est une fraction du territoire communal déterminée de façon à faciliter l'établissement et la consultation des documents cadastraux.

Son périmètre est constitué, dans la mesure du possible, par des limites naturelles présentant un caractère suffisant de fixité (voies de communications, cours d'eau...).

L'analyse de certains indicateurs, notamment ceux issus des données Filocom, a été réalisée suivant les sections cadastrales. Tout comme pour les IRIS, les sections cadastrales ne sont pas forcément identiques au territoire du Contrat de Ville. Dans le cadre du diagnostic du contrat de ville, des sélections ont été arrêtées afin d'inclure ou non une section cadastrale dans un secteur opérationnel.



SYNTHÈSE

Malgré la révision de la géographie prioritaire revoyant à la baisse les périmètres des quartiers concernés par la politique de la ville, ces derniers représentent un poids significatif dans leurs communes respectives. De manière générale, les habitants de ces quartiers connaissent plus de difficultés que le reste du territoire et de fragilités dans différents domaines. Par ailleurs, des disparités au sein même des secteurs opérationnels des équipes peuvent s'observer avec des inégalités plus ou moins marquées.

Des quartiers caractérisés par la jeunesse de leur population mais aussi par leur précarité

Les quartiers de la politique de la ville concentrent une population plutôt jeune avec une part de 36% de moins de 25 ans en 2013. Leur part est de 31% dans la totalité de la Métropole Aix-Marseille Provence. En moyenne près d'un ménage sur 2 a des revenus inférieur au seuil de pauvreté en 2013 soit plus de 20 points de plus que l'ensemble de la population de la Métropole (43% dans les quartiers prioritaires et 20% pour AMP). De fortes disparités apparaissent entre les territoires. En effet, la part de ménages pauvres est la plus importante à Marseille, elle est la plus faible dans les quartiers prioritaires de La Ciotat.

Une surreprésentation du Parc Privé Potentiellement Indigne

La part du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville est supérieure à celle de la Métropole (respectivement 16% et 7%).

Ce Parc Potentiellement Indigne est par ailleurs surreprésenté au sein du parc locatif privé puisqu'on peut estimer que 23% de ce parc est potentiellement indigne en 2013, proportion qui atteint la moitié des logements locatifs dans le 3e et le 15e. Ce constat témoigne de l'évolution de l'urbanisation du territoire, le parc le plus dégradé se situant bien souvent dans les centres urbains anciens. L'obsolescence technique de ce parc et sa dégradation progressive génèrent une augmentation des coûts d'entretien. Celle-ci fragilise progressivement l'occupation et accélère la dégradation sachant que la grande majorité des occupants de ces logements sont des ménages très modestes.

Un tissu économique important ...

Les quartiers prioritaires du territoire Marseille Provence regroupent à eux seuls près de 20% des établissements de la Métropole. Ces établissements se révèlent dynamiques, puisque le taux de création est en 2013 égal à celui de la Métropole (autours de 20%).

... mais une population en marge de l'emploi et sortant prématurément du système scolaire

La population des quartiers prioritaires du territoire Marseille Provence se révèle nettement moins active qu'à l'échelle de la Métropole. Seulement 44% des personnes occupent un emploi contre près de 60% à l'échelle de la Métropole. Concernant la formation et la scolarisation, 48% des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sont sans diplôme, alors que ce taux ne s'élève qu'à 33% pour la Métropole. Les écarts entre les quartiers prioritaires et les territoires hors QPV demeurent plus importants notamment pour ceux du Nord de Marseille.

Des situations d'enclavement ne favorisant pas la mobilité des habitants

Les niveaux d'accessibilité demeurent contrastés sur le territoire mais la mobilité des habitants de ces quartiers est globalement contrainte de par l'enclavement, une moindre couverture en transports commun et des coupures urbaines. Les accès aux pôles d'emploi du territoire ou aux centralités sont eux aussi contrastés mais demeurent complexes pour les quartiers les plus périphériques. Par ailleurs, les précédentes analyses faites sur les quartiers prioritaires démontrent qu'il subsiste une logique de proximité plus marquée dans les déplacements de ses résidents.

1. COHÉSION SOCIALE

UNE OFFRE DE SERVICES LIMITEE

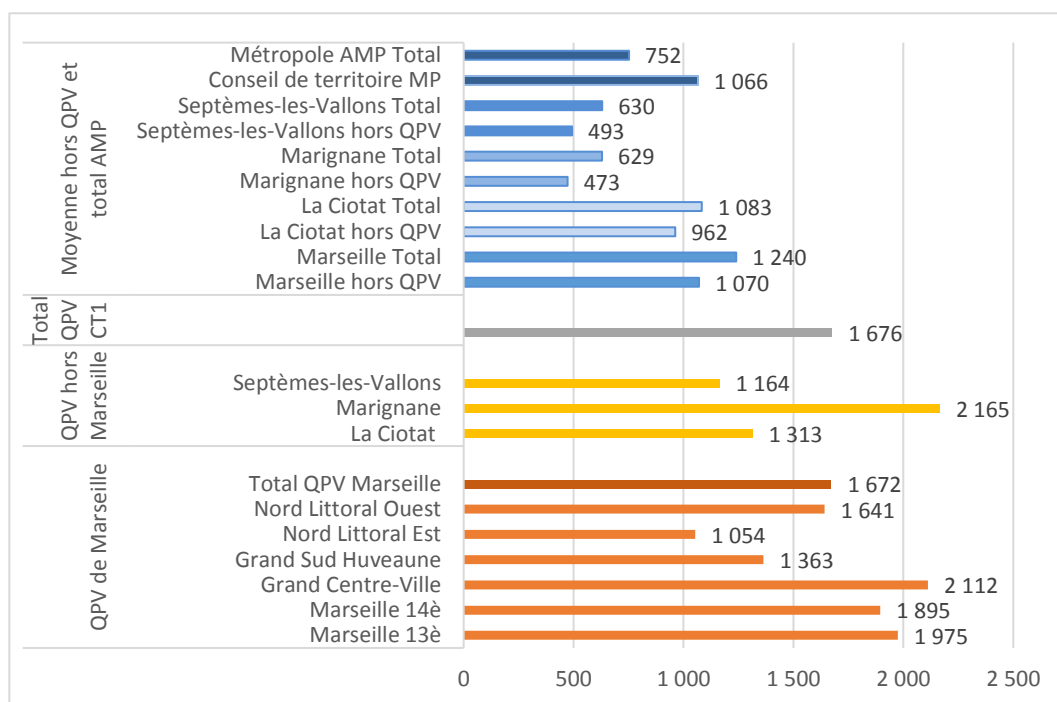
La lutte contre la désertification en matière d'équipements et de services publics dans les quartiers prioritaires demeure primordiale dans le contrat de ville de Marseille Provence. Toutefois, l'offre en matière d'équipements sur certains territoires (nord de Marseille et QPV de Marignane) demeure insuffisante quantitativement et qualitativement engendrant un besoin de remise à niveau par rapport au reste des territoires communaux.

Une offre quantitative en équipements et en services de proximité limitée principalement dans les quartiers prioritaires du nord de Marseille et de Marignane

Une faible offre culturelle et sportive dans les quartiers périphériques

Avec en moyenne 1 équipement culturel ou sportif pour 1672 habitants, les quartiers prioritaires demeurent dépourvus en comparaison avec la globalité de la Métropole (1 équipement de ce type pour 752 habitants). L'écart le plus important reste à Marignane où 1 équipement sportif ou culturel est présent pour 2165 habitants des quartiers prioritaires contre 1 équipement de ce type pour 473 habitants sur le reste de la commune.

Plus spécifiquement à Marseille, la situation dans les QPV demeure plus favorable en comparaison avec les CUCS avec 1 équipement sportif ou culturel pour 1672 habitants en QPV contre 1890 habitants pour 1 équipement de ce type en 2011.¹



NOMBRE D'HABITANTS POUR UN ÉQUIPEMENT CULTUREL OU SPORTIFS Sources : INSEE - BPE 2015, recensement de la population 2013

¹ Observatoire des quartiers du CUCS de Marseille – évolution sur la période 2007-2013 – AGAM 2014

		EQUIPEMENTS CULTURELS			DONT BIBLIOTHEQUES	
		NBRE D'HAB EN 2013	NBRE D'EQUIPEMENTS CULTURELS	EQUIPEMENTS CULTURELS POUR 1000 HABS	NOMBRE DE BIBLIOTHEQUES	BIBLIOTHEQUES POUR 1000 HABITANTS
QPV de Marseille	Marseille 13 ^è	49 376	2	0,04	0	0,00
	Marseille 14 ^è	54 949	3	0,05	0	0,00
	Grand Centre-Ville	99 252	69	0,70	2	0,02
	Grand Sud Huveaune	46 354	5	0,11	1	0,02
	Nord Littoral Est	40 033	5	0,12	0	0,00
	Nord Littoral Ouest	34 467	6	0,17	1	0,03
	Total QPV Marseille	324 432	90	0,28	4	0,01
QPV hors Marseille	La Ciotat	14 444	14	0,97	0	0,00
	Marignane	10 825	6	0,55	0	0,00
	Septèmes-les-Vallons	2 329	0	0,00	0	0,00
Total QPV CT Marseille Provence		352 030	110	0,31	4	0,01
Moyenne totale (QPV + reste)	Marseille	855 393	204	0,24	8	0,01
	La Ciotat	34 655	18	0,52	1	0,03
	Marignane	33 986	13	0,38	1	0,03
	Septèmes-les-Vallons	10 713	3	0,28	1	0,09

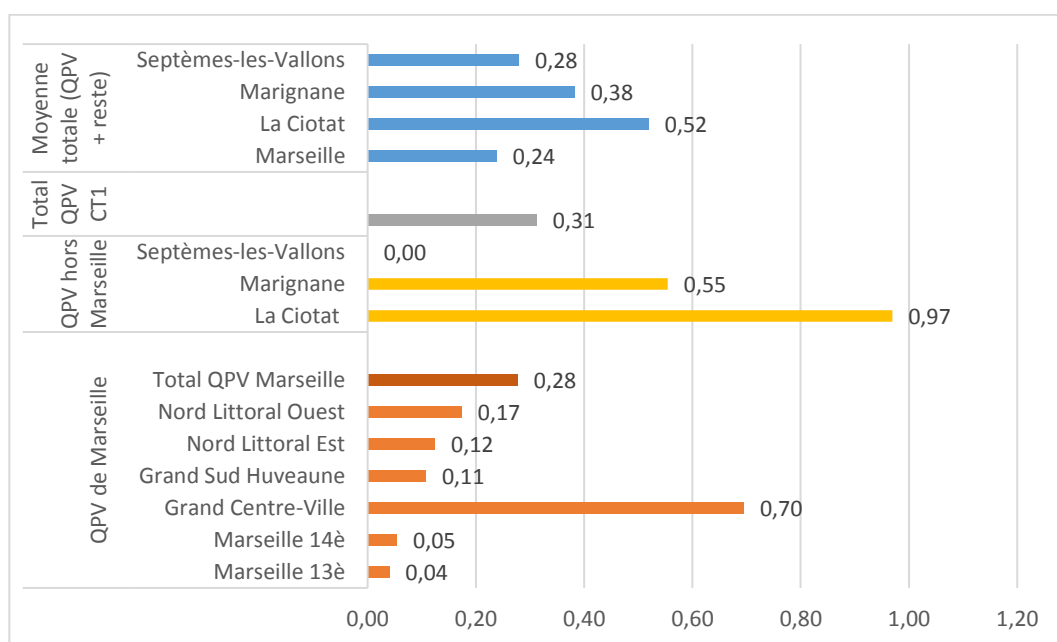
OFFRE D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS Sources : INSEE - BPE 2015, recensement de la population 2013

Plus spécifiquement, la situation en matière d'équipements culturels demeure variable selon les secteurs. Sans surprise, le secteur du Grand Centre-Ville de Marseille connaît le taux d'équipement le plus élevé avec 0,7 équipements pour 1000 habitants (contre 0,24 à l'échelle de la commune), mais ce sont les quartiers prioritaires de la Ciotat qui connaissent le ratio le plus élevés (0,97/1000 habitants) avec la présence de 14 équipements pour près de 14 500 habitants. Tout comme pour le Grand Centre-Ville de Marseille, ce ratio s'explique par la présence du centre ancien de la Ciotat en quartier de veille où est implantée une importante part des équipements culturels de la commune. Ce constat peut aussi se faire, à moindre mesure sur les quartiers prioritaires de Marignane (0,55/1000

habitants contre 0,38 sur l'ensemble de la commune).

A l'inverse, les territoires plus périphériques font preuve de décrochage ; c'est le cas pour le 13^{ème} (0,04/1000 habitants), le 14^{ème} (0,05/1000 habitants), mais aussi la Gavotte Peyret qui ne recense aucun équipement culturel. Par ailleurs, les 3 équipements culturels de la commune demeurent éloignés de ce quartier :

- la récente médiathèque Jorgi Reboul, près de la gare est à 2,5km
- le centre culturel Louis Aragon est lui aussi à 2,5 km
- l'espace culturel Jean Ferrat est le plus accessible pour la population de la Gavotte Peyret, situé à 1,4km.



NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS POUR 1000 HABITANTS Sources : INSEE - BPE 2015, recensement de la population 2013

Une offre en équipements sportifs sous calibrée par rapport à la population présente

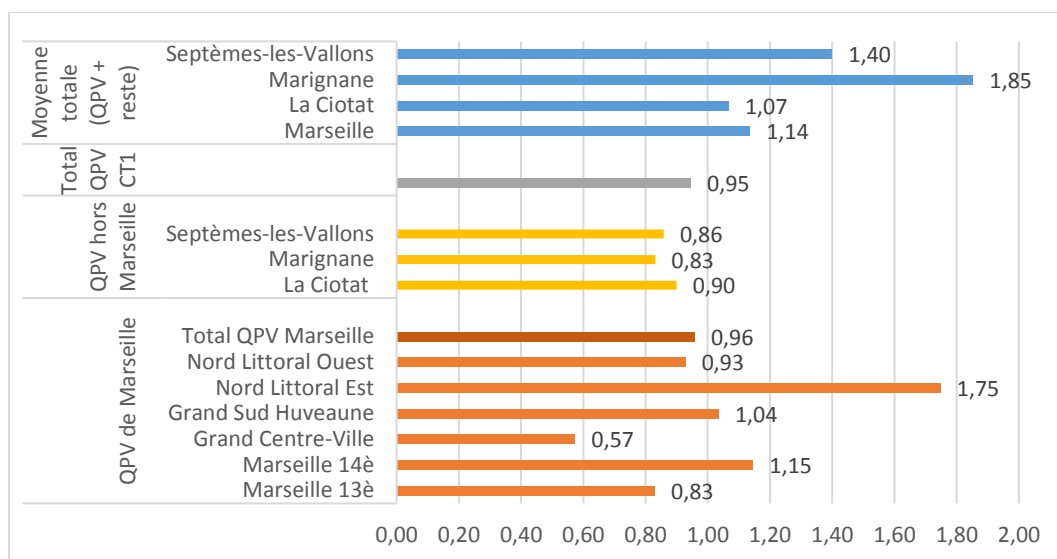
		EQUIPEMENTS SPORTIFS		
		NOMBRES D'HABITANTS EN 2013	NOMBRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR 1000 HABITANTS
QPV de Marseille	Marseille 13è	49 376	41	0,83
	Marseille 14è	54 949	63	1,15
	Grand Centre-Ville	99 252	57	0,57
	Grand Sud Huveaune	46 354	48	1,04
	Nord Littoral Est	40 033	70	1,75
	Nord Littoral Ouest	34 467	32	0,93
	Total QPV Marseille	324 432	311	0,96
QPV hors Marseille	La Ciotat	14 444	13	0,90
	Marignane	10 825	9	0,83
	Septèmes-les-Vallons	2 329	2	0,43
Total QPV CT Marseille Provence		352 030	333	0,95
Moyenne totale (QPV + reste)	Marseille	855 393	972	1,14
	La Ciotat	34 655	37	1,07
	Marignane	33 986	63	1,85
	Septèmes-les-Vallons	10 713	15	1,40

OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS Sources : INSEE - BPE 2015, recensement de la population 2013

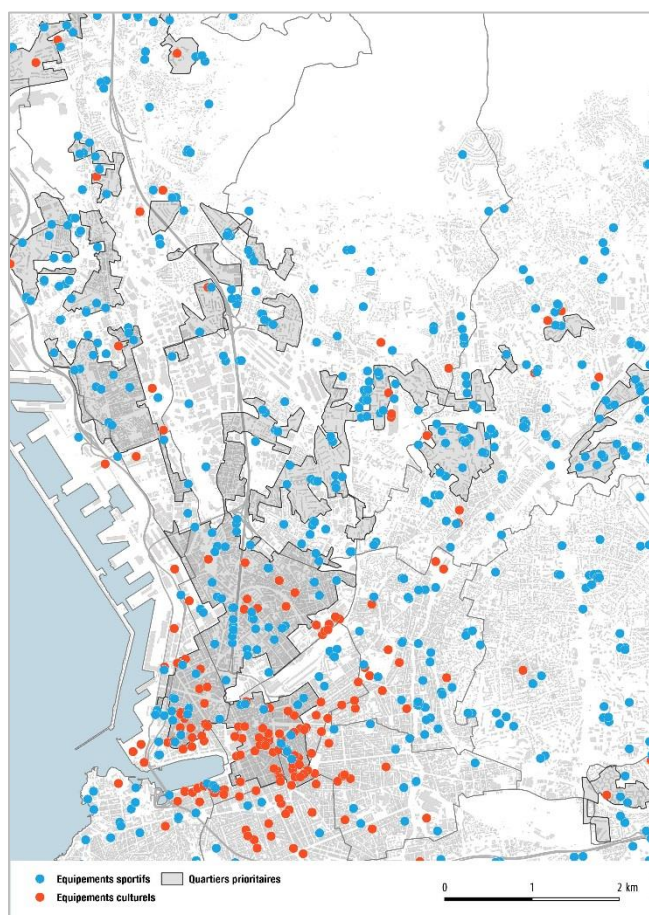
La grande majorité des secteurs proposent une offre en deçà de la moyenne des communes respectives sauf pour les territoires du Nord Littoral Est de Marseille (avec 1,75 équipement sportif pour 1000 habitants contre 1,14 sur l'ensemble de la commune) et du 14ème (taux équivalent à celui de l'ensemble de Marseille). A nouveau, les quartiers prioritaires de Marignane sont ceux qui disposent du plus grand écart avec le reste de la commune puisque le ratio nombre d'équipements sportifs

pour 1000 habitants est de 0,83 pour les QPV contre 1,85 pour la totalité de la commune.

Comme évoqué plus haut, au-delà de l'aspect quantitatif, cela n'augure pas de la qualité des équipements et surtout de la diversité de l'offre au sein de ceux-ci. A ce titre, le polysport présent dans le quartier de la Gavotte Peyret nécessite une réhabilitation.



NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR 1000 HABITANTS Sources : INSEE - BPE 2015, recensement de la population



Zooms sur les centres anciens

La faible offre en matière d'équipements sportifs dans les centres anciens peut s'expliquer par le contexte urbain des territoires concernés, le centre ancien de Marignane par exemple ne dispose quasiment pas d'équipement de ce type, ce qui est aussi le cas dans le Grand Centre-Ville de Marseille. A l'opposé, les quartiers prioritaires du Nord Littoral Est connaissent un niveau d'équipement sportif supérieur à la moyenne marseillaise hors QPV.

Concernant l'offre en équipements culturels, les résultats sont bien différents : les centres anciens proposent une offre plus importante que le reste du territoire alors que les quartiers les plus excentrés disposent d'une offre beaucoup plus limitée.

Toutefois, il s'agit d'une analyse de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE en date de 2015. De nombreux chantiers ont eu lieu dans les centres anciens de Marignane et de la Ciotat depuis permettant la réalisation de nouveaux équipements dans ces centres.

Dans le périmètre du PNRQAD de Marignane, furent livrés :

- la Maison du projet urbain (35 Avenue Jean Jaurès)
- le Foyer des anciens (transfert Place Camille Desmoulins)
- le Musée Raimu (27, cours Mirabeau)
- le Guichet unique de service public (Espace M - 4 rue de Verdun)
- l'Agence de la Mobilité
- les services de la Ville (Place Camille Desmoulins)
- le lieu de formation du chantier d'insertion Acta Vista (avenue Jean Jaures)
- la Maison de l'Industrie, des Métiers et de l'Emploi (122 avenue Jean Jaures)

Le centre ancien de la Ciotat connaît lui aussi un essor en matière d'équipements et de services avec les implantations de :

- la Police Municipale (17 rue de Poilus)
- la Maison de la Cohésion Sociale (4 rue Monnet)
- la maison des séniors (Rue Bouronne)
- les Ateliers du Vieux La Ciotat (7 Passage Gamet)
- le point d'accès aux droits (place Evariste Gras)
- la Maison de la petite enfance (1, Passage Gamet)

Autres équipements

Les quartiers prioritaires de Marseille Provence restent dans la moyenne des communes en matière de présence d'équipements de santé, de proximité et de bureaux de poste / banque. Toutefois, les secteurs du Nord Littoral et du 13^{ème} / 14^{ème} font preuves de grosses lacunes sur ces équipements.

Le quartier de la Gavotte Peyret étant à proximité du complexe médical (inclus dans le traitement statistique), il contribue fortement à améliorer l'accès aux soins pour ses habitants avec la présence de 3 médecins, d'un infirmier, 3 kinésithérapeutes, d'une pharmacie, d'un orthophoniste et d'un laboratoire d'analyses médicales.

Au-delà de l'aspect quantitatif, cela n'augure pas de la qualité des équipements et surtout de la diversité de l'offre au sein de ceux-ci. Ainsi, à titre d'exemple, il est important d'avoir une offre de santé dans les quartiers prioritaires, ou à proximité. Toutefois, si cette offre n'est composée que de généralistes, un risque demeure quant à l'accès à certains praticiens spécialistes pour les habitants des quartiers en marge des centralités et des offres de services de santé. En effet, les habitants des quartiers prioritaires connaissent plus de difficultés de

déplacements du fait notamment d'un plus faible taux de motorisation qu'ailleurs avec un taux de 40% de ménages sans voitures en 2013 contre 22% sur l'ensemble de la Métropole.

Enfin, la thèse de Madame Marine Costes sur l'évaluation de l'offre de soins primaires sur la Ciotat-Ceyreste en 2016 et prévisions à 5 et 10 ans, souligne, à travers une enquête auprès des médecins généralistes de la Ciotat, que les quartiers les plus touchés par le départ de ces derniers dans les 5 ans sont le centre ancien ainsi qu'Abeille/Maurelle/Matagots (il n'y a pas de médecins généralistes sur le quartier de Fardeloup) et que par ailleurs, 62,5% des médecins généralistes du centre ancien cesseront leur activité dans les 10 ans.

En comparaison avec la situation des CUCS, les QPV de Marseille connaissent une meilleure couverture en matière d'équipement de santé (101 habitants pour 1 équipement contre 112 habitants pour un équipement en 2011 dans le cadre du CUCS) ainsi que pour les équipements de proximité (69 habitants pour un équipement contre 87 à l'issue du CUCS) et les bureaux de poste / banques (1 886 habitants pour un équipement contre 2 030 en 2011).

		NOMBRE D'HABITANT POUR UN EQUIPEMENT DE SANTE	NOMBRE D'HABITANT POUR UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE	NOMBRE D'HABITANT POUR UN BUREAU DE POSTE/BANQUE
QPV de Marseille	Marseille 13è	119	188	6 172
	Marseille 14è	85	175	6 869
	Grand Centre-Ville	116	32	894
	Grand Sud Huveaune	78	144	3 566
	Nord Littoral Est	199	99	3 336
	Nord Littoral Ouest	70	102	1 723
	Total QPV Marseille	101	69	1 886
QPV hors Marseille	La Ciotat	73	51	1 032
	Marignane	72	68	722
	Septèmes-les-Vallons	90	106	/
Total QPV CT Marseille Provence		98	68	1 751
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	83	83	1 619
	Marseille Total	89	77	1 711
	La Ciotat hors QPV	96	69	2 526
	La Ciotat Total	85	60	1 575
	Marignane hors QPV	142	130	3 860
	Marignane Total	109	101	1 618
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	164	92	2 795
	Septèmes-les-Vallons Total	139	95	3 571
	Conseil de territoire MP Total	92	78	1 702
	Métropole AMP Total	100	78	1 615

OFFRE D'ÉQUIPEMENTS Sources : INSEE - BPE 2015, recensement de la population 2013

FOCUS SUR LA SANTÉ DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE MARSEILLE

Les QPV de Marseille bénéficient d'ateliers santé ville, c'est à dire d'une programmation et d'une animation spécifique en santé copilotée par la Politique de la ville et le DC local en santé. Les 4 Plans Locaux de Santé Publique, élaborés dans le cadre de ces dispositifs, et annexés au contrat de ville par le biais du Contrat Local de Santé (CLS), précisent les problèmes de santé repérés et les stratégies d'intervention en santé attendues à l'échelle de ces territoires:

- Grand Centre-Ville : Il se caractérise par une surmortalité significative, par rapport à chaque échelle territoriale (Marseille, PACA, France). On note aussi forte prévalence du diabète à l'échelle des QPV (prévalence standardisée : 6,1% dans le 1er, 6,9% dans le 2nd et 8,2% dans le 3ème), par rapport aux moyennes communales (4,8%) et régionales. Dans les 2ème et 3ème arrondissements, plus 14% des enfants de grande section de maternelle sont en surcharge pondérale, alors que les taux régionaux et métropolitains se situent plutôt autour de 12%. Dans le cadre de l'action d'accompagnement des enfants de 6 ans à « M'T dents » qui se développe depuis plusieurs années dans les écoles du 3ème arrondissement et l'école Montolieu (2ème), les examens bucco-dentaires ont révélé que plus de 50% des enfants avaient besoin de soins. Grâce à l'action, ce taux a baissé à environ 40% dans le 3ème.

- Grand Sud Huveaune : Même si le nombre de cas tuberculose maladie est certes concentré dans le centre-ville et au nord de Marseille, il est constaté sur ce territoire Grand Sud Huveaune une incidence de la tuberculose maladie pour le 10ème arrondissement est bien largement supérieure à celle observée pour l'ensemble de la ville. 3,1% des adultes (18-59 ans) bénéficient de l'Allocation pour Adulte Handicapé. On peut également noter la part plus importante d'habitants ayant un handicap physique ou psychique reconnu dans les territoires prioritaires du 9ème et 11ème concernés (4,0% et 4,5%). Le dépistage de l'obésité fait l'objet d'une attention particulière. A 4 ans, 2,1% des enfants présentent une obésité, plus fréquente pour les enfants résidant dans les quartiers prioritaires, allant jusqu'à 3,8% dans le quartier des Hauts de Mazargues.

- Marseille Nord : Sur la période 2005-2009, le 16ème arrondissement affiche une surmortalité prématurée la plus élevée de la commune (+40%) quel que soit le sexe. La valeur de la mortalité prématurée est également significative sur le 15ème arrondissement (+14%). Le taux de mortalité infantile (taux brut pour 100 000 naissances domiciliées) sur cette même période est supérieur à la Région PACA (315,5) pour 8 arrondissements de Marseille dont le 14ème (390,2), le 15ème (438,7) et le 16ème (445,7). Concernant les principales causes de mortalité générale, à Marseille sur la période 2005-2009, les tumeurs étaient la première cause de décès pour l'ensemble de la population devant les maladies de l'appareil circulatoire et les traumatismes. On observe pour le 16ème arrondissement, des valeurs significatives de surmortalité pour 6 pathologies les plus élevées de la commune quel que soit le sexe. Il s'agit principalement d'une surmortalité causée par cancers (poumon, colon rectum), maladies circulatoires (notamment maladies cardiovasculaires) et maladies endocriniennes (notamment diabète). Les 3 autres arrondissements nord affichent également des valeurs supérieures à celles de la commune dans la plupart de ces pathologies. Le 15ème arrondissement est moins concerné. Les statistiques réalisées par le CESAM13 (Centre d'Examens de Santé de l'Assurance Maladie) en 2012 laissent apparaître des besoins en termes de soins dentaires (36% de non recours au dentiste depuis plus de deux ans et 41 % des jeunes avec au moins une carie non traitée). L'absence de recours au dentiste est plus marquée chez les jeunes femmes et augmente fortement entre 2011 et 2012. La question du surpoids chez les jeunes filles est préoccupante (24% considérée en surcharge pondérale, et 43% chez qui le rapport tour de taille/tour de hanche est supérieur aux normes).

UNE OFFRE DE TRANSPORT QUI DEMEURE ENCORE INEGALE SELON LES TERRITOIRES

En matière de mobilité, l'enjeu réside à consolider le calendrier de la programmation des projets d'infrastructures de transports et de pôles multimodaux doit être consolidé. Leur réalisation prochaine permettra d'accroître la mobilité des habitants des quartiers prioritaires. La Métropole a acté le 15 décembre 2016 son agenda des mobilités, présentant ainsi les projets d'infrastructures et de transports sur le long terme. Ces projets devront prendre en compte les situations de fragilités et d'éloignement des transports en commun que connaissent une grande partie des quartiers prioritaires.

La situation marseillaise s'est quelque peu améliorée pour ses quartiers prioritaires avec la mise en place de projets inscrits au Plan de

Déplacements Urbains de l'ex-Communauté Urbaine.

Le territoire Nord Est a connu en partie un désenclavement grâce à la mise en place de plusieurs projets structurants. Le BHNS B3 dit des « Facultés » permet une liaison rapide, depuis le métro de La Rose, à destination du technopôle de Château-Gombert et du campus de Saint-Jérôme, et favorise les déplacements des étudiants et des habitants avec un accès plus rapide au Centre-ville. Autre projet phare, la L2, dont le tronçon Est a été livré fin 2016 devrait apporter à long terme, une meilleure offre en desserte. Le tronçon nord devrait être livré en 2018.

SE DÉPLACER DEPUIS BASSENS 2

Si l'on souhaite accéder au centre-ville depuis la cité de Bassens 2, cela reste aisé pour toute personne véhiculée. Via l'A7, il faut compter 12 minutes pour relier la cité au centre Bourse par exemple (6,5km). La situation se complique si l'on souhaite accéder au même lieu grâce aux transports en commun où plusieurs options sont possibles mais comportent quelques contraintes :

- en prenant le bus 38 à l'arrêt Cité Bassens jusqu'à l'arrêt Métro Bougainville et prendre le métro ligne 2 jusqu'à l'arrêt Noailles. Ce trajet dure 35 minutes et nécessite un changement de transport ainsi que 13 minutes de marche.
- en prenant le bus 30 à l'arrêt Z.I de la Delorme jusqu'à l'arrêt Métro Bougainville et prendre le bus 70 jusqu'à

Le territoire Nord Littoral fait l'objet de projets de desserte structurants qui permettront à termes une connexion au Centre-ville aisée et vers la grande accessibilité métropolitaine (gare Saint-Charles et aéroport de Marignane) avec notamment la ligne ferrée du littoral (desserte de la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence), au cadencement renforcé et la gare d'Arenc, inaugurée en 2014,

permettant de conforter la desserte de la zone d'emploi d'Euroméditerranée. Le BHNS B2, mis en service fin 2014, permet un accès rapide à l'hôpital Nord avec une connexion directe à la gare de Saint-Antoine et au pôle d'échanges de Capitaine Gèze, en cours de réalisation, en lien avec l'extension du métro.

SE DÉPLACER DEPUIS LA CASTELLANE

Si l'on souhaite accéder au centre-ville depuis la cité de la Castellane, cela reste aisé pour toute personne véhiculée. Via l'A55, il faut compter 16 minutes pour relier la cité au centre Bourse par exemple (10,5km). La situation se complique si l'on souhaite accéder au même point grâce aux transports en commun :

- en prenant le bus 25 à l'arrêt la Castellane jusqu'à l'arrêt Métro Bougainville et le métro ligne 2 jusqu'à l'arrêt Noailles. Ce trajet dure 50 minutes et nécessite un changement de TC ainsi que 12 minutes de marche.
- en prenant le bus 96 à l'arrêt Roussin Barnier jusqu'à l'arrêt Les Fabrettes et prendre le bus 97 jusqu'à l'arrêt Barbusse Colbert. Ce trajet dure 40 minutes et nécessite un changement de transport ainsi que 10 minutes de

Le territoire du Grand Centre-ville a connu lui aussi récemment des changements avec l'extension du tramway depuis La Canebière jusqu'à Castellane, via la rue de Rome, permettant de conforter les déplacements depuis et vers le Centre-Ville. Toutefois, les secteurs de la Belle-de-Mai et Saint-Mauront, restent à l'écart des grands projets de transports en commun structurants du fait, entre

autre, de la configuration urbaine de ces quartiers rendant difficile une intervention lourde sur les infrastructures. Les projets Quartiers Libres sur le secteur de la Belle-de-Mai et d'enfouissement de la gare Saint-Charles, tous deux en cours d'étude, auront pour conséquence d'ouvrir ce secteur au reste du Centre-ville.

SE DÉPLACER DEPUIS LA BELLE-DE-MAI

Si l'on souhaite accéder au centre-ville depuis la place Bernard Cadenat à la Belle-de-Mai, cela reste aisé pour toute personne véhiculée, il faut compter 10 minutes pour relier la place au centre Bourse par exemple (2,8km). Ce temps est doublé si l'on souhaite effectuer ce trajet via les transports en commun :

- en prenant le bus 49 à l'arrêt Belle-de-Mai jusqu'à l'arrêt Liberté Sembat et terminer le trajet à pied jusqu'au centre Bourse (850m, environ 10 minutes). Ce trajet dure 20 minutes.
- en prenant le bus 31 à l'arrêt Place Caffo jusqu'à l'arrêt Barbusse Colbert. Ce trajet dure 23 minutes.

Le territoire du Grand Sud Huveaune connaîtra dans les années à venir une amélioration de sa desserte principalement grâce à la mise en service totale de la L2 et du Boulevard Urbain Sud, qui

offriront un BHNS jusqu'à la Pointe-Rouge. Le BHNS B1 connecte déjà par ailleurs le Centre-ville au campus de Luminy, via Le Prado et le boulevard Michelet.

SE DÉPLACER DEPUIS AIR BEL

Si l'on souhaite accéder au centre-ville depuis la cité d'Air Bel, il faut compter 22 minutes en voiture pour relier la cité au centre Bourse par exemple (10,5km). La cité peut paraître relativement bien desservie grâce à la présence du tramway T1 et de l'arrêt spécifique au nord de la cité. Cela prend ainsi 33 minutes pour effectuer le même trajet depuis le plateau de sport de la cité (au sud-est), mais nécessite plus de 10 minutes de marche pour accéder à l'arrêt du tramway (environ 800m) et dont le dénivelé et les accès peu visibles et mal entretenus rendent le parcours difficile pour une personne âgée ou à mobilité réduite par exemple.

A noter que la partie Est du quartier d'Air Bel est dans la zone de bonne desserte de la gare de la Pomme qui permet d'accéder en train à Aubagne, Cassis, la Ciotat, Toulon... Par ailleurs, l'inauguration de la troisième voie ferrée entre Marseille et Aubagne fin 2014 offre un meilleur cadencement sur ce tronçon.



SE DÉPLACER DEPUIS LA CAYOLLE

Si l'on souhaite accéder au centre-ville depuis l'école primaire « Calanques de Sormiou », il faut compter 30 minutes en voiture pour relier la place au centre Bourse par exemple (10km). Ce temps est légèrement plus long si l'on souhaite effectuer ce trajet via les transports en commun en prenant le bus 23 à l'arrêt la Cayolle jusqu'à l'arrêt Métro Rond-Point du Prado, puis la ligne 2 du métro jusqu'à l'arrêt Noailles et terminer le trajet à pied jusqu'au centre Bourse (500m, environ 5 minutes). Ce trajet dure 40 minutes.

Enfin, ce quartier étant situé à l'extrémité sud de la ville, l'accès aux zones d'activité au nord de Marseille reste contraignant pour sa population, surtout pour les personnes non motorisées. Ainsi, s'il faut 45 minutes pour relier ce quartier à la zone commerciale de Vitrolles en voiture, ce temps de trajet est doublé via les transports en commun :

Pour cela, il est nécessaire de prendre le bus 23 à l'arrêt la Cayolle jusqu'à l'arrêt Métro Rond-Point du Prado, puis la ligne 2 du métro jusqu'à l'arrêt Saint Charles. Par la suite, il faut prendre le bus 88 du réseau Carreize depuis la gare routière jusqu'à l'arrêt Vitrolles Espace. Ce trajet dure 1h30 si les conditions de circulation sur l'A7 sont optimales mais aussi et surtout il a un coût assez élevé : le trajet simple Marseille Vitrolles est de 4,40€ auquel il faut rajouter 1,60 € pour le bus et le métro marseillais. Ces montants sont valables à l'unité pour une personne payant les pleins tarifs. Il convient de passer alors plutôt par un abonnement annuel : près de 400 € (prime de transport déduite).

La localisation périphérique du secteur de géographie prioritaire de la **Gavotte Peyret** par rapport au centre de Septèmes-les-Vallons, l'insuffisance de la couverture de l'offre en transports collectifs, l'éloignement de la gare de Septèmes-les-Vallons, ainsi que la topographie et l'organisation générale de la commune, renforcent la dépendance à l'automobile des habitants. Ceci

n'est pas simple pour ces habitants puisqu'en 2013, 23% des ménages de la Gavotte Peyret n'avaient pas de voitures (contre 10% pour le reste du territoire de la commune). L'amélioration de l'accès aux différents réseaux d'infrastructures (routier, gares) et l'amélioration de l'offre en transports collectifs pour faciliter l'accès aux polarités attractives constituent des enjeux forts pour les habitants de la Gavotte Peyret.

SE DÉPLACER DEPUIS LA GAVOTTE PEYRET VERS LES ZONES D'EMPLOI

La ligne 122 (réseau RTM) relie la Gavotte Peyret à la gare de Septèmes-les-Vallons. Toutefois, la durée du trajet (38 minutes) pour rejoindre la gare depuis la Gavotte Peyret et la faible amplitude horaire de la ligne (un bus toutes les 40min environ) pénalisent son attractivité.

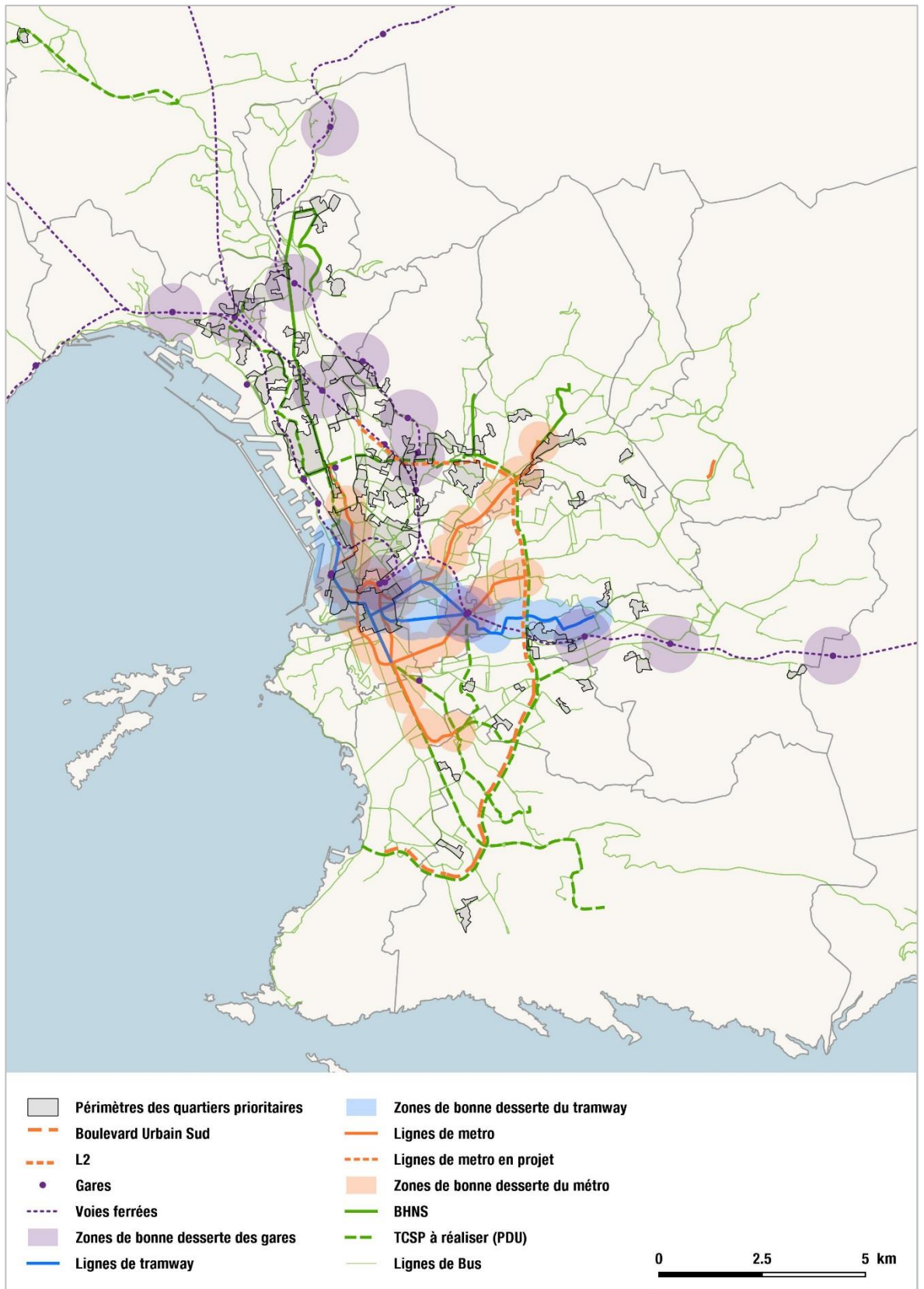
La ligne 121 (réseau RTM) relie la Gavotte Peyret à la gare de St Antoine en 22 minutes. Toutefois la faible fréquence de passage de cette ligne (un bus toutes les 40 minutes environ) ainsi que la nécessité d'effectuer une correspondance avec le B2 pour rejoindre la gare de Saint Antoine pénalisent l'attractivité de la gare.

Deux lignes du réseau Carreize passent à moins de 500m de la Gavotte Peyret : la ligne 51 permet de relier Aix-en-Provence à la gare St Charles par la RN8 et la ligne 53 relie Marseille St Charles à Aix Europôle de l'Arbois. Le temps de parcours pour rejoindre l'arrêt de bus est d'environ 8min à pieds.

La ligne 1 Réseau SMITEEB relie Saint Antoine aux Pennes-Mirabeau. Aujourd'hui l'arrêt de bus le plus proche se situe à 16 minutes à pied depuis la résidence de la Gavotte Peyret.

Notons qu'il est par ailleurs aussi difficile de se déplacer depuis le QPV pour rejoindre le centre de la commune (30 minutes de marche ou utiliser les transports en commun avec la ligne 121 depuis Notre Dame Limite qui passe toutes les 40 minutes environ).

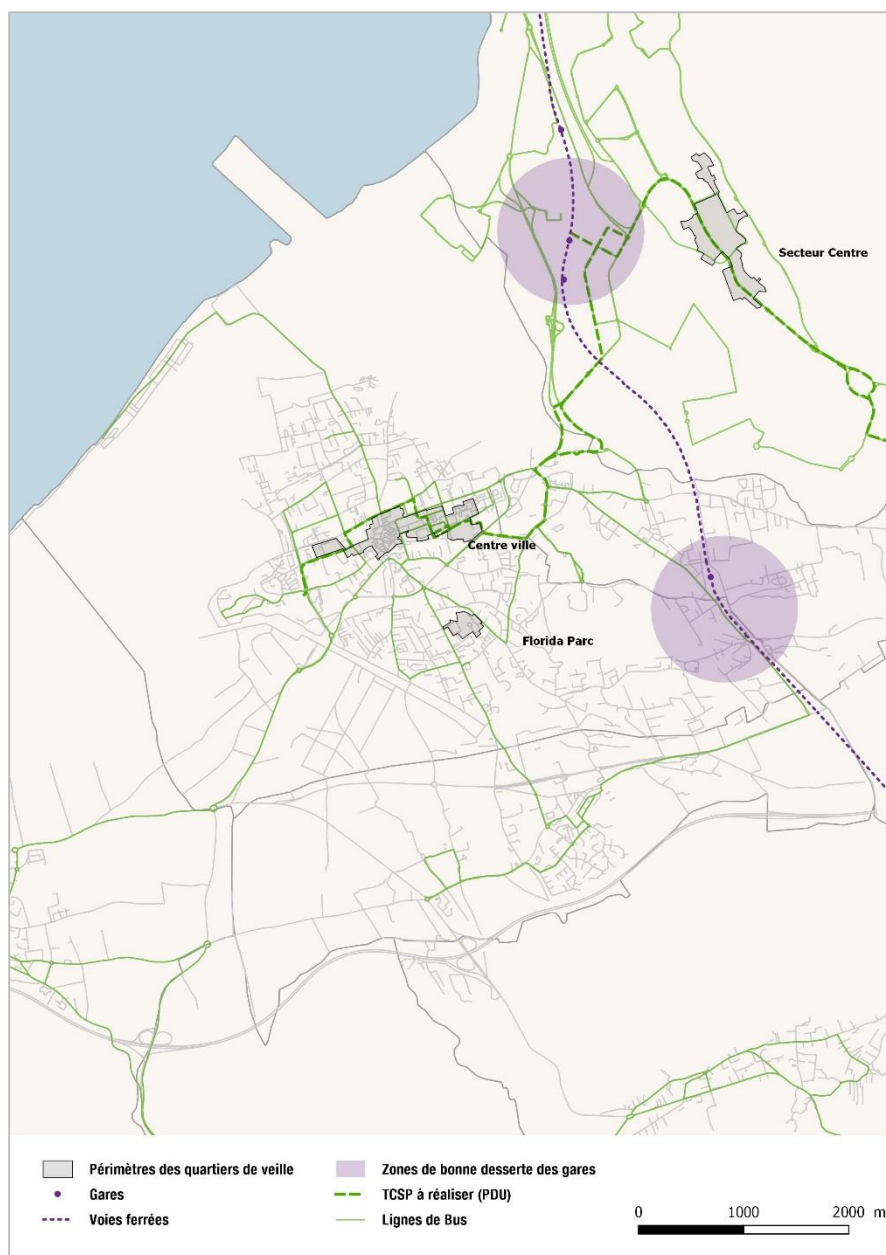
Le projet de piste cyclable / mode doux en double voies partant de la Gavotte Peyret vers le complexe sportif du Grand Pavois permettra de rendre l'accès au nord du centre-ville plus sécurisé et agréable pour les usagers des modes doux (projet en réflexion avec le Conseil Départemental).



DESSERTE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE MARSEILLE ET SEPTÈMES-LES-VALLONS

Concernant **les quartiers prioritaires de Marignane**, la desserte en transport en commun est essentiellement orientée vers Vitrolles et Gignac-La-Nerthe. Par ailleurs, le trafic de transit qui circule sur les axes proche du centre ancien occasionne des nuisances et pénalise les déplacements internes. L'optimisation de la desserte en transports en commun à travers le renforcement des lignes structurantes, le renforcement de la desserte interurbaine et l'amélioration de l'accessibilité routière constituent

des enjeux forts pour les quartiers prioritaires du secteur. A ce titre, la mise en service du BHNS Marignane – Vitrolles- Les Pennes Mirabeau est un premier pas vers l'ouverture de ces quartiers aux territoires environnants et aux zones d'emploi. Enfin, l'amélioration des déplacements de proximité doit également faire l'objet d'une attention particulière (franchissement des coupures, apaisement, création de cheminements sécurisés...).



DESSERTE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE MARIGNANE

Les quartiers de veille de La Ciotat, s'ils présentent des conditions d'accessibilité contrastées, sont aussi marqués par un réseau viaire peu perméable et souvent saturé en traversée de La Ciotat. Celui-ci est à l'origine d'effets de coupures qui contraignent les déplacements de proximité ainsi que le cadre de vie des habitants (sécurité routière, bruits, pollution...). Si le quartier Abeille Maurelle Matagots est cloisonné par les axes routiers structurants qui le bordent, et qui contraignent les déplacements des habitants, une problématique plus spécifique d'enclavement existe sur le quartier de Fardeloup, localisé en marge du secteur urbanisé. Les transports collectifs offrent une desserte plus ou moins partielle de ces secteurs. Toutefois le niveau d'offre (fréquence, amplitude horaire) ne permet pas de répondre à

l'ensemble des besoins de mobilités, et donc de constituer une solution compétitive de déplacements pour l'ensemble des habitants. Cette situation renforce la dépendance automobile de ces quartiers.

Le renforcement de l'offre de transports collectifs, la requalification de la voirie pour fluidifier le trafic, faciliter et sécuriser les déplacements de proximité, et l'organisation des connexions avec les polarités attractives (équipements, établissements scolaires, gares et arrêts de transports collectifs) sont autant d'enjeux pour répondre aux besoins de mobilité des habitants des quartiers. L'amélioration des déplacements vers l'extérieur du territoire constitue également un enjeu de mobilité vers l'emploi.

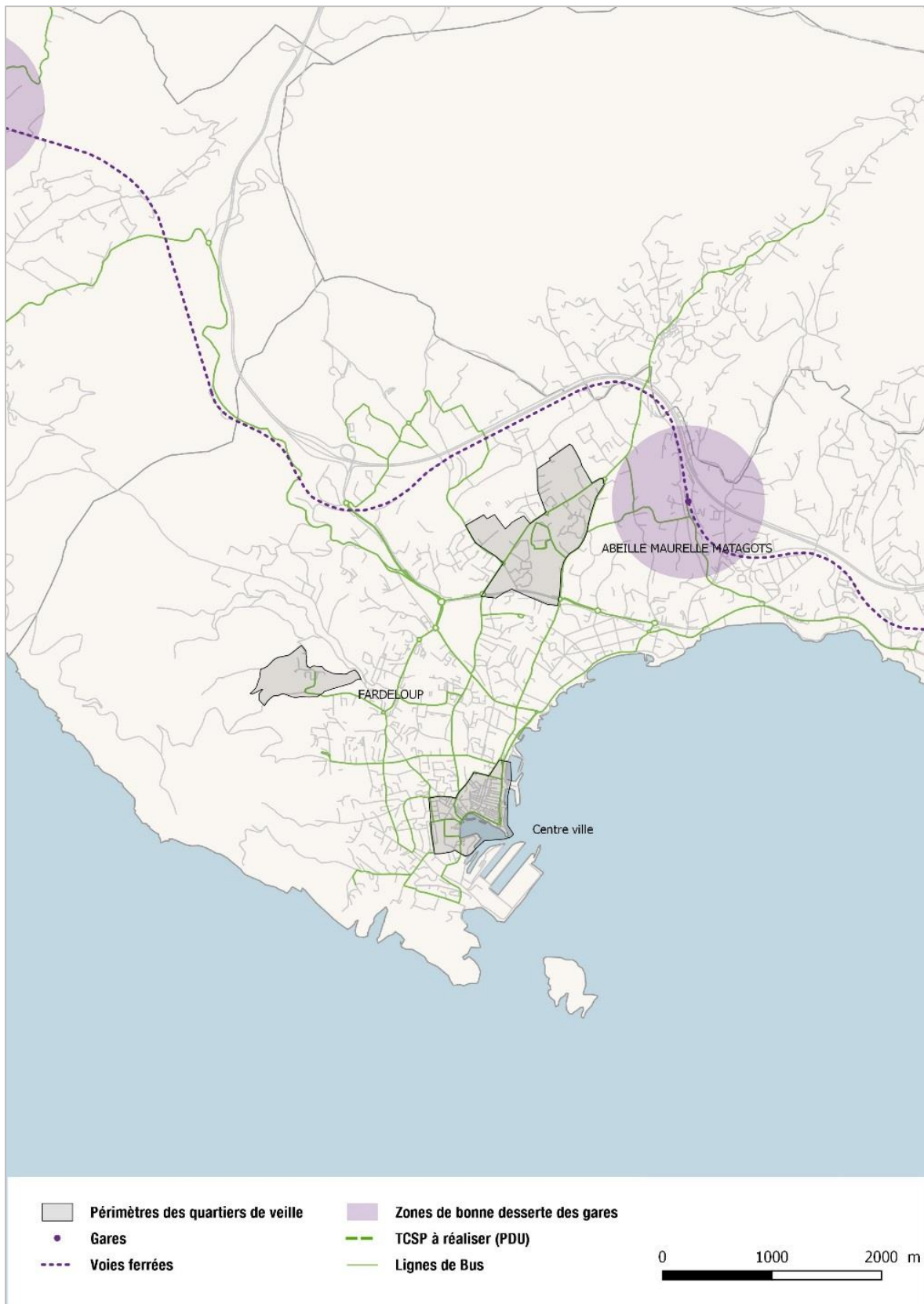
SE DÉPLACER DEPUIS FARDELOUP

Le quartier demeure très enclavé à l'échelle de la commune de La Ciotat. Pour une personne véhiculée, il faut compter 9 minutes pour se rendre à la mairie de la commune, aux abords du port, dans le centre-ville (3,6 km).

En empruntant les transports en commun, ce temps est doublé passant à près de 20 minutes en prenant la ligne 10 du réseau Ciotabus entre l'arrêt Fardeloup et Guerin (Mairie).

Enfin, le trajet à pied représente 30 minutes avec un dénivelé important rendant l'accès au quartier depuis le port complexe.



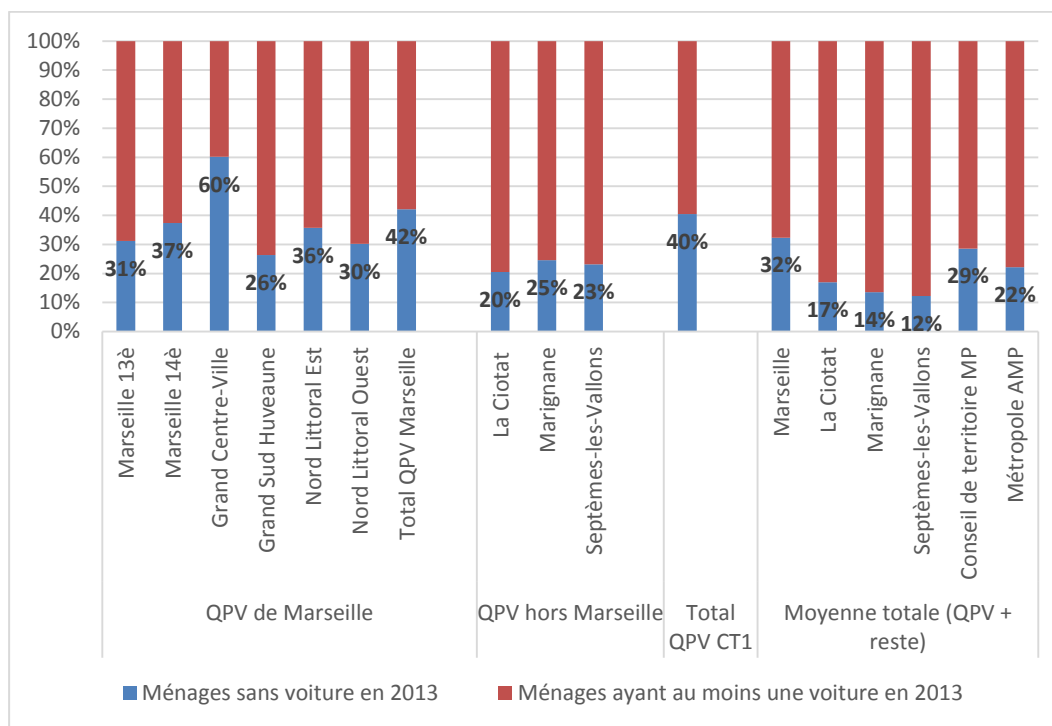


DESSERTE DES QUARTIERS DE VEILLE DE LA CIOTAT

Des ménages moins motorisés et des pratiques de déplacements plus contraintes

		MENAGES SANS VOITURE EN 2013	MENAGES AYANT AU MOINS UNE VOITURE EN 2013	MENAGES AYANT UNE VOITURE EN 2013	MENAGES AYANT DEUX VOITURES OU PLUS EN 2013
QPV de Marseille	Marseille 13è	31%	69%	49%	20%
	Marseille 14è	37%	63%	49%	13%
	Grand Centre-Ville	60%	40%	35%	5%
	Grand Sud Huveaune	26%	74%	52%	22%
	Nord Littoral Est	36%	64%	54%	11%
	Nord Littoral Ouest	30%	70%	50%	19%
	Total QPV Marseille	42%	58%	45%	13%
QPV hors Marseille	La Ciotat	20%	80%	52%	27%
	Marignane	25%	75%	49%	27%
	Septèmes-les-Vallons	23%	77%	49%	27%
Total QPV CT Marseille Provence		40%	60%	46%	14%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	27%	73%	52%	21%
	Marseille Total	32%	68%	50%	18%
	La Ciotat hors QPV	15%	85%	51%	34%
	La Ciotat Total	17%	83%	52%	31%
	Marignane hors QPV	8%	92%	46%	46%
	Marignane Total	14%	86%	47%	40%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	10%	90%	44%	46%
	Septèmes-les-Vallons Total	12%	88%	45%	43%
	Conseil de territoire MP	29%	71%	49%	22%
	Métropole AMP	22%	78%	47%	30%

MOTORISATION DES MÉNAGES EN 2013 Sources : INSEE - Données infra communales RP 2013



NON MOTORISATION DES MÉNAGES EN 2013 Sources : INSEE - Données infra communales RP 2013

Les habitants des quartiers prioritaires connaissent plus de difficultés de déplacements du fait notamment d'un plus faible taux de motorisation qu'ailleurs avec un taux de 40% de ménages sans voitures en 2013 contre 22% sur l'ensemble de la Métropole.

Ceci nécessite de prendre un certain recul du fait de la forte part des ménages sans voiture dans le centre-ville de Marseille (60%) qui pèse fortement sur le taux global. Toutefois, les autres quartiers prioritaires restent confrontés à cette problématique, ce taux oscillant entre 20% et 37% et surtout étant toujours au-dessus du taux des communes d'appartenance. Les quartiers prioritaires de Marseille semblent fonctionner, plus que les autres quartiers de Marseille, dans une logique de proximité avec des déplacements

réalisés sur de plus courtes distances. Parmi les facteurs explicatifs, peuvent être avancées des composantes sociales mais également spatiales, avec une accessibilité plus contrainte de ces quartiers (offre de transports collectifs, temps de parcours, problématique d'enclavement), et un éloignement par rapport au centre-ville.

59% des déplacements résidents sont effectués en internes aux quartiers prioritaires (dont 76% en interne à chaque secteur de géographie prioritaire).

Plus de la moitié des déplacements sont effectués sur des distances de proximité (52 % des déplacements sont inférieurs < à 2 km). Et 66% des déplacements se font sur des distances inférieures à moins de 5 km. Soit la distance maximale pertinente pour un usage du vélo. Seuls 11% de flux sont réalisés sur de longues distances (> à 10 km).

Des échanges concentrés sur la commune de Marseille, et marqués par l'attractivité du centre-ville.

82 % des flux d'échanges des résidents quartiers prioritaires sont réalisés en lien avec le reste du territoire Marseillais. Si le centre-ville constitue l'un des secteurs les plus attractifs, l'analyse des déplacements d'échanges réalisés par les habitants des quartiers prioritaires montre une fréquentation des secteurs centraux directement liée à l'éloignement au centre et au niveau d'accessibilité depuis chaque secteur de géographie prioritaire.

- **Les habitants des quartiers prioritaires du centre-ville** sont ceux qui présentent des pratiques de proximité les plus importantes, avec 64 % de déplacements internes au secteur de géographie prioritaire et au total 84 % des déplacements réalisés sur l'ensemble du secteur Centre. Celui-ci reste attractif pour la population active des quartiers prioritaires, avec 32% des déplacements pour le motif travail, internes au secteur quartiers prioritaires, et au total 60% des déplacements liés au travail réalisés sur le secteur Centre.

- **Les habitants des quartiers prioritaires du secteur Sud** (La Cravache-Le Trioulet, La Soude-Bengale-La Cayolle) sont ceux qui fréquentent le moins le centre-ville (19% des déplacements d'échanges), avec une mobilité très recentrée vers les quartiers Sud (plus de 60% des flux d'échanges).

- **Les habitants des quartiers prioritaires du secteur Est-Huveaune** ont également une pratique du centre-ville plus faible que la moyenne (25% des déplacements d'échanges), avec des usages plus marqués sur l'ensemble du secteur Est (46% des déplacements d'échanges). Le centre-ville constitue toutefois le secteur le plus attractif pour le motif travail (34% des déplacements liés au travail), devant le reste du secteur Est (20%) et le secteur Sud (13%).

- **Les habitants des quartiers prioritaires du secteur Nord Est** effectuent 41% de leurs déplacements à l'intérieur des secteurs de géographies prioritaires et 59 % en échange. Les échanges ont principalement lieu au sein du territoire Nord Est (36%), vers le centre (27%) et l'Est de Marseille (13%). Le centre est le secteur le plus attractif pour le motif travail et représente 28% des échanges pour ce motif, soit 8% de la totalité des échanges.

- **Les habitants des quartiers prioritaires du secteur Nord Littoral** effectuent 46% de leurs déplacements à l'intérieur des secteurs de géographies prioritaires et 54 % de leurs déplacements en échange. Parmi les échanges, 43% sont effectués au sein du secteur Nord Littoral, 24% à destination du centre et 11% vers le Nord Est. Comme pour le secteur Nord Est, 29% des échanges pour le motif travail sont effectués vers le centre de Marseille.

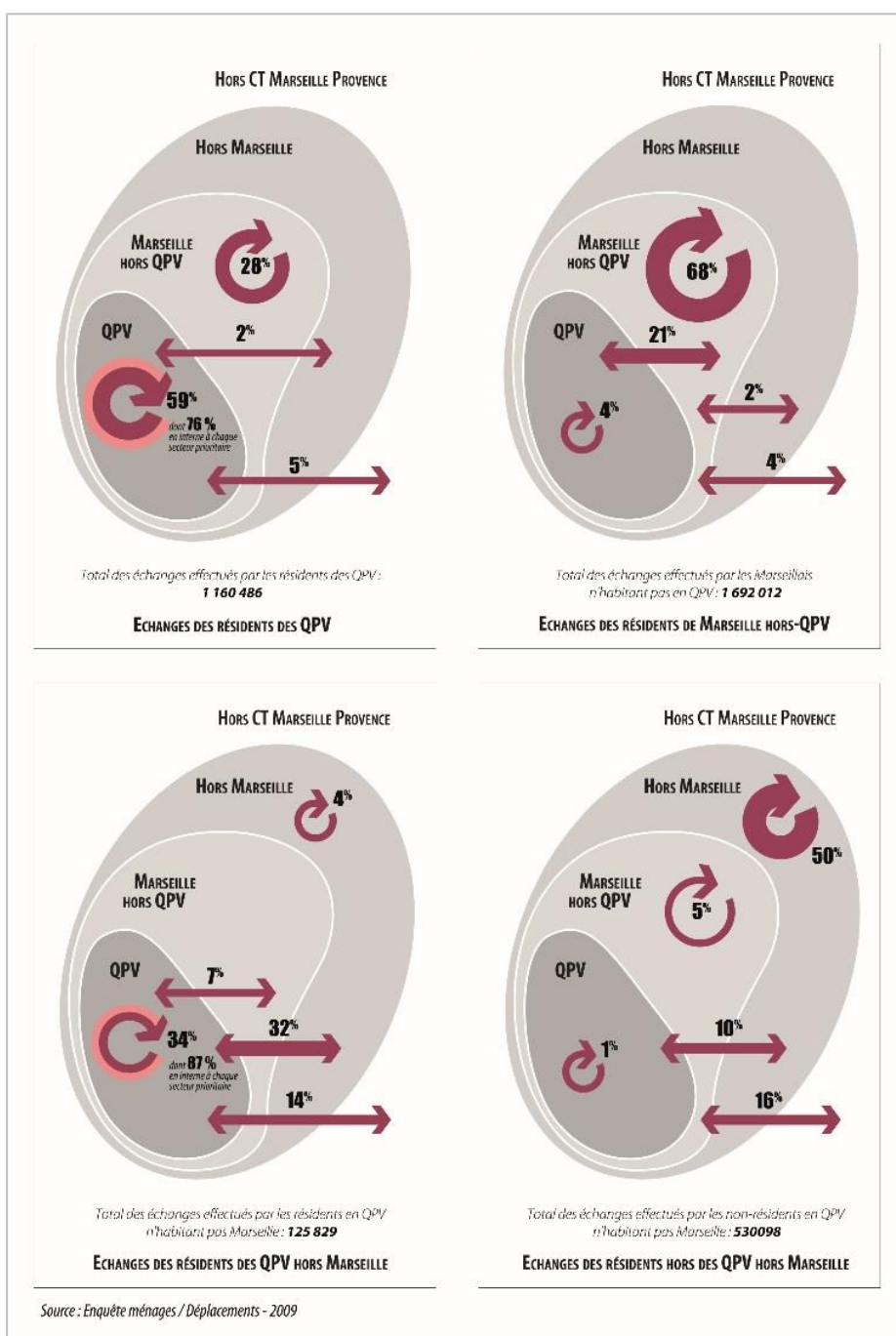
Peu d'échanges avec Marseille pour les résidents quartiers prioritaires des autres communes

On note la faiblesse des pratiques d'échanges avec Marseille pour les résidents des quartiers prioritaires des autres communes, (7% du total des déplacements générés). Les déplacements d'échanges sont majoritairement réalisés vers le reste du territoire de Marseille Provence, et l'extérieur : 46 % des déplacements d'échanges des résidents des quartiers prioritaires hors Marseille sont réalisés en lien avec ces territoires.

Contrairement aux pratiques identifiées sur le territoire marseillais, l'analyse de la mobilité des résidents des secteurs prioritaires de Septèmes-les-Vallons, La Ciotat et Marignane met en évidence

une part plus importante des déplacements de plus longue distance. Si 40% des déplacements portent sur des pratiques locales de proximité, 1/5 des déplacements font plus de 10 km.

Les quartiers prioritaires ne génèrent que peu de flux de déplacements (à l'exception du centre-ville de la Ciotat) : seulement 10% des flux des non-résidents hors Marseille, qui se déplacent essentiellement sur les autres communes du territoire de Marseille Provence et l'extérieur du territoire (66% des déplacements).



UNE RESPONSABILITE PARTAGEE ENVERS L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Des quartiers à la population jeune...

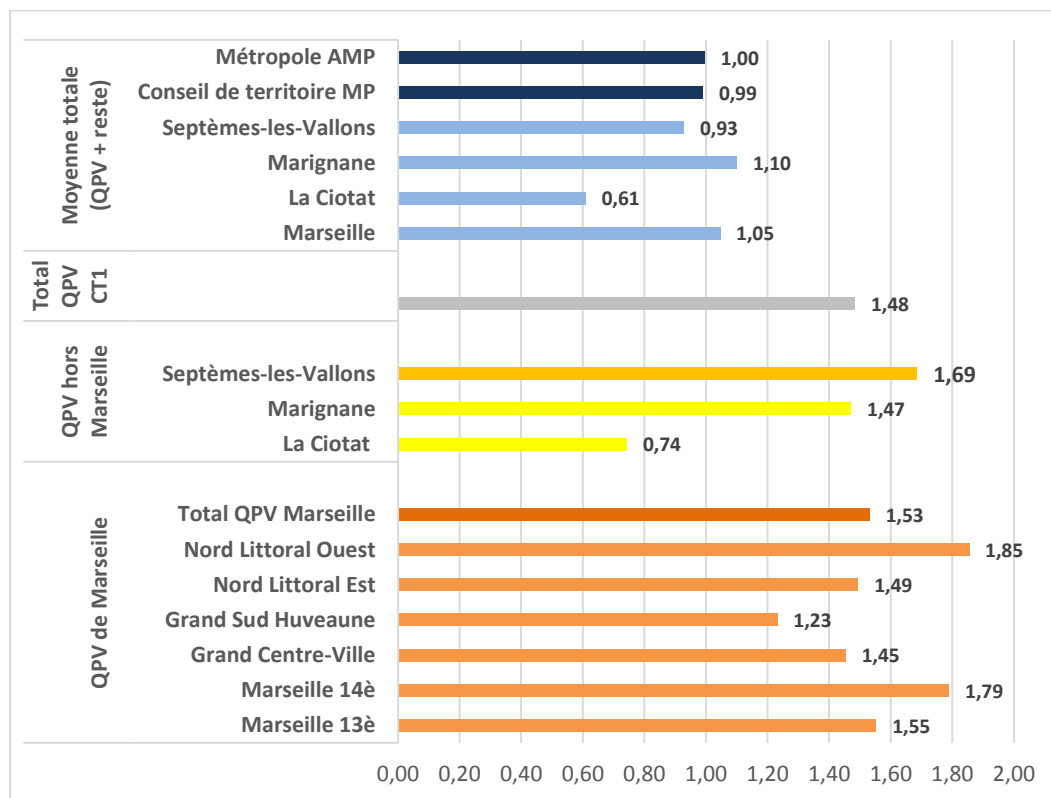
La population jeune représente un levier pour ces territoires en difficulté. Avec 36,3% de jeunes de moins de 25 ans, ces quartiers demeurent plus jeunes que le reste du territoire (30,6%).

		POPULATION 2013	PART DES FEMMES EN 2013	PART DE LA POPULATION DE MOINS DE 3 ANS EN 2013	PART DE LA POPULATION DE - DE 25 ANS 2013	PART DE LA POPULATION DE + DE 75 ANS 2013	PART DES FEMMES PARMIS LES 75 ANS OU + EN 2013	INDICE DE JEUNESSE (POP DE -DE 20 ANS / POP DE 60 ANS ET PLUS)
QPV de Marseille	Marseille 13è	49 376	53%	4,1%	37,9%	7,5%	64%	1,55
	Marseille 14è	54 949	52%	5,1%	39,7%	7,5%	61%	1,79
	Grand Centre-Ville	99 252	50%	4,8%	34,8%	6,3%	59%	1,45
	Grand Sud Huveaune	46 354	54%	4,0%	33,9%	8,8%	65%	1,23
	Nord Littoral Est	40 033	50%	4,7%	36,2%	7,6%	57%	1,49
	Nord Littoral Ouest	34 467	53%	5,0%	40,1%	6,6%	62%	1,85
	Total QPV Marseille	324 432	52%	4,7%	36,7%	7,2%	61%	1,53
QPV hors Marseille	La Ciotat	14 444	52%	3,4%	26,8%	10,3%	60%	0,74
	Marignane	10 825	52%	4,4%	35,4%	7,8%	63%	1,47
	Septèmes-les-Vallons	2 329	50%	5,4%	38,9%	7,2%	50%	1,69
Total QPV CT Marseille Provence		352 030	52%	4,6%	36,3%	7,4%	61%	1,48
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	530 961	53%	3,3%	31,6%	6,8%	65%	1,05
	Marseille Total	855 393	53%	3,8%	28,5%	15,5%	64%	1,05
	La Ciotat hors QPV	20 211	53%	2,7%	24,6%	8,6%	61%	0,61
	La Ciotat Total	34 655	53%	3,0%	23,0%	22,2%	61%	0,61
	Marignane hors QPV	23 161	53%	3,2%	31,2%	6,5%	58%	1,10
	Marignane Total	33 986	52%	3,6%	29,2%	13,2%	60%	1,10
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	8 384	54%	3,7%	29,9%	8,5%	60%	0,93
	Septèmes-les-Vallons Total	10 713	53%	4,1%	27,4%	12,9%	59%	0,93
	CT Marseille Provence	1 049 835	53%	3,7%	32,0%	9,8%	63%	0,99
	Métropole AMP	1 849 088	52%	3,6%	30,6%	9,3%	62%	1,00
Total France Métropolitaine		63 697 865	52%	3,6%	30,3%	5 889 474	62%	1,01

IMPORTANCE DES JEUNES DANS LA POPULATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES Sources : INSEE - Données infra communales RP 2013

Les quartiers prioritaires demeurent dans leur globalité jeunes avec un indice de jeunesse² de 1,48 alors qu'il est à 1 pour l'ensemble de la population de la Métropole avec des territoires largement au-dessus tels que le Nord littoral Ouest (1,85) et le

14^{ème} arrondissement (1,79) et la Gavotte Peyret (1,69 alors que l'indice hors QPV sur cette commune n'est que de 0,96). Notons que l'indice de jeunesse des QPV de Marseille demeure moins élevé que celui des CUCS en 2010 (1,53 contre 2,4).



INDICE DE JEUNESSE EN 2013 Sources : INSEE - Données infra communales RP 2013

... mais dont le taux de scolarisation est plus faible que sur le reste du territoire

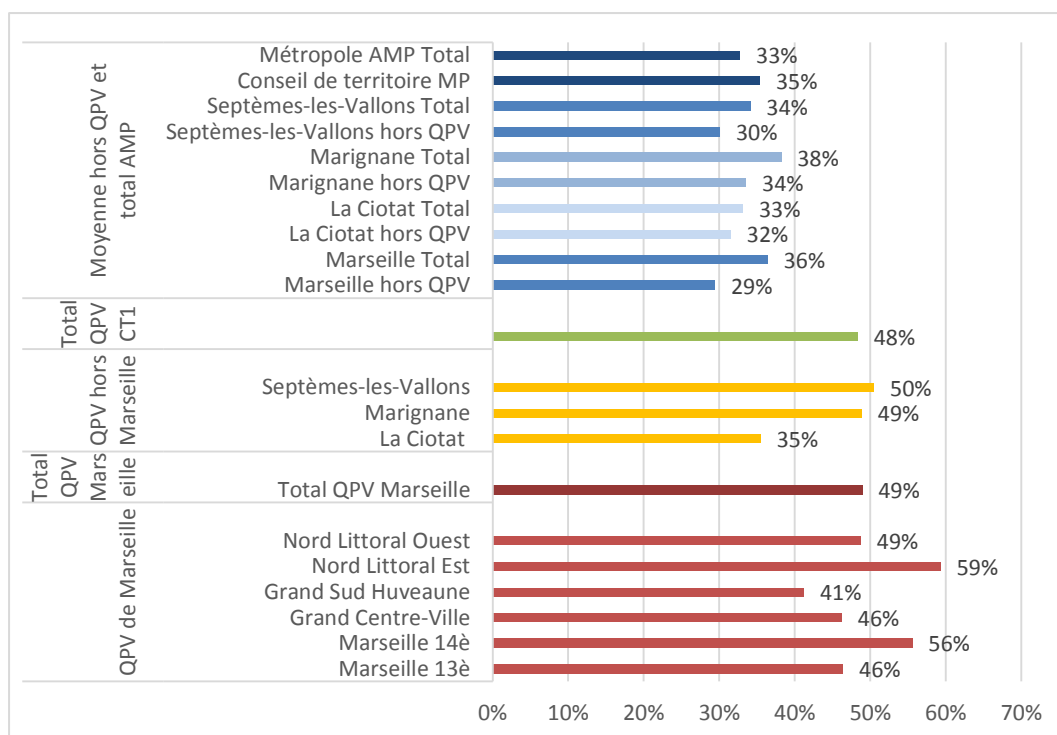
Toutefois, ces jeunes sortent rapidement du système scolaire sans diplôme, limitant ainsi l'accès au marché du travail. A l'échelle des quartiers de la politique de la ville, 48% des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sont sans diplôme, alors que ce taux ne s'élève qu'à 33% pour la Métropole. Les écarts entre les quartiers prioritaires et les territoires hors QPV demeurent plus importants notamment

pour ceux du Nord de Marseille: 59% des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées des quartiers prioritaires du Nord Littoral Est sont sans diplôme alors que ce taux n'est que de 29% pour les territoires hors QPV de Marseille. Le 14^{ème} arrondissement est lui aussi fortement concerné avec un taux de 56%.

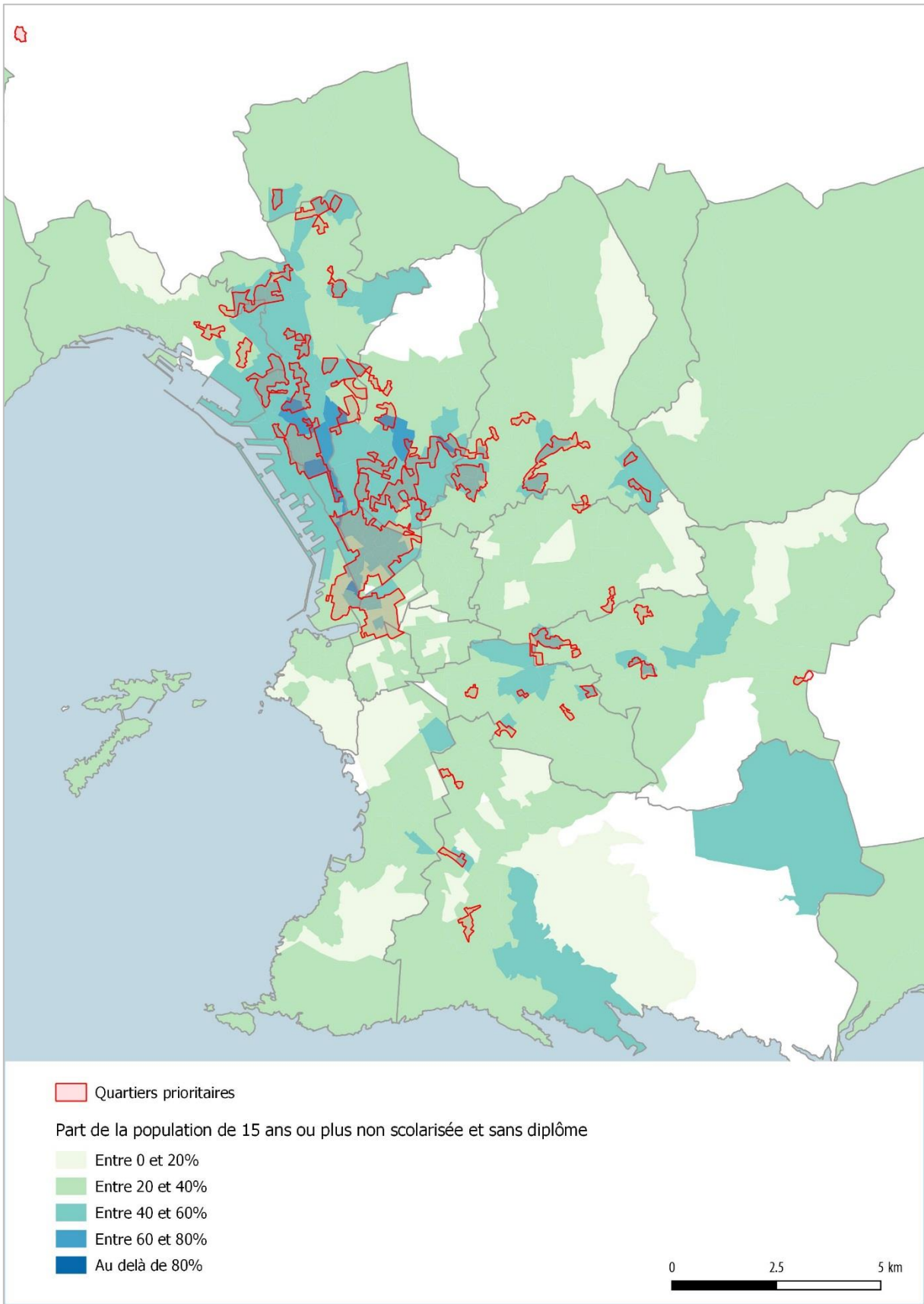
² Ratio Population de - de 20 ans sur population de 60 ans ou plus

		TAUX DE SCOLARISATION DES 18-24 ANS	PART DE LA POP 15 ANS OU PLUS NON SCOL. SANS DIPLOME OU BEPC, BREVET DES COLLEGES, EN 2013	PART DE LA POPULATION NON SCOLARISEE TITULAIRE DU BAC OU PLUS
QPV de Marseille	Marseille 13è	59%	46%	31%
	Marseille 14è	44%	56%	23%
	Grand Centre-Ville	60%	46%	38%
	Grand Sud Huveaune	52%	41%	36%
	Nord Littoral Est	51%	59%	19%
	Nord Littoral Ouest	56%	49%	30%
Total QPV Marseille		55%	49%	31%
QPV hors Marseille	La Ciotat	41%	35%	40%
	Marignane	36%	49%	27%
	Septèmes-les-Vallons	44%	50%	25%
Total QPV CT Marseille Provence		54%	48%	31%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	65%	29%	53%
	Marseille Total	61%	36%	45%
	La Ciotat hors QPV	51%	32%	48%
	La Ciotat Total	46%	33%	44%
	Marignane hors QPV	40%	34%	41%
	Marignane Total	38%	38%	37%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	49%	30%	42%
	Septèmes-les-Vallons Total	47%	34%	39%
	Conseil de territoire MP	59%	35%	45%
	Métropole AMP	57%	33%	47%
Total France Métropolitaine		52%	32%	44%

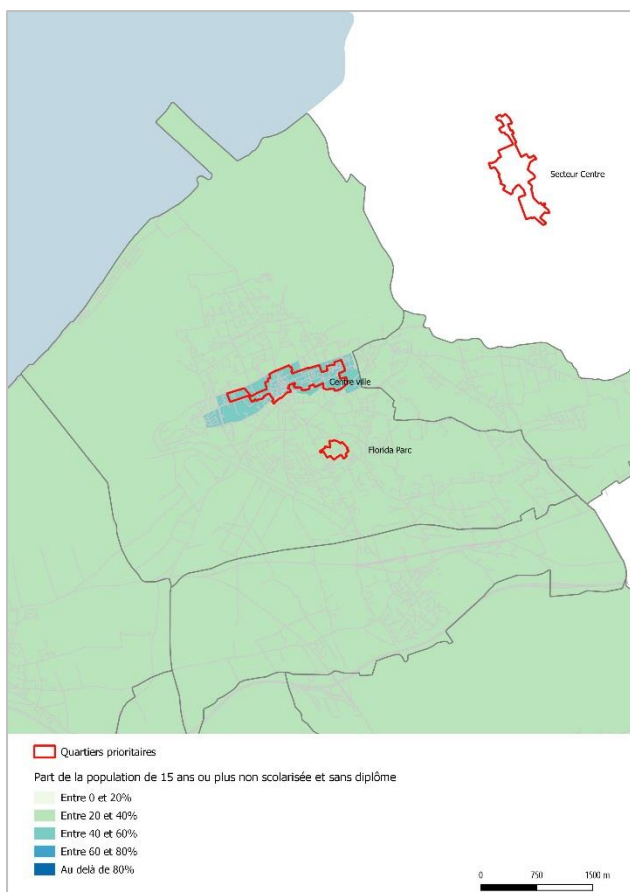
SCOLARISATION ET NIVEAU DE DIPLÔME EN 2013 Sources : INSEE - Données infra communales RP 2013



PART DE LA POP DE 15 ANS OU PLUS NON SCOLARISÉE. SANS DIPLÔME EN 2013 Sources : INSEE - Données infra RP2013



PART DE LA POP DE 15 ANS OU PLUS NON SCOLARISÉE. SANS DIPLÔME EN 2013 Sources : INSEE - Données infra RP2013



A travers l'unique analyse de l'offre d'équipements scolaires (écoles maternelles, élémentaires et collèges) dans les quartiers prioritaires mais aussi aux abords³, il est possible de constater que ces derniers se situent légèrement en dessous du reste du territoire de leur commune d'appartenance : les quartiers prioritaires de Marseille proposent 0,23 écoles maternelles pour 1000 habitants contre 0,27 sur le reste de la commune, 0,26 écoles élémentaires pour 1000 habitants des quartiers prioritaires contre 0,38 sur le reste de la commune. Pour les quartiers prioritaires hors Marseille, l'offre scolaire demeure similaire entre les quartiers prioritaires et le territoire communal hors QPV.

Le ratio du nombre de classes pour 1000 habitants est toutefois en faveur des quartiers prioritaires dans le cas de Marseille avec un ratio de 1,42 classe de maternelles pour 1000 habitants des QPV (contre 1,16 hors QPV) mais avec de grandes disparités, les territoires du 13^{ème} et du nord littoral

Ouest ne dépassant que très légèrement le ratio de 1. Ce constat global est identique pour les classes de collège, avec en plus un ratio faible pour le territoire du Grand Centre-Ville. A l'inverse, les quartiers prioritaires de Marseille proposent des ratios moindres au territoire hors QPV pour les classes en école élémentaires pour 1000 habitants, avec toujours des écarts plus importants pour le 13^{ème}, le Nord Littoral Ouest, mais aussi le 14^{ème}. Hors Marseille, les quartiers de veille de la Ciotat et le quartier de la Gavotte Peyret propose des ratios de nombre de classes maternelles supérieurs aux territoires hors QPV, à l'inverse de Marignane. Toutefois, ce ratio pour les classes élémentaires est plus faible pour les QPV, à l'exception de Marignane. Enfin, concernant les classes de collège, les QPV, de par la sectorisation de la carte de recrutement des collèges, demeurent favorisés en comparaison avec les territoires communaux hors géographie prioritaire.

³ Les données sur les équipements scolaires sont calculées à partir des zones de recouvrement des cartes scolaires,

incluant ainsi des équipements hors des QPV mais dont ses habitants pratiquent ces établissements par exemple.

		NOMBRES D'HABITANTS EN 2013	ECOLES MATERNELLES	ECOLES MATERNELLES POUR 1000 HABITANTS	NOMBRE DE CLASSES MATERNELLES	NBRE DE CLASSES MATERNELLES POUR 1000 HAB	ECOLES ELEMENTAIRES	ECOLES ELEMENTAIRES POUR 1000 HABITANTS	NOMBRE DE CLASSES ELEMENTAIRES	NBRE DE CLASSES ELEMENTAIRES POUR 1000 HAB	COLLEGES	COLLEGES POUR 1000 HABITANTS	NOMBRE DE CLASSES COLLEGES	NOMBRE DE CLASSES COLLEGES POUR 1000 HABITANTS
QPV de Marseille	Marseille 13è	49 376	9	0,18	50	1,01	9	0,18	82	1,66	5	0,10	92	1,86
	Marseille 14è	54 949	11	0,20	69	1,26	8	0,15	89	1,62	7	0,13	133	2,42
	Grand Centre-Ville	99 252	21	0,21	159	1,60	31	0,31	289	2,91	8	0,08	172	1,73
	Grand Sud Huveaune	46 354	15	0,32	76	1,64	17	0,37	126	2,72	10	0,22	203	4,38
	Nord Littoral Est	40 033	11	0,27	71	1,77	13	0,32	106	2,65	5	0,12	109	2,72
	Nord Littoral Ouest	34 467	6	0,17	35	1,02	6	0,17	52	1,51	3	0,09	68	1,97
	Total QPV Marseille	324 432	73	0,23	460	1,42	84	0,26	744	2,29	38	0,12	777	2,39
QPV hors Marseille	La Ciotat	14 444	5	0,35	21	1,45	4	0,28	24	1,66	2	0,14	38	2,63
	Marignane	10 825	4	0,37	15	1,39	4	0,37	40	3,70	2	0,18	50	4,62
	Septèmes-les-Vallons	2 329	1	0,43	5	2,15	1	0,43	6	2,58	1	0,43	18	7,73
Total QPV CT Marseille Provence		352 030	83	0,24	501	1,42	93	0,26	814	2,31	43	0,12	883	2,51
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	530 961	146	0,27	616	1,16	203	0,38	1551	2,92	52	0,10	796	1,50
	Marseille Total	855 393	219	0,26	1117	1,31	287	0,34	2295	2,68	90	0,11	1573	1,84
	La Ciotat hors QPV	20 211	7	0,35	25	1,24	8	0,40	57	2,82	1	0,05	20	0,99
	La Ciotat Total	34 655	12	0,35	46	1,33	12	0,35	81	2,34	3	0,09	58	1,67
	Marignane hors QPV	23 161	9	0,39	41	1,77	8	0,35	58	2,50	1	0,04	25	1,08
	Marignane Total	33 986	13	0,38	56	1,65	12	0,35	98	2,88	3	0,09	75	2,21
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	8 384	2	0,24	14	1,67	4	0,48	26	3,10	0	0,00	0	0,00
	Septèmes-les-Vallons Total	10 713	3	0,28	19	1,77	5	0,47	32	2,99	1	0,09	18	1,68
Métropole AMP		1 849 088	505	0,27	2782	1,50	634	0,34	4843	2,62	174	0,09	3371	1,82

OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES Sources : Ville de Marseille – Education Nationale

ZOOM SUR LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS

Les CFA proposent une formation générale aux apprentis qui suivent en parallèle une formation au sein d'une entreprise. Ces apprentis ont un statut de jeune travailleur salarié en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. L'apprentissage permet de préparer tous les diplômes professionnels et technologiques de l'éducation nationale (CAP, BEP, bac professionnel, BTS, licence professionnelle...).

Sur le territoire de Marseille Provence, 27 centres sont recensés quasi unanimement situés à Marseille (seule la Ciotat propose une antenne du CFA de la Bourse du travail de Marseille). Ces centres proposent des formations variées et permettent au public d'obtenir les diplômes nécessaires tout en ayant en parallèle une expérience professionnelle facilitant l'insertion dans le marché du travail.



CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS Sources : Ville de Marseille – Education Nationale

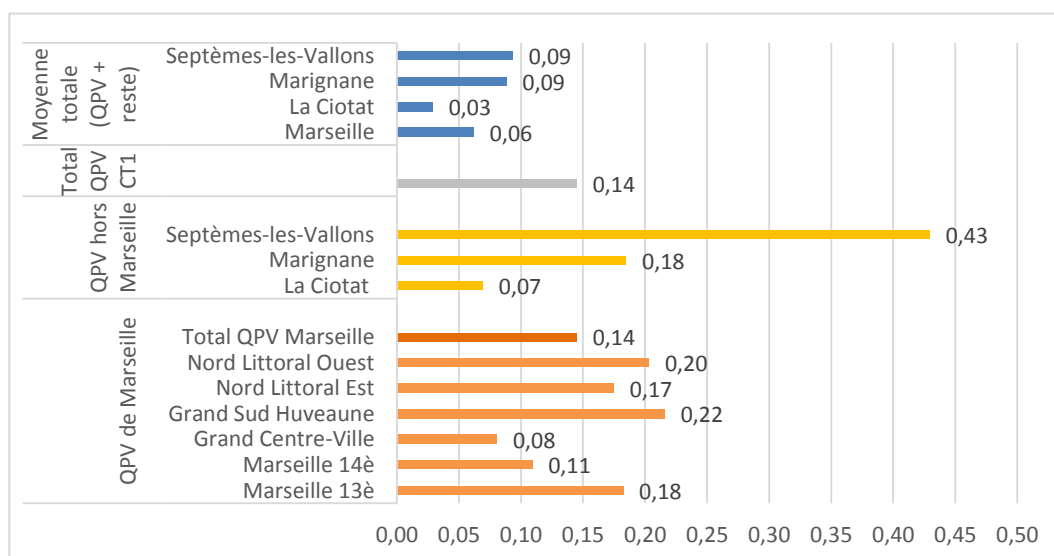
Des équipements sociaux moins présents dans les QPV de Marseille que dans le reste de la commune

		NOMBRES D'HABITANTS EN 2013	NOMBRE D'EQUIPEMENTS SOCIAUX	EQUIPEMENTS POUR 1000 HABITANTS
QPV de Marseille	Marseille 13è	49 376	9	0,18
	Marseille 14è	54 949	6	0,11
	Grand Centre-Ville	99 252	8	0,08
	Grand Sud Huveaune	46 354	10	0,22
	Nord Littoral Est	40 033	7	0,17
	Nord Littoral Ouest	34 467	7	0,20
	Total QPV Marseille	324 432	47	0,14
QPV hors Marseille	La Ciotat	14 444	1	0,07
	Marignane	10 825	2	0,18
	Septèmes-les-Vallons	2 329	1	0,43
Total QPV CT Marseille Provence		352 030	51	0,14
Moyenne totale (QPV + reste)	Marseille Total	855 393	53	0,06
	La Ciotat Total	34 655	1	0,03
	Marignane Total	33 986	3	0,09
	Septèmes-les-Vallons Total	10 713	1	0,09

OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SOCIAUX Sources : Ville de Marseille – Métropole Aix-Marseille Provence

Les quartiers de veille de la Ciotat disposent d'un nombre d'équipements sociaux (centres sociaux et maisons pour tous) pour 1000 habitants similaire au reste de leur commune. Concernant les QPV de Marseille, ils disposent d'une moyenne pour 1000 habitants supérieure à la commune (entre 0,08 et 0,22 contre 0,06 pour l'ensemble de la commune) Le territoire Grand Sud Huveaune paraît très bien desservi du fait de la petite taille des QPV (avec peu d'habitants) en comparaison avec le nombre de centres sociaux présents. Malgré les 8 centres sociaux présents dans le Grand Centre-Ville le ratio

par habitants demeure bas par rapport au nombre important d'habitants présents. Enfin, notons que la Gavotte Peyret bénéficie d'un taux de couverture important du fait que le centre social de la Gavotte Peyret se situe au sein d'un QPV peu peuplé (2 300 habitants) et qu'en marge du quartier le pôle Bastide, équipement municipal à valeur de mixité sociale propose des permanences de la PMI, un ASLH pour les maternelles et un relai d'assistance maternelle qui n'est pas comptabilisé ici (car hors du QPV) mais qui bénéficie fortement à la population du quartier.



OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SOCIAUX POUR 1000 HABITANTS Sources : Ville de Marseille – Métropole Aix-Marseille Provence

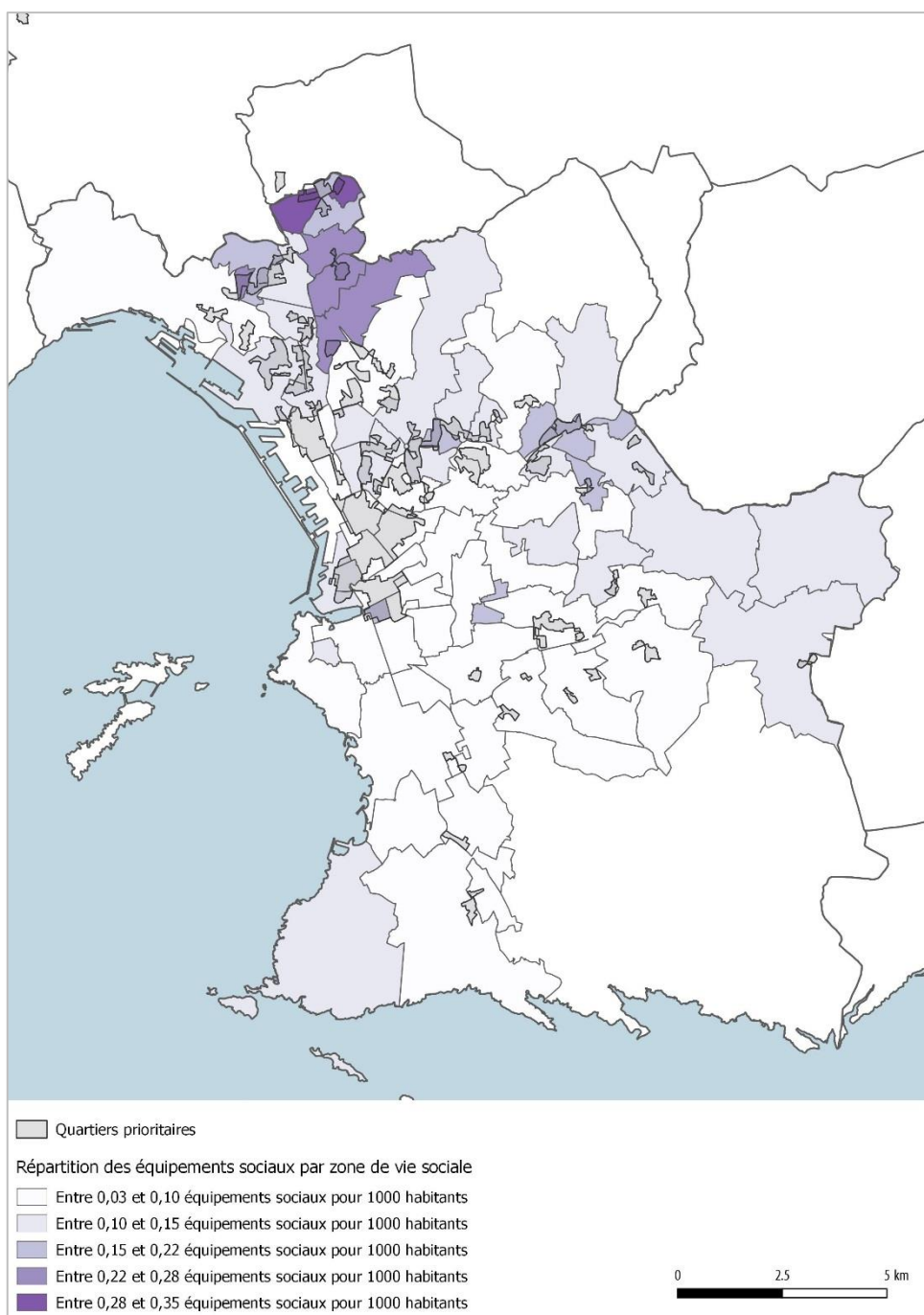
ZOOM SUR LES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX DANS LES ZONES DE VIE SOCIALE

Le Conseil Municipal du 26/06/2017 a acté la redéfinition des Zones de Vie Sociale des Maisons pour Tous et des Centres Sociaux sur Marseille.

A l'échelle des zones de vie sociale (66 secteurs de recouvrement des centres sociaux) à Marseille, la situation paraît contrastée selon les territoires et notamment si on applique un ratio de nombre d'établissements sociaux (centres sociaux et maisons pour tous) pour 1000 habitants par zone de vie sociale. Certains quartiers demeurent bien couverts tels que le nord de la Savine, Kallisté, la Granière, la Solidarité, les Aygalades et la Castellane avec des ratios minimum de 0,22 équipements de ce type pour 1000 habitants.

A l'inverse, certains secteurs connaissent des ratios plus faibles, entre 0,03 et 0,10 équipements sociaux pour 1000 habitants, principalement dans le territoire du Grand Sud Huveaune, mais aussi pour les QPV de la Cabucelle, Saint Henry, Saint André, La Maurelette et de certains territoires du Nord Est de Marseille (Balustres Cerisaie).

3 zones blanches sont recensées à Marseille (zones non couvertes par un centre social ou une maison pour tous). La ville de Marseille a pour projet la création de 7 équipements sociaux, dont 6 seront en QPV : Noailles (3ème), Les Lilas (13ème), Château Saint Loup (10ème), Les Lierres (11ème), Visitation Bassens (14ème), Les Crottes (15ème) et le Rouet (8ème).



UNE DIVERSITE DES PUBLICS MAIS DES SIGNES DE PRECARITES AVERES

Une surreprésentation des familles monoparentales

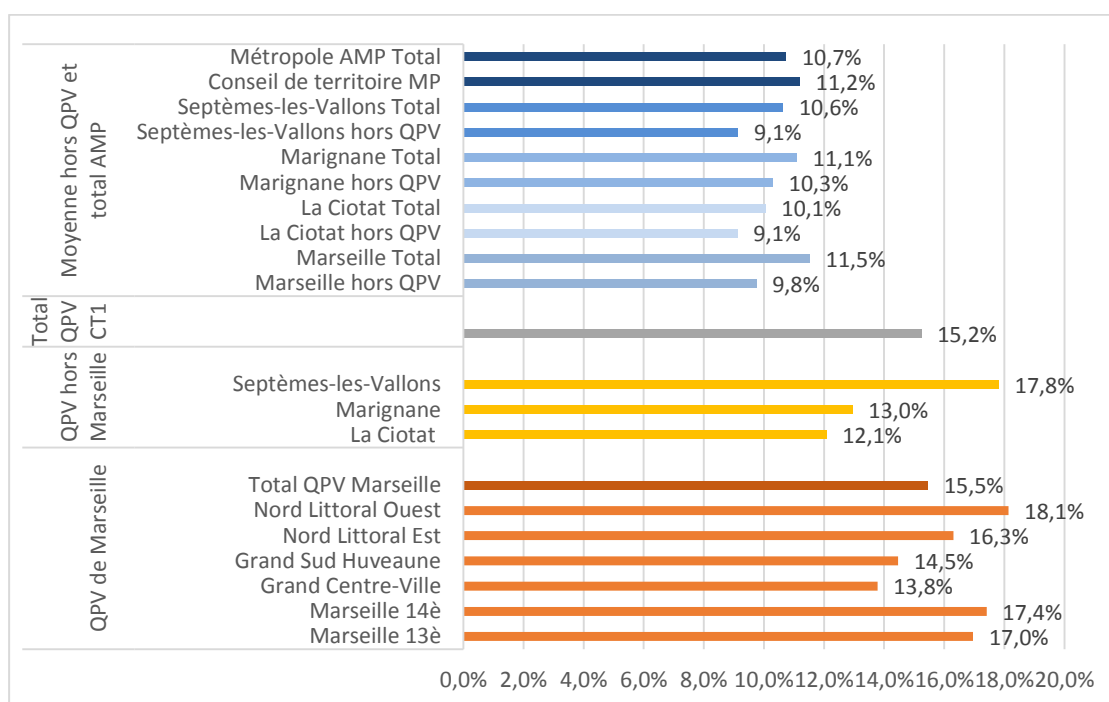
Les quartiers prioritaires connaissent une part de familles monoparentales plus importante que le reste du territoire. Les femmes sont les plus concernées par cette problématique fortement liée à la difficulté de trouver un emploi.

A nouveau, ce sont les 4 territoires du Nord de Marseille qui sont les plus impactés avec des taux

oscillant entre 16,3% et 18,1% alors qu'il est de 9,8% à l'échelle de Marseille (hors QPV) et 10,7% pour la totalité du territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence. Le quartier de la Gavotte Peyret est lui aussi fortement concerné avec un taux de 17,8% alors qu'il n'est que de 9,1% pour le reste de la commune.

		PART DE RESIDENCES PRINCIPALES OCCUPEES PAR UNE FAMILLE MONOPARENTALE
QPV de Marseille	Marseille 13è	17,0%
	Marseille 14è	17,4%
	Grand Centre-Ville	13,8%
	Grand Sud Huveaune	14,5%
	Nord Littoral Est	16,3%
	Nord Littoral Ouest	18,1%
	Total QPV Marseille	15,5%
QPV hors Marseille	La Ciotat	12,1%
	Marignane	13,0%
	Septèmes-les-Vallons	17,8%
Total QPV CT Marseille Provence		15,2%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	9,8%
	Marseille Total	11,5%
	La Ciotat hors QPV	9,1%
	La Ciotat Total	10,1%
	Marignane hors QPV	10,3%
	Marignane Total	11,1%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	9,1%
	Septèmes-les-Vallons Total	10,6%
	Conseil de territoire MP	11,2%
	Métropole AMP	10,7%
Total France Métropolitaine		9,6%

LES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES Sources : Filocom 2013



LES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES Sources : Filocom 2013

Une population jeune mais vieillissante

		POPULATION 2013	POP DE + DE 75 ANS 2013	PART DE LA POP DE + DE 75 ANS 2013	INDICE DE JEUNESSE (POP DE -DE 20 ANS / POP DE 60 ANS ET PLUS)	PART DE RP OCCUPEES PAR UN MENAGE DE PLUS DE 75 ANS
QPV de Marseille	Marseille 13è	49 376	3 710	7,5%	1,55	14,2%
	Marseille 14è	54 949	4 131	7,5%	1,79	17,9%
	Grand Centre-Ville	99 252	6 271	6,3%	1,45	12,5%
	Grand Sud Huveaune	46 354	4 071	8,8%	1,23	15,9%
	Nord Littoral Est	40 033	3 045	7,6%	1,49	16,7%
	Nord Littoral Ouest	34 467	2 292	6,6%	1,85	14,2%
	Total QPV Marseille	324 432	23 519	7,2%	1,53	14,7%
QPV hors Marseille	La Ciotat	14 444	1 490	10,3%	0,74	14,0%
	Marignane	10 825	850	7,8%	1,47	15,4%
	Septèmes-les-Vallons	2 329	168	7,2%	1,69	15,0%
Total QPV CT Marseille Provence		352 030	26 027	7,4%	1,48	14,7%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	530 961	58 548	11,0%	0,83	17,5%
	Marseille Total	855 393	82 067	9,6%	1,05	16,6%
	La Ciotat hors QPV	20 211	2 988	14,8%	0,53	23,5%
	La Ciotat Total	34 655	4 478	12,9%	0,61	20,6%
	Marignane hors QPV	23 161	2 218	9,6%	0,96	15,1%
	Marignane Total	33 986	3 068	9,0%	1,10	15,2%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	8 384	911	10,9%	0,80	19,4%
	Septèmes-les-Vallons Total	10 713	1 078	10,1%	0,93	18,7%
	Conseil de territoire MP	1 049 835	102 798	9,8%	0,99	16,9%
	Métropole AMP	1 849 088	171 062	9,3%	1,00	16,0%
Total France Métropolitaine		63 697 865	5 889 474	9,2%	1,01	16,1%

VEILLISSEMENT DE LA POPULATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES Sources : INSEE - Données infra RP2013

Même si la population des quartiers prioritaires demeure plus jeune que sur le reste du territoire, l'analyse de son évolution présente des signes de vieillissement assez généralisés. Par ailleurs, du fait de ce vieillissement, découle l'apparition de ménages d'une seule personne suite au départ des enfants et décès du conjoint.

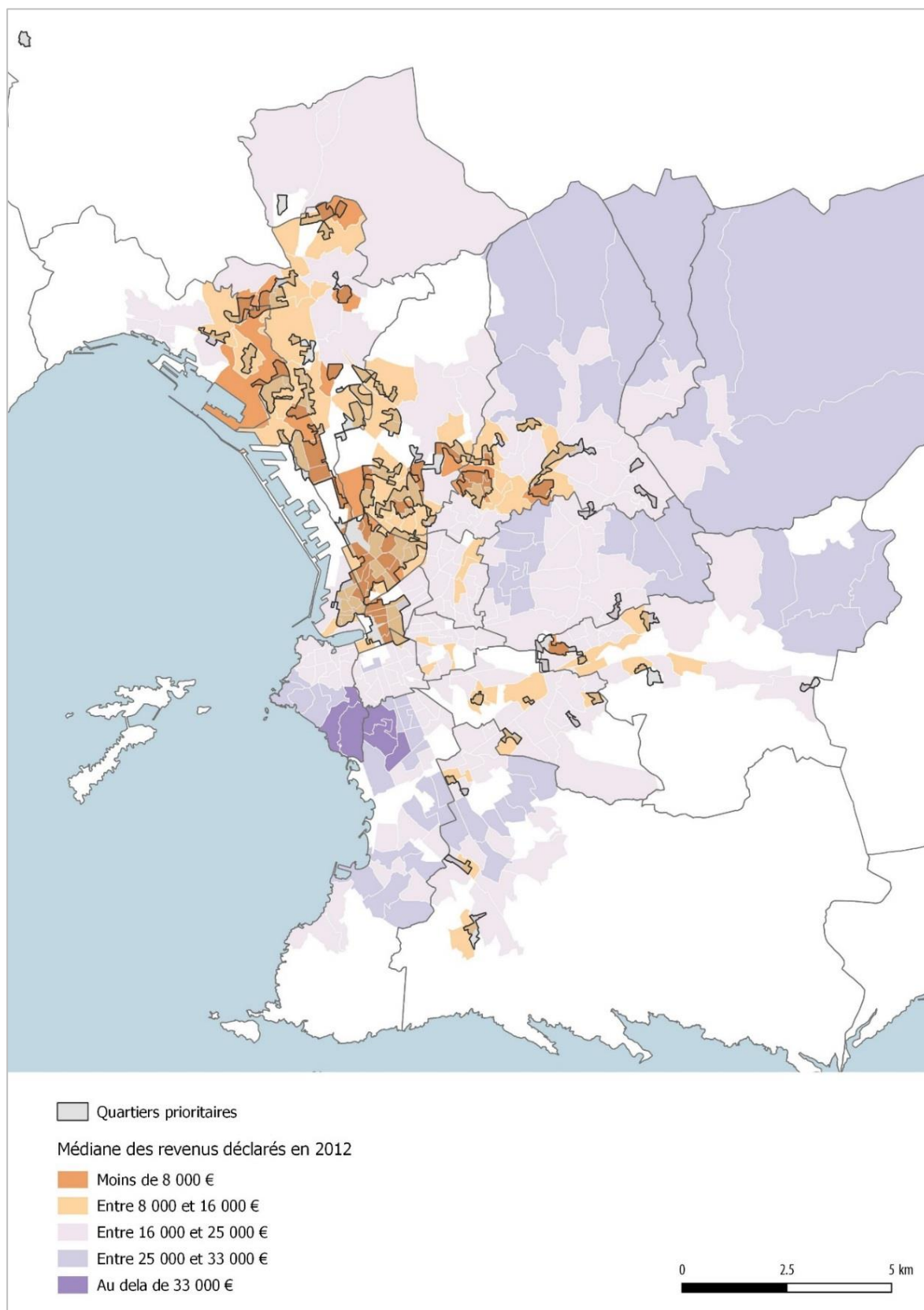
En conséquence, il est important de faire converger les dispositifs permettant le maintien dans le logement de ces publics et surtout des personnes en perte d'autonomie associés à des actions de lutte contre l'isolement potentiel. Des appartements partagés et/ou adaptés, et un accompagnement social renforcé doivent être développés.

Une situation de vulnérabilité avérée

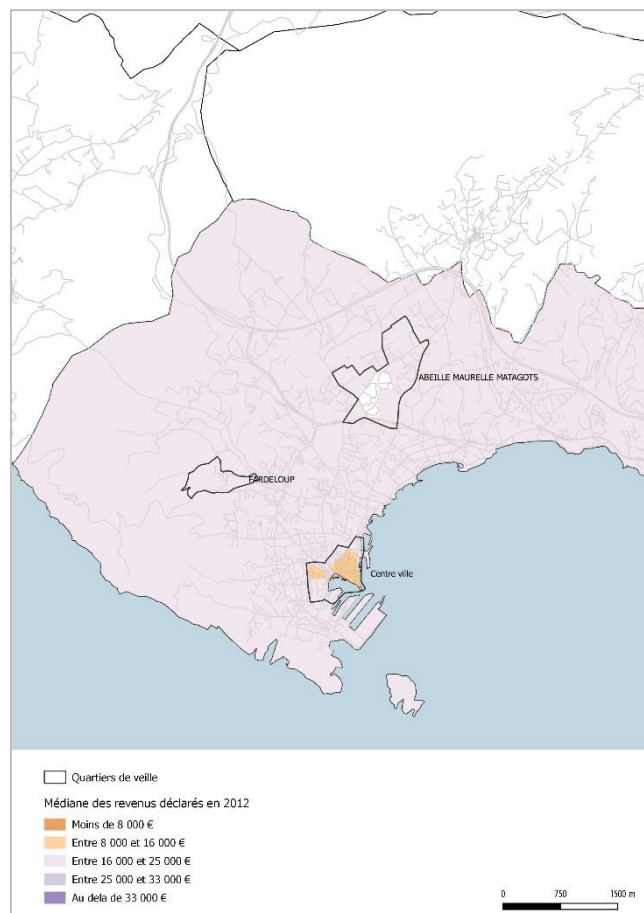
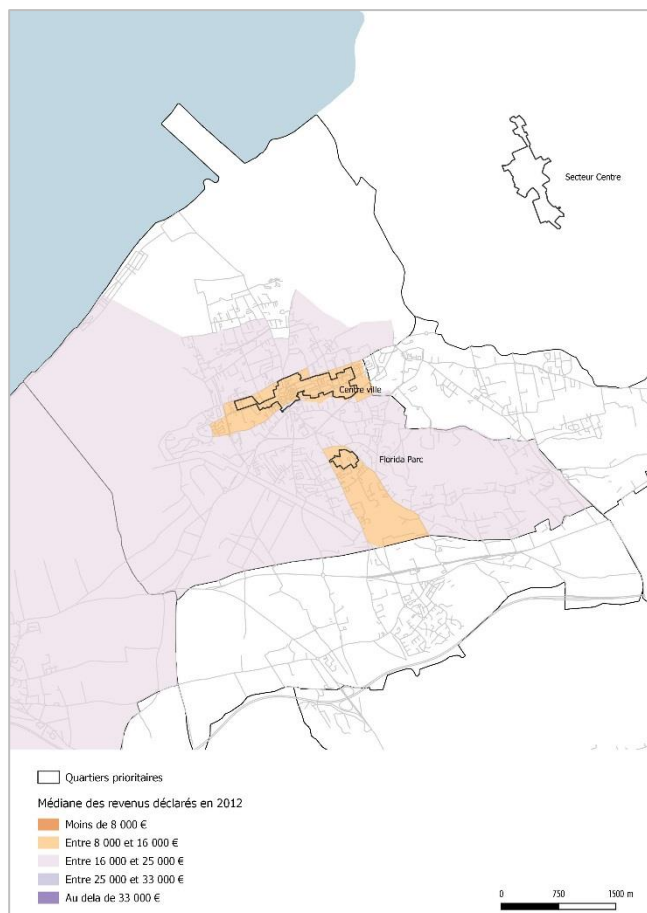
Autre constat, les quartiers prioritaires se composent d'une population en situation de précarité avérée avec une tendance à l'accentuation. A ce titre, le contrat de ville a pour ambition de favoriser l'accès aux droits (CMU, CMUc, ACS, AME), aux soins et aux actions de promotion de la santé des publics vulnérables dont les personnes sans abri (médiation santé, nutrition, dépistage organisé du cancer, lutte contre les addictions...).

		PART DE MENAGES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE (EN RESIDENCE PRINCIPALE)	PART DE MENAGES AUX REVENUS INFÉRIEURS A 30% DES PLAFONDS HLM HABITANT LE PARC PRIVE (PO/LP)	PART DE MENAGES AUX REVENUS INFÉRIEURS A 30% DES PLAFONDS HLM HABITANT LE PARC LOCATIF SOCIAL
QPV de Marseille	Marseille 13è	44,1%	4,9%	26,3%
	Marseille 14è	46,2%	13,3%	19,7%
	Grand Centre-Ville	46,9%	28,7%	6,6%
	Grand Sud Huveaune	30,5%	6,4%	12,9%
	Nord Littoral Est	49,1%	15,1%	20,7%
	Nord Littoral Ouest	46,3%	10,6%	21,1%
	Total QPV Marseille	43,7%	16,5%	14,8%
QPV hors Marseille	La Ciotat	25,5%	8,8%	6,1%
	Marignane	36,5%	16,9%	6,6%
	Septèmes-les-Vallons	44,8%	5,6%	25,4%
Total QPV CT Marseille Provence		42,7%	16,1%	14,2%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	16,7%	8,6%	1,7%
	Marseille Total	25,1%	11,1%	5,8%
	La Ciotat hors QPV	13,6%	4,6%	2,2%
	La Ciotat Total	17,4%	5,9%	3,4%
	Marignane hors QPV	12,5%	5,1%	1,3%
	Marignane Total	19,8%	8,7%	2,9%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	10,2%	4,4%	0,4%
	Septèmes-les-Vallons Total	16,2%	4,6%	4,7%
	Conseil de territoire MP	23,1%	10,1%	5,1%
	Métropole AMP	19,6%	7,8%	4,4%
Total France Métropolitaine		16,6%	6,1%	3,6%

PRÉCARITÉ DES MÉNAGES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES Sources : Filocom 2013



REVENUS DÉCLARÉS Sources : INSEE 2012 FiLoSoFi

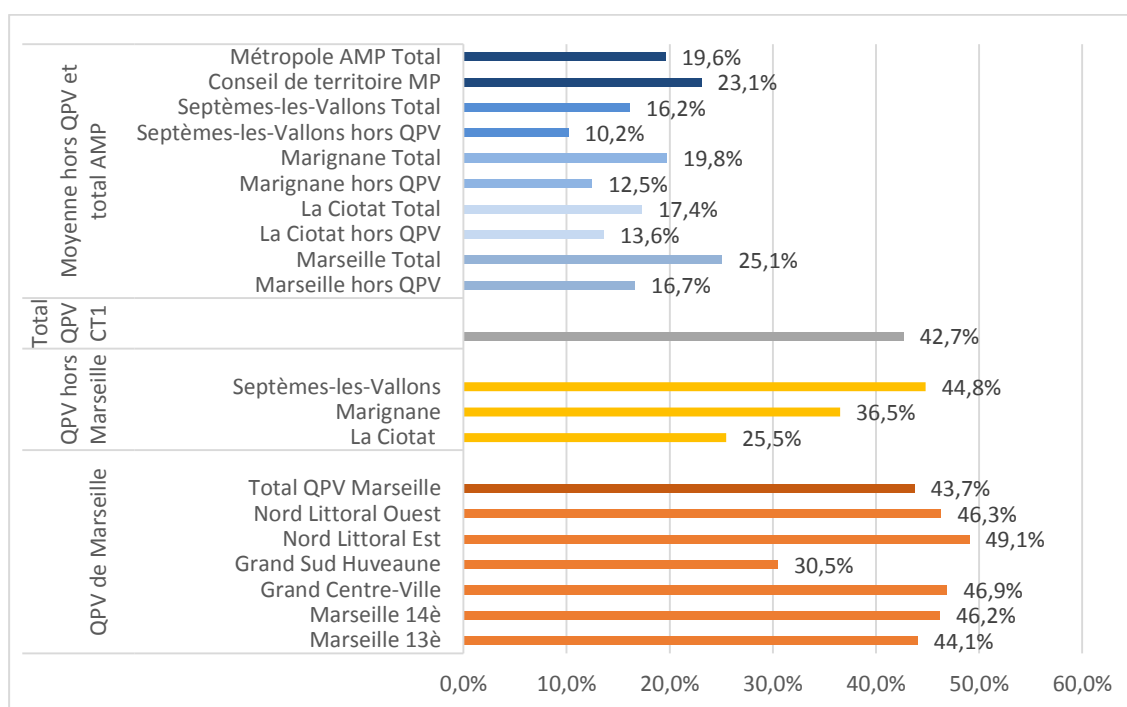


REVENUS DÉCLARÉS Sources : INSEE 2012 FiLoSoFi

Le taux de ménages sous le seuil de pauvreté est de 40% dans les quartiers prioritaires de Marseille alors qu'il est de 16,7% sur le reste de la commune. Encore une fois, ce sont les quartiers prioritaires du nord de Marseille, ainsi que le centre-ville qui sont les plus impactés, pouvant atteindre près de 50% comme c'est le cas pour le territoire Nord Littoral Est. Le quartier de la Gavotte Peyret présente des similitudes avec ces quartiers du nord de Marseille, le taux s'élevant à 44,8% des ménages sous le seuil

de pauvreté, contre 10,2% sur le reste de la commune.

Notons que du fait du resserrement de la géographie prioritaire avec pour unique critère de délimitation les revenus des ménages, nous pouvons constater que la population des QPV marseillais est plus modeste que celle des CUCS avec des taux de ménages sous le seuil de pauvreté respectivement de 43,7% contre 36%.



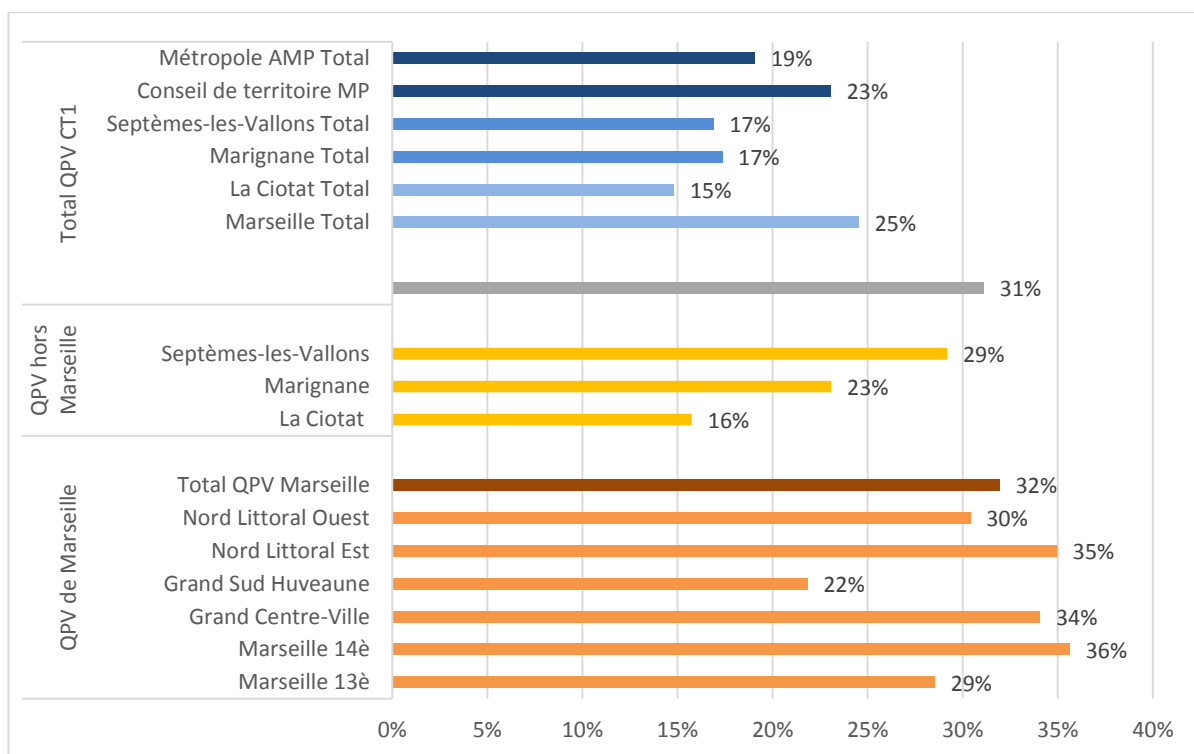
PART DES MÉNAGES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ Sources : Filocom 2013

		Nombre d'allocataires CAF (31/12/2014)	Part d'allocataires dont le revenu dépend à 50 % de prestations (31/12/2014)	Part d'allocataires dont le revenu dépend à 100 % de prestations (31/12/2014)	Part des allocataires percevant le RSA	Part des allocataires mono Parentaux parmi les allocataires	Part des allocataires familles nombreuses parmi les allocataires	Nombre d'allocataires CNAM (assurés sociaux)	Part des allocataires CMUC parmi les allocataires CNAM (2015)
QPV de Marseille	Marseille 13è	12 220	43%	29%	37%	24%	10%	22 413	18%
	Marseille 14è	14 649	53%	36%	45%	26%	13%	27 321	24%
	Grand Centre-Ville	34 346	49%	34%	43%	18%	7%	57 900	23%
	Grand Sud Huveaune	10 655	35%	22%	31%	24%	10%	23 703	13%
	Nord Littoral Est	11 498	51%	35%	45%	24%	9%	20 181	24%
	Nord Littoral Ouest	7 796	46%	30%	39%	27%	14%	16 662	18%
	Total QPV Marseille	91 164	47%	32%	41%	22%	10%	168 180	21%
QPV hors Marseille	La Ciotat	3 473	25%	16%	21%	22%	6%	nd	nd
	Marignane	2 682	37%	23%	32%	21%	12%	nd	nd
	Septèmes-les-Vallons	569	45%	29%	40%	24%	14%	1 158	16%
Total QPV CT Marseille Provence		97 888	46%	31%	40%	22%	9%	nd	nd
Moyenne communes Total CT et AMP	Marseille Total	197 397	37%	25%	31%	20%	8%	473 516	12%
	La Ciotat Total	6 952	24%	15%	21%	21%	6%	23 875	5%
	Marignane Total	6 495	28%	17%	24%	21%	11%	21 783	7%
	Septèmes-les-Vallons Total	1 913	27%	17%	24%	22%	10%	6 755	6%
	CT Marseille Provence	228 855	35%	23%	30%	20%	8%	595 775	8%
	Métropole AMP Total	371 054	29%	19%	25%	20%	9%	1 053 486	8%
Total France Métropolitaine		8 467 571	26%	16%	21%	15%	10%	24 526 355	6%

PRESTATIONS SOCIALES ET DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ Sources : CNAF 2014 – CNAM 2015

En matière de prestations sociales, le constat est le même, les quartiers prioritaires connaissent une part plus importante d'allocataires CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales perçues (31% contre 19% à l'échelle de la Métropole et 23% sur le conseil de territoire de Marseille Provence). La part de ces allocataires CAF percevant le RSA est elle aussi plus importante dans les QPV qu'ailleurs (40% contre 25% pour l'ensemble de la Métropole et 30% sur le conseil de territoire de Marseille Provence).

A nouveau, ce sont les 4 territoires du Nord de Marseille et le quartier de la Gavotte Peyret qui sont les plus impactés avec des taux d'allocataires CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales perçues autour de 30% et des bénéficiaires du RSA parmi ces allocataires autour de 40%. Enfin, en comparaison avec les quartiers du CUCS de Marseille, les QPV connaissent une part plus importantes d'allocataires CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales avec 32% actuellement contre 29% à l'issue du CUCS.



PART DES ALLOCATAIRES CAF DONT LE REVENU DÉPEND À 100% DES PRESTATIONS SOCIALES Sources : CNAF 2014

LE RETOUR DU DROIT ET DE L'IMPLICATION CITOYENNE DANS LES QPV

Le comité technique de l'accès aux droits à Marseille

Réuni depuis septembre 2016, le Comité technique accès aux droits rassemble des acteurs institutionnels de l'accès aux droits et quelques acteurs associatifs, dans l'objectif de mener une démarche de diagnostic des besoins et de l'offre, qui donnera lieu à des préconisations et à un plan d'action. Ci-dessous quelques éléments issus de ce diagnostic.

Problématiques et enjeux identifiés en matière d'accès aux droits

Des freins relatifs aux publics et à leurs problématiques sociales :

- Des situations sociales complexes avec des parcours de vie de plus en plus marqués par les ruptures et une grande fragilité économique des ménages
- Des difficultés pour les publics à se repérer dans un système administratif, qui peuvent être accentuées par la non maîtrise des compétences de base (non maîtrise de la langue française et des compétences numériques nécessaires aux démarches en ligne).

Des difficultés propres aux acteurs de l'accès aux droits pour apporter des réponses adaptées :

- Un contexte de « procédurisation » croissante des démarches, qui nécessite des compétences techniques accrues chez les intervenants
- Une connaissance parfois lacunaire du maillage local, un manque d'outils et de formation actualisée...

Un système qui montre des signes d'engorgement, et des associations « sous pression » en raison :

- d'un afflux de demandes (dû à la fois à la dépendance et à un renouvellement constant des publics fragiles)
- de services publics qui peinent à répondre à l'augmentation du volume de fréquentation.

Typologie des structures pratiquant l'accès aux droits dans les quartiers prioritaires

L'information et l'orientation :

- Une fonction d'information réalisée « en continu », lors de l'accueil (et combinée à une réorientation éventuelle)
- Une fonction plus structurée d'information, réalisée par le biais :
 - de séances d'information collectives thématiques
 - de permanences d'information individuelles
 - de consultations juridiques

L'aide aux démarches administratives du quotidien :

- Appui dans les multiples actions de la vie quotidienne requérant un écrit ou une demande dématérialisée
- Souvent combinée à un appui matériel et parfois, à une médiation avec les services ou organismes visés (téléphonique ou physique)

L'accompagnement dans les démarches juridiques, amiables et/ou contentieuses :

- Un accompagnement juridico-administratif comprenant l'établissement d'un diagnostic et l'accompagnement tout au long des démarches

Les formes de partenariats entre acteurs de l'accès aux droits :

- L'articulation des interventions est marquée par la **prépondérance des partenariats opérationnels et informels** : il s'agit souvent d'orientations mutuelles de publics, parfois de suivis conjoints ou complémentaires.
- Il existe aussi des **partenariats conventionnels surtout entre** associations et services publics (formations, boîte à lettre fonctionnelle, interlocuteur privilégié, instruction accélérée des dossiers).
- **4 réseaux structurés autour de l'accès aux droits ont été** identifiés : le réseau des PAADE (Point d'appui et d'accès aux droits des étrangers) piloté par Espace, le réseau des PFSP coordonné par LLM (Léo Lagrange Méditerranée), le réseau ADLH (Accompagnements aux droits liés à l'habitat) coordonné par la Fondation Abbé Pierre et la coordination globale de l'accès au Droit assurée par le CDAD. Ces réseaux ont une réelle plus-value en matière de reconnaissance et d'évaluation de l'activité, de formation des acteurs, de développement d'outils partagés.

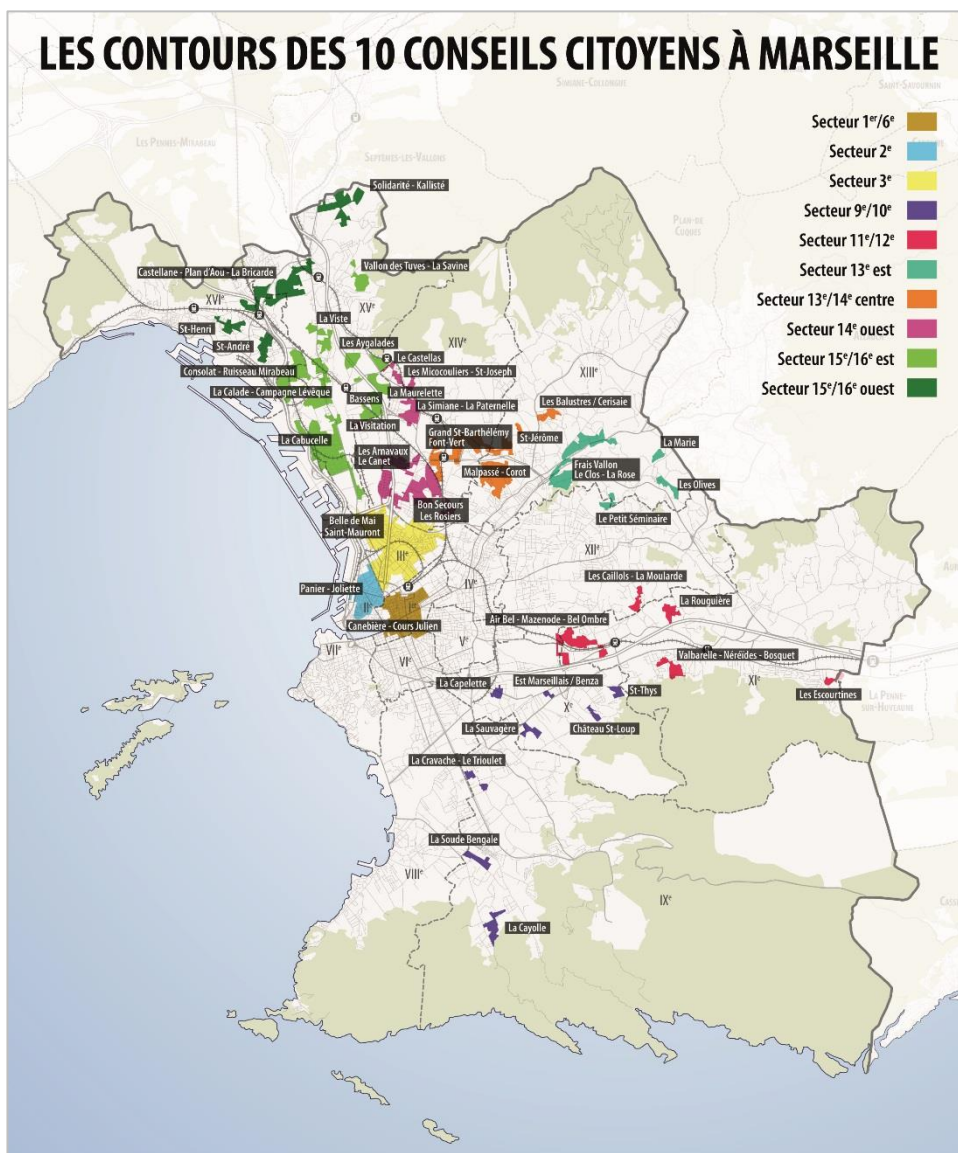
L'émergence des conseils citoyens

Les conseils citoyens furent créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 afin de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage mais aussi de suivi des dossiers de la politique de la ville, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Il s'agit là d'une démarche nouvelle d'association directe des habitants des quartiers dans la gouvernance et le suivi de la politique de la ville.

Fin 2016, 10 conseils citoyens sont constitués pour Marseille, et 1 pour chacune des autres communes concernées par la politique de la ville : Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat.

FOCUS CONSEIL CITOYEN DE LA GAVOTTE PEYRET

- Election en mars 2017 par tirage au sort depuis les listes électorales et par candidature spontanée. Il compte 24 membre (12 habitants et 12 acteurs locaux) avec une parité Homme / Femme respectée et 20% de jeunes de moins de 25 ans. Deux rencontres : juin 2017 et 16 juillet 2017. Accompagnement par la fédération des AIL, section départementale de la Ligue de l'enseignement qui relaie les actions nationales d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité (financement Etat / Ville de Septèmes-les-Vallons).



2.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

DES QUARTIERS ET DES HABITANTS QUI PARTICIPENT, CHACUN A LEUR NIVEAU, AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Le développement économique des quartiers prioritaires et l'accès à l'emploi des habitants demeurent des piliers à la réussite de la politique de la ville. A l'heure actuelle, comme le souligne le contrat de ville, ces territoires jouent des rôles différents dans le développement économique local et métropolitain. Ils demeurent en premier lieu des lieux d'accueil résidentiel de salariés, puis d'activités économiques (majoritairement du commerce de proximité) et enfin d'offre de services aux entreprises. Toutefois, leurs dynamiques et

leurs contributions au développement économique à l'échelle macro varient en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques (desserte en transports en commun / accessibilité routière, foncier disponible pour l'implantation d'entreprise, dynamique dans laquelle ils sont inscrit...). Depuis 2015 et la nouvelle génération des contrats de ville, le développement économique est inclus pleinement dans la programmation en matière d'actions permettant ainsi d'intervenir sur cette thématique.

Des établissements présents mais dont les emplois ne bénéficient pas forcément à la population des QPV

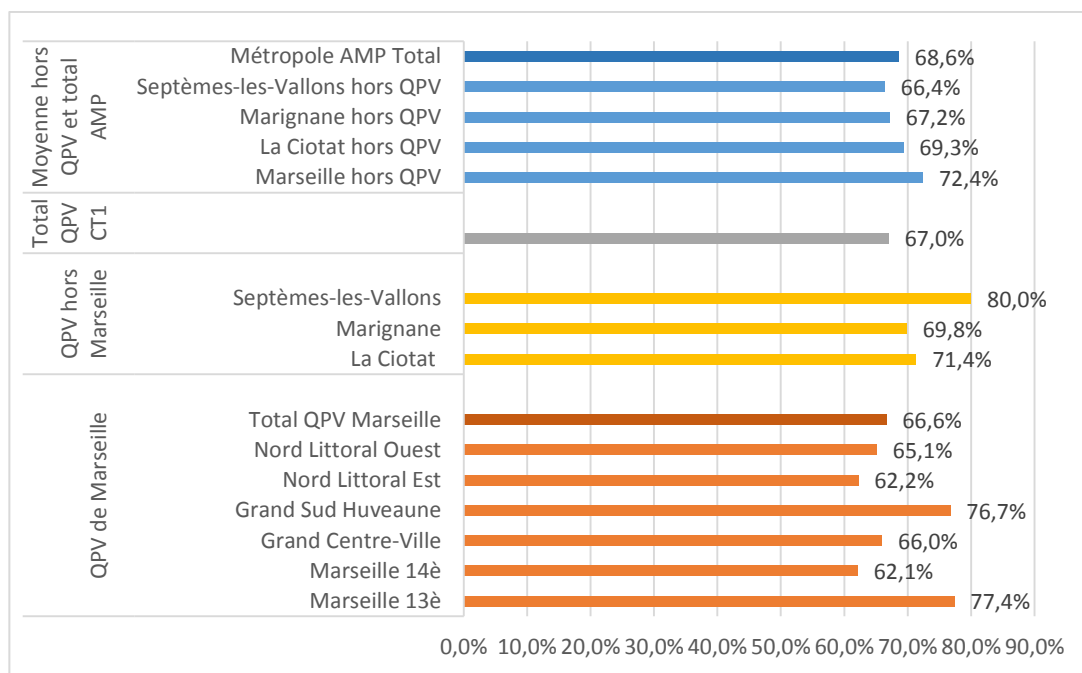
		Nombre d'établissements y compris auto-entrepreneurs	Nombre de ménages	Ratio établissements / ménages	Nombre d'établissements sans salariés	Taux d'établissements sans salariés	Nombre d'établissements de plus de 50 salariés
QPV de Marseille	Marseille 13è	1 464	14 686	0,10	1 133	77,4%	9
	Marseille 14è	3 149	17 906	0,18	1 956	62,1%	34
	Grand Centre-Ville	11 736	42 373	0,28	7 744	66,0%	87
	Grand Sud Huveaune	2 145	21 011	0,10	1 646	76,7%	18
	Nord Littoral Est	2 568	13 492	0,19	1 598	62,2%	44
	Nord Littoral Ouest	2 871	9 056	0,32	1 870	65,1%	24
	Total QPV Marseille	23 933	118 524	0,20	15 947	66,6%	216
QPV hors Marseille	La Ciotat	1 281	5 826	0,22	914	71,4%	1
	Marignane	693	4 311	0,16	484	69,8%	2
	Septèmes-les-Vallons	105	752	0,14	84	80,0%	0
Total QPV CT Marseille Provence		26 012	129 413	0,20	17 429	67,0%	219
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	41 531	261 445	0,16	30 076	72,4%	314
	Marseille Total	65 464	379 969	0,17	46 023	70,3%	530
	La Ciotat hors QPV	1 987	12 722	0,16	1 377	69,3%	22
	La Ciotat Total	3 268	18 548	0,18	2 291	70,1%	23
	Marignane hors QPV	1 475	9 966	0,15	991	67,2%	27
	Marignane Total	2 168	14 277	0,15	1 475	68,0%	29
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	503	3 618	0,14	334	66,4%	3
	Septèmes-les-Vallons Total	608	4 370	0,14	418	68,8%	3
	Conseil de territoire MP	76 779	465 641	0,16	53 799	70,1%	628
	Métropole AMP	134 294	808 686	0,17	92 122	68,6%	1 318
Total France Métropolitaine		2 804 617	28 078 368	0,10	1 820 586	64,9%	34 585

PARC D'ÉTABLISSEMENTS EN 2013 Sources : INSEE - Données IMMNA et STMNA C 2013

Malgré une présence forte du chômage au sein de ces territoires, ces derniers demeurent dynamiques au regard de la forte implantation d'établissements. Avec près de 24 000 établissements présents, les quartiers prioritaires de Marseille regroupent 36 % du parc de la commune. Ce chiffre s'explique principalement par le fort nombre d'établissements présents dans le centre-ville mais aussi dans les quartiers nord (logistique) de la ville et le long de l'Huveaune (industrie). Toutefois, deux constats peuvent être faits :

- le fort taux de chômage que connaissent ces quartiers présuppose que ses habitants ne bénéficient pas d'accès aux emplois proposés par ces établissements.

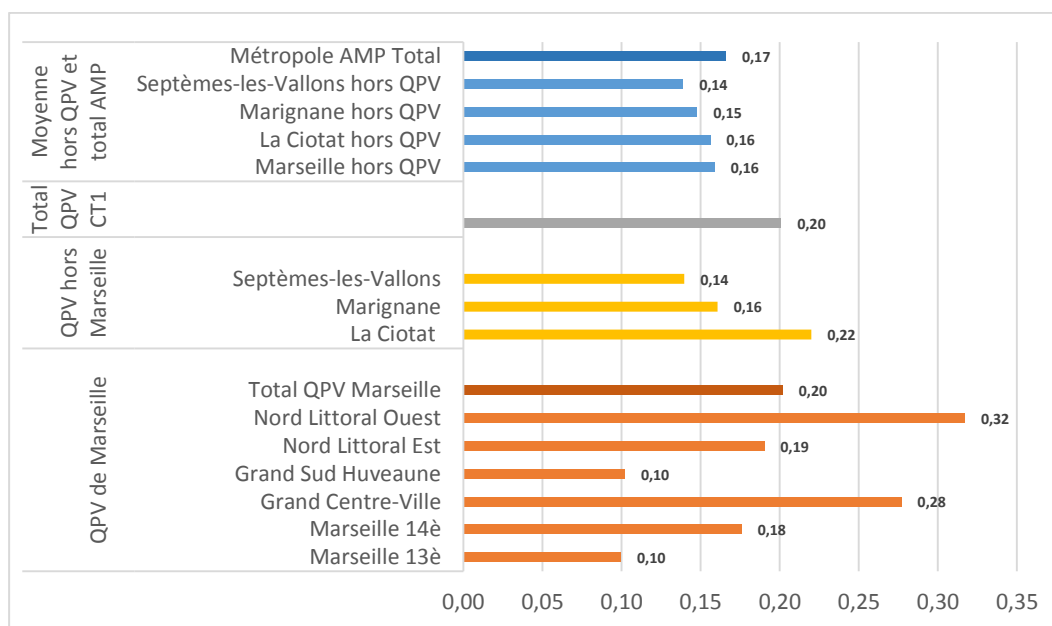
- le nombre important d'établissements ne préfigure pas que ces derniers soient en activité et / ou créent de l'emploi. En effet, dans ces chiffres sont comptabilisés les autoentrepreneurs qui sont en nombre important dans les quartiers prioritaires. Sur certains territoires près de 80% des établissements sont sans salarié, comme c'est le cas pour la Gavotte Peyret à Septèmes-les-Vallons (80%), sur la moyenne des quartiers prioritaires du 13^{ème} arrondissement (77,4%), ceux du secteur Grand Sud Huveaune (76,7%) et ceux de la Ciotat (71,4%) alors que la moyenne de ce taux à l'échelle de la Métropole n'est que de 68,6%.



TAUX D'ÉTABLISSEMENTS SANS SALARIÉS EN 2013 Sources : INSEE - Données IMMNA et STMNA C 2013

En considérant le ratio nombre d'établissements sur le nombre de ménages, la moyenne métropolitaine s'établit à 0,17. Les territoires qui connaissent les ratios les plus élevés sont les quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest de Marseille (0,32) et son centre-ville (0,28). Pour les premiers, cela s'explique principalement par la forte proximité des

établissements en lien avec les activités portuaires et logistiques à ces QPV. Par ailleurs, le centre-ville de Marseille concentre une forte quantité de l'offre commerciale et touristique de la commune (le quartier prioritaire du centre-ville regroupant en quasi-totalité les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements).



RATIO ÉTABLISSEMENTS / MÉNAGES EN 2013 Sources : INSEE - Données IMMNA et STMNA C 2013

Le quartier prioritaire du Grand centre-ville de Marseille dispose d'un grand nombre de commerces (31% contre des moyennes communales entre 20% et 24%) et d'établissements d'hébergement et de restauration (12% alors que ce taux est de 6% sur l'ensemble de la Métropole). La situation géographique de ces territoires et l'attractivité touristique qui en découle expliquent ces taux élevés. Toutefois, c'est bien le commerce qui est majoritaire en terme de présence d'établissements puisqu'il représente le quart des établissements présents sur l'ensemble des quartiers prioritaires de Marseille Provence, taux

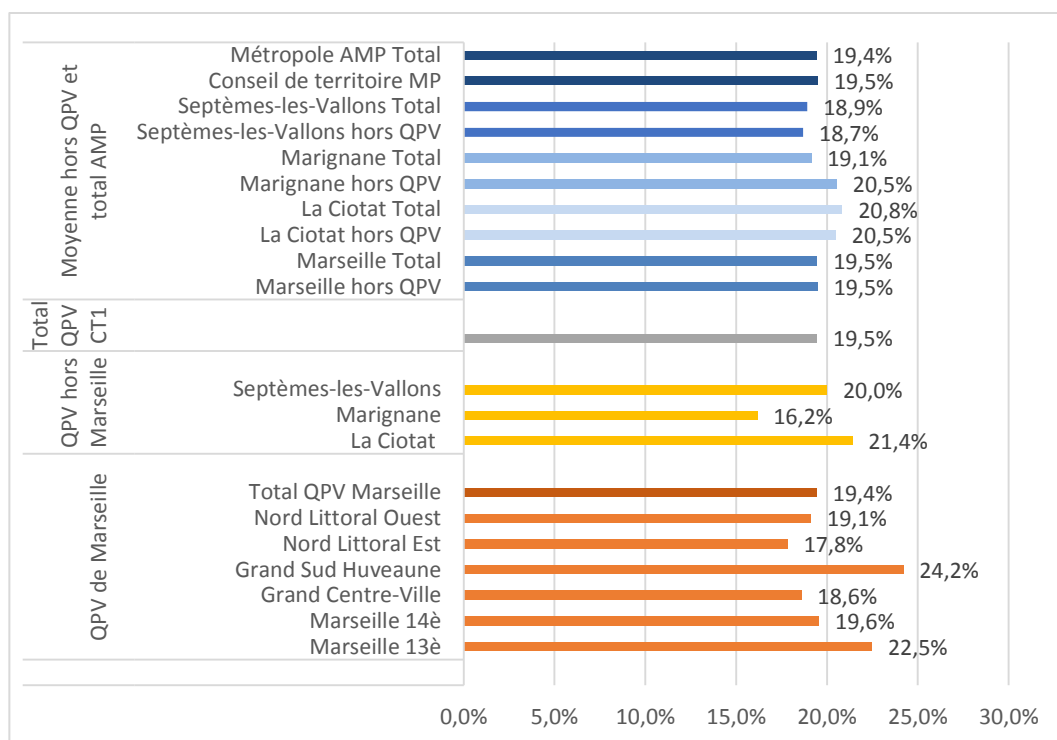
légèrement plus élevé qu'à l'échelle de l'ensemble de la Métropole (22%). **Toutefois, il est nécessaire de faire un état des lieux plus précis et plus qualitatif sur l'offre de commerce proposée mais aussi sur l'état de ces commerces.**

Les territoires du Nord littoral Ouest et du Grand sud Huveaune de Marseille restent en deçà avec respectivement 17% et 18%. Ces deux territoires connaissent par ailleurs le plus fort taux de présences d'établissements de construction et d'administration publique que les autres territoires, ce qui est aussi le cas de la Gavotte Peyret (Septèmes-les-Vallons).

Avec un taux de création d'établissements au sein des QPV similaire à celui constaté à l'échelle des communes concernées et de la Métropole (autour de 19,5%), ces territoires font preuve de dynamisme. Les QPV du Grand Sud Huveaune, La Ciotat et du 13^{ème} ont des taux de création d'établissements supérieurs à leurs communes respectives. La création d'établissements dans les QPV de Marignane et au nord littoral Est de Marseille reste en deçà de la moyenne de ces communes. Enfin, le taux de création d'entreprises des QPV de Marseille est légèrement en deçà de

ceux des territoires du CUCS en 2012 (19,4 contre 21%).

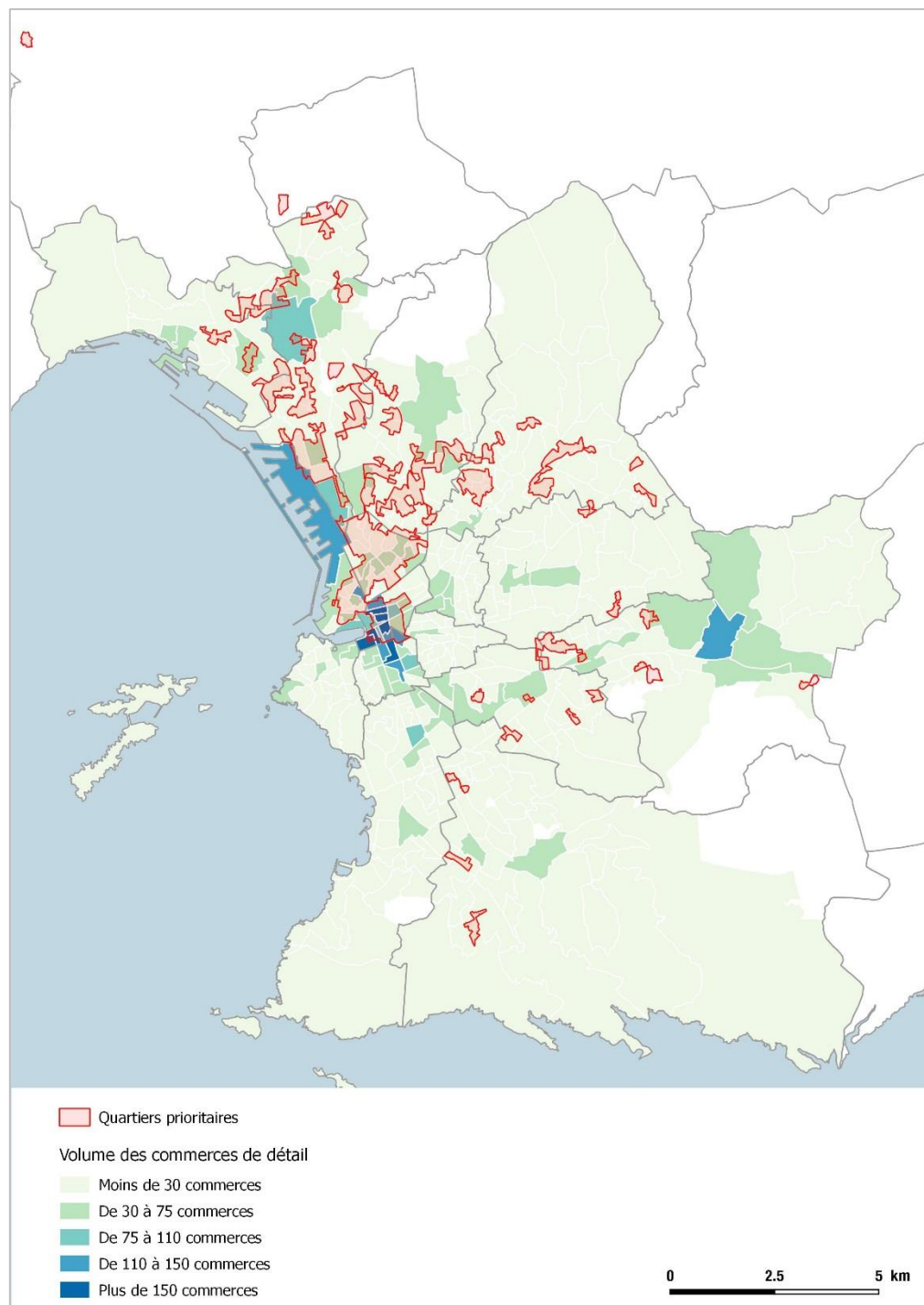
Si l'on se penche sur les catégories, ce sont les services et la construction qui sont en tête avec un taux plus élevé pour cette dernière au regard des données de la Métropole (30,8 % contre 26,4%) et encore plus important dans le centre-ville de Marseille, les QPV de La Ciotat (36,8%) et le Grand-Sud Huveaune, ainsi que le QPV (et ses proches abords) de la Gavotte Peyret (38,6%).



TAUX DE CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS EN 2013 Sources : INSEE - Données IMMNA et STMNA C 2013

ZOOM SUR L'OFFRE DE COMMERCES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE MARSEILLE

En 2015, les commerces de détail à Marseille sont principalement situés dans le périmètre du Grand Centre-ville qui connaît une densité élevée pour ce type d'établissements. A l'opposé, les quartiers, de petite taille notamment ceux du Grand Sud Huveaune demeurent dépourvus de commerces de cette catégorie, la majorité des quartiers prioritaires du sud de la commune ne disposant pas de plus de 10 commerces de détails. Ce constat est le même dans les quartiers de petite taille du nord de la ville tels que le Petit Séminaire, les Olives, la Mari, Balustres Cerisaie, mais aussi Kallisté, la Savine. Sur cette partie de la commune, ce sont les quartiers de bourgs anciens (Saint André, Saint Antoine) qui disposent d'un volume plus conséquent. Enfin, du fait de la présence à proximité du centre commercial Grand Littoral, le quartier de la Castellane - La Bricarde - Plan d'Aou est rattaché à un secteur très bien pourvu avec près de 100 commerces de détails sur l'IRIS La Viste Village. Ce phénomène se constate aussi à proximité du quartier la Cabucelle où sont situées à proximité les Terrasses du Port (IRIS Arenc comptabilisant 133 commerces de détail).



VOLUMES DES COMMERCES DE DÉTAIL À MARSEILLE Sources : INSEE 2013 SIRENE

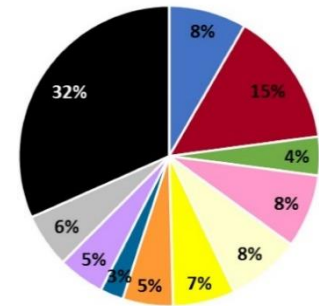
ZOOM SUR L'OFFRE DE COMMERCES DANS LE CENTRE-VILLE DE MARIGNANE

Le périmètre du centre-ville de Marignane regroupe $\frac{3}{4}$ de l'offre en matière de locaux commerciaux. Ce nombre important de commerces lui permet ainsi de proposer une offre théoriquement diversifiée. Toutefois, les locaux présents sont souvent inadaptés aux normes et habitudes commerciales actuelles, ce qui n'a pas permis de faire face à la progression des zones commerciales périphériques.

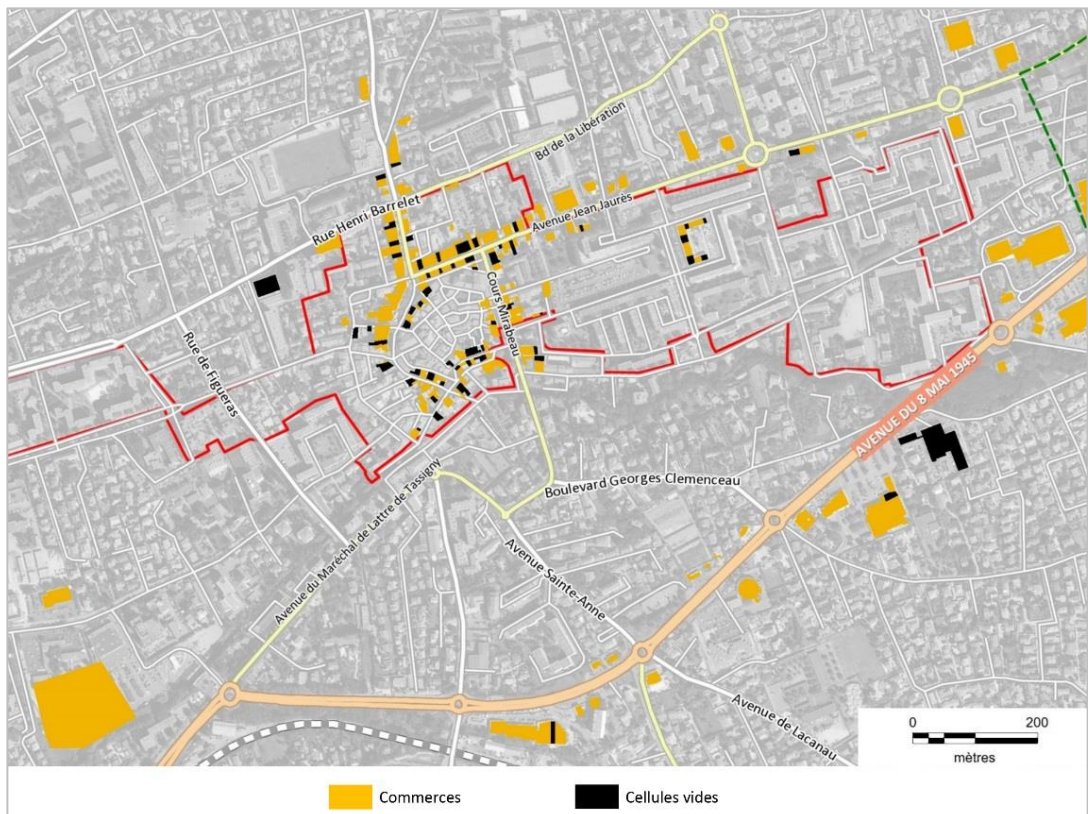
L'étude d'Albert et associés de 2017 recense 202 locaux au total dans le périmètre du QPV dont 120 commerces actifs, ce qui représente un taux de vacance de 35% (ce taux était de 20% en 2010 selon l'étude FISAC CERCIA). Plus globalement, 94% des commerces locaux vacants de la commune se situent dans le périmètre du centre-ville.

Source : Contrat cadre d'études commerciales – Marignane : quartier prioritaire Centre-ville – Commerces du Centre-Ville – Albert et associés – Mars 2017

Répartition par secteurs d'activité en nombre de cellules



- Alimentaire
- CHR
- Santé
- Beauté
- Banque, assurance, agence immo.
- Services
- Culture/loisirs
- Equip. de la maison
- Equip. de la personne
- Non commercial
- Vide

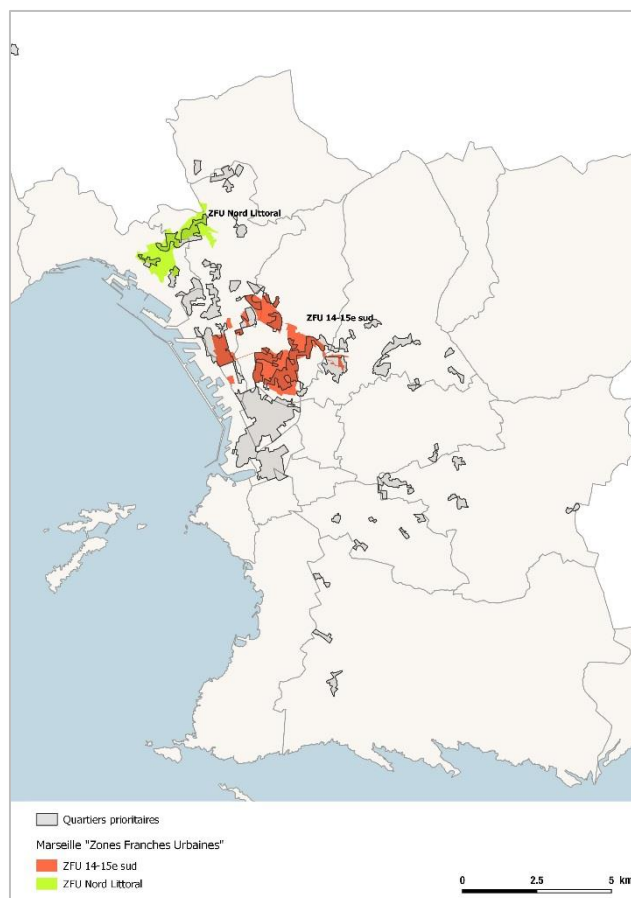


VACANCE DES COMMERCES DANS LE CENTRE-VILLE DE MARIGNANE Sources : Etude sur les commerces du Centre-Ville – Albert et associés – Mars 2017

Zoom sur les Zones Franches Urbaines – Territoires entrepreneurs (ZFU-TE) de Marseille

Les ZFU-TE, périmètres institutionnels qui visent à favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi en proposant des exonérations fiscales aux entreprises qui s'y implantent et qui embauchent des habitants de ces quartiers, sont au nombre de deux sur la partie nord de Marseille : la ZFU-TE Nord Littoral et la ZFU-TE 14ème et 15ème Sud. La ZFU Nord Littoral fut créée en 1997 et celle du territoire 14ème et 15ème Sud existe depuis 2004.

Au 1^{er} janvier 2015, 6 778 établissements étaient présents dans ces périmètres avec des évolutions importantes depuis leurs créations.



	Nombre d'établissements au 1 ^{er} janvier										Evolution depuis la création
	1997	2004	2009	2010	2011	2012	2013*	2015*	2016*	2017*	
ZFU NORD LITTORAL	668	1960	2738	2719	2828	2892	2375	2863	2871	2741	+ 310 %
ZFU 14 ^{ème} et 15 ^{ème} SUD	x	1625	2746	3034	3276	3381	3087	3915	3604	3956	+ 143 %
TOTAL 2 ZFU-TE	668	3585	5484	7553	6104	6273	5462	6778	6475	6697	

**Note d'attention : Rupture de série statistique au 1er janvier 2013 avec un changement du champ SIRENE et de méthode de géocodage et l'arrivée du statut d'autoentrepreneur.*

En matière d'emplois, les dernières estimations sur les 2 ZFU en 2009 font état de 23 643 emplois avec la répartition suivante :

- ZFU Nord Littoral : 13 165 emplois
- ZFU 14ème et 15ème Sud : 10 478 emplois

Ceci représente une création une hausse de 13 159 emplois au 1/1/09 depuis le démarrage du dispositif sur ces périmètres.

Entre 2009 et 2011, les estimations font état d'une nouvelle hausse avec la création de 911 emplois (dont 500 liés à l'arrivée d'un établissement de la société ONET dans le périmètre de la ZFU 14ème 15ème Sud).

Un accès difficile à l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires

		POPULATION ACTIVE 15-64 ANS	TAUX D'ACTIVITE 15-64 ANS	TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES 15-64 ANS	TAUX D'EMPLOI	TAUX D'EMPLOI DES FEMMES	TAUX DE CHOMAGE DES 15-64 ANS	TAUX DE CHOMAGE DES JEUNES	TAUX DE CHOMAGE DES FEMMES	PART DES EMPLOIS SALARIES PRECAIRES
QPV de Marseille	Marseille 13è	19 150	62%	57%	46%	43%	25%	45%	25%	15%
	Marseille 14è	19 894	60%	54%	39%	36%	34%	60%	33%	17%
	Grand Centre-Ville	41 639	63%	58%	44%	40%	30%	42%	30%	23%
	Grand Sud Huveaune	19 269	67%	62%	54%	49%	20%	37%	21%	15%
	Nord Littoral Est	13 590	55%	46%	36%	31%	34%	47%	27%	19%
	Nord Littoral Ouest	11 017	52%	46%	39%	33%	26%	47%	33%	16%
	Total QPV Marseille	124 557	61%	55%	44%	39%	28%	46%	28%	18%
QPV hors Marseille	La Ciotat	6 212	69%	68%	57%	56%	17%	40%	18%	17%
	Marignane	4 616	67%	57%	52%	43%	23%	40%	25%	20%
	Septèmes-les-Vallons	961	63%	56%	39%	37%	39%	58%	33%	12%
Total QPV CT Marseille Provence		136 346	61%	55%	44%	40%	28%	46%	28%	18%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	241 620	71%	69%	62%	60%	13%	29%	13%	14%
	Marseille Total	366 178	67%	64%	55%	52%	19%	36%	18%	15%
	La Ciotat hors QPV	8 099	70%	68%	62%	59%	11%	27%	12%	12%
	La Ciotat Total	14 311	69%	68%	60%	58%	14%	34%	15%	14%
	Marignane hors QPV	10 772	73%	69%	65%	61%	11%	25%	12%	12%
	Marignane Total	15 388	71%	65%	61%	55%	14%	30%	15%	14%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	3 638	72%	68%	65%	60%	10%	31%	11%	10%
	Septèmes-les-Vallons Total	4 599	70%	65%	59%	55%	16%	40%	15%	11%
	Conseil de territoire MP	452 059	68%	65%	56%	53%	17%	35%	17%	14%
Métropole AMP Total	822 281	70%	66%	59%	55%	15%	32%	16%	14%	
Total France Métropolitaine		29 762 338	73%	70%	64%	60%	13%	28%	14%	15%

ACTIVITÉ EN 2013 Sources : INSEE - Données infra RP2013

Cette dynamique d'implantation des établissements au sein ou aux abords proches des quartiers prioritaires ne bénéficie pas systématiquement à ses habitants: un certain nombre d'établissements sont sans salariés - autoentrepreneurs, problème de qualification des personnes, etc. Les habitants des quartiers prioritaires du territoire de Marseille Provence connaissent ainsi des difficultés d'accès à l'emploi avérées.

Le taux d'activité⁴, de manière générale sur tous les QPV du territoire, est de 9 points inférieur à celui de la Métropole (61% contre 70%) et de 15 points concernant uniquement les femmes (55% contre 70%). Les quartiers nord littoraux de Marseille sont

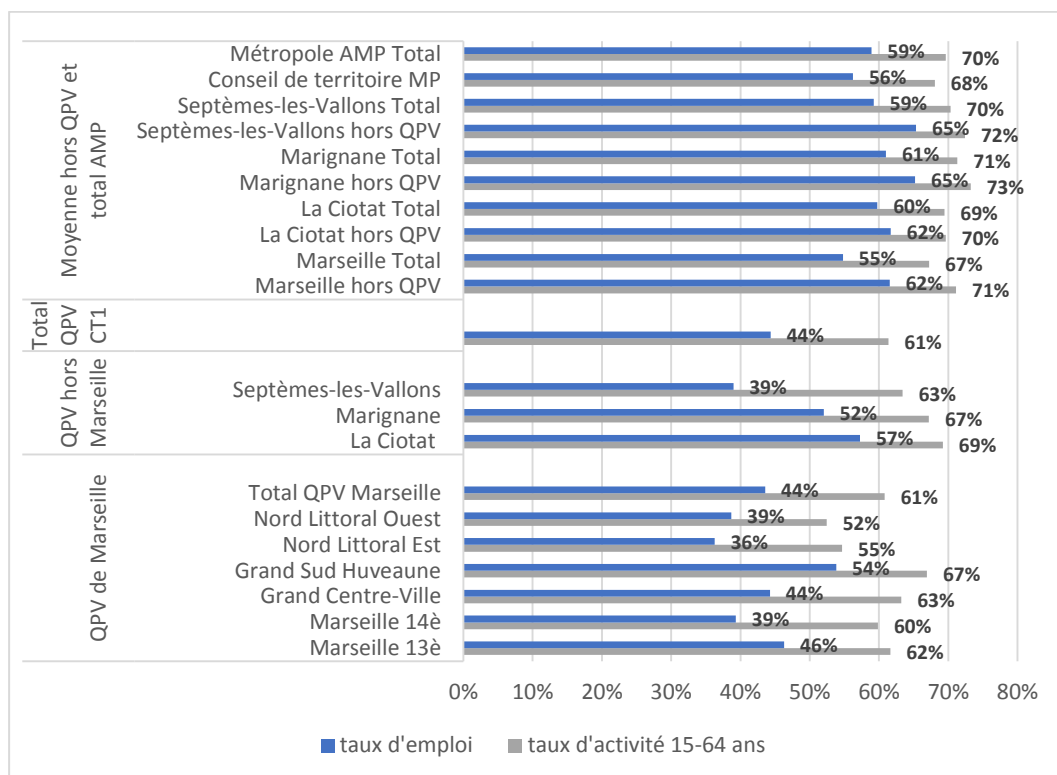
ceux qui connaissent des taux les plus bas (entre 52 et 55% d'actifs hommes et 46% concernant les femmes). Les taux d'activités globaux et pour les femmes sont inférieurs à ceux des territoires CUCS en 2010 (qui connaissaient des taux respectifs de 63% et 58%).

Concernant le taux d'emploi⁵, l'écart est encore plus flagrant avec 15 points inférieurs à celui de la Métropole (44% contre 59%) et de 16 points concernant uniquement les femmes (39% contre 55%).

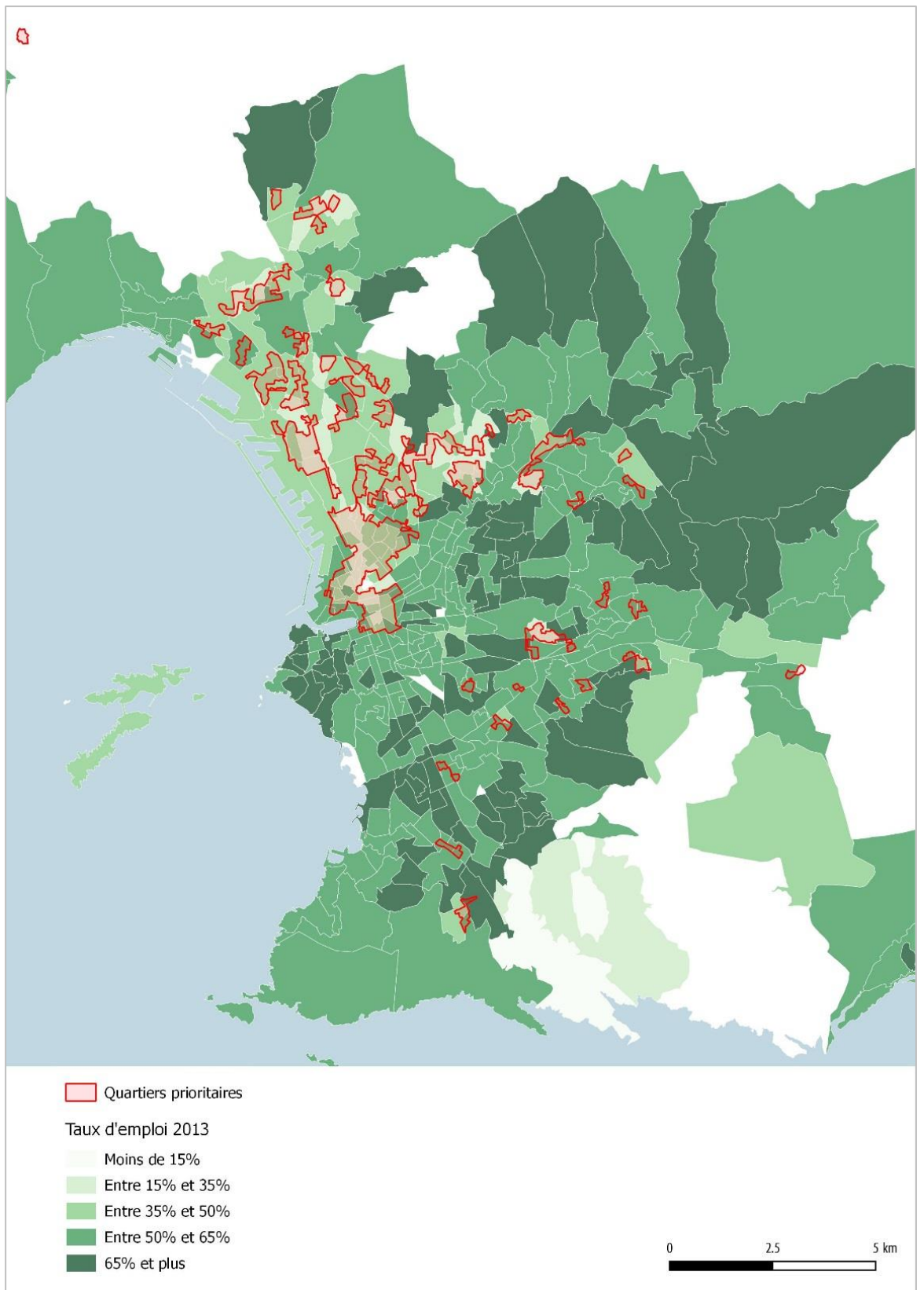
Ainsi, au-delà de la forte présence de chômage au sein des QPV, les inégalités Hommes/Femmes à l'accès de l'emploi représente une problématique spécifique.

⁴ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

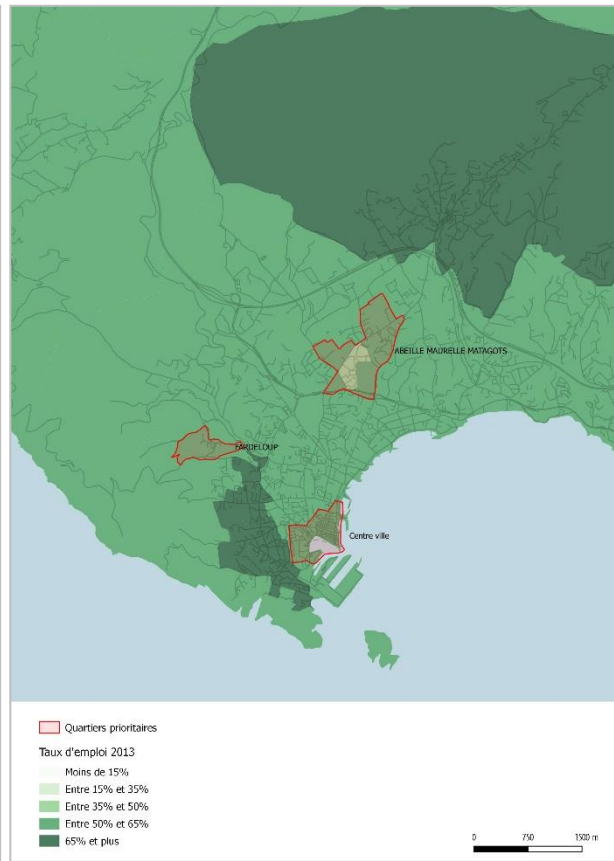
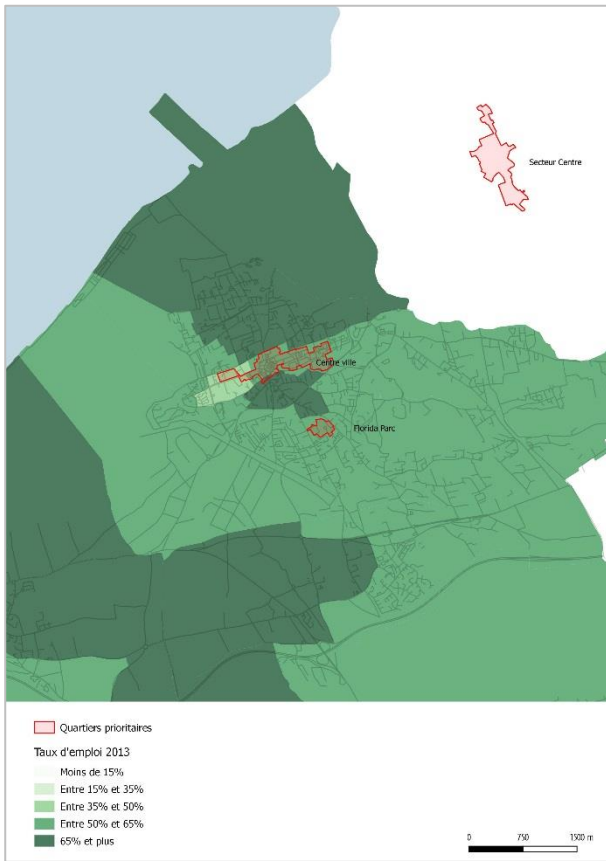
⁵ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.



ACTIVITÉ ET EMPLOIS Sources : INSEE - Données infra RP2013



TAUX D'EMPLOI DES QPV DE MARSEILLE ET SEPTÈMES-LES-VALLONS Sources : INSEE - Données infra RP2013



Taux d'emploi des QPV de Marignane et des Quartiers de Veille de La Ciotat Sources : INSEE - Données infra RP2013

		Demandeurs d'emploi ABC (2014, T4 2014)	Part des femmes en recherche d'emploi / nombre de demandeurs (cat. A,B, C T4 2014)	Part de jeunes en demande d'emploi / nombre de demandeurs	Part des demandeurs d'emploi de niveau inférieur au bac / demandeurs emploi	Part Chômeurs de longue durée (plus d'un an) / demandeurs emploi
QPV de Marseille	Marseille 13è	5 285	45%	14%	66%	44%
	Marseille 14è	7 150	43%	13%	70%	44%
	Grand Centre-Ville	16 393	39%	9%	59%	43%
	Grand Sud Huveaune	5 011	48%	15%	61%	44%
	Nord Littoral Est	5 648	39%	12%	70%	46%
	Nord Littoral Ouest	4 066	43%	14%	68%	48%
	Total QPV Marseille	43 553	42%	12%	64%	44%
QPV hors Marseille	La Ciotat	1 726	48%	13%	59%	43%
	Marignane	1 263	46%	17%	69%	42%
	Septèmes-les-Vallons	285	45%	19%	64%	45%
Total QPV CT Marseille Provence		46 827	42%	12%	64%	44%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	45 404	48%	12%	46%	44%
	Marseille Total	88 957	45%	12%	55%	44%
	La Ciotat hors QPV	1 746	52%	13%	51%	40%
	La Ciotat Total	3 472	50%	13%	55%	41%
	Marignane hors QPV	2 024	51%	20%	57%	42%
	Marignane Total	3 287	49%	19%	62%	42%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	620	47%	15%	54%	45%
	Septèmes-les-Vallons Total	905	46%	16%	57%	45%
	CT Marseille Provence	104 395	46%	12%	55%	44%
Métropole AMP	172 570	48%	14%	53%	43%	
Total France Métropolitaine		5 291 760	50%	11%	40%	32%

DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2014 Sources : DEF2014IRIS - DEF2014 ABC DETAILS BDR 2009-2015 (observatoire de l'emploi)

La moitié du nombre de demandeurs d'emplois des catégories A, B et C de Marseille et de la Ciotat se situe au sein de leurs quartiers prioritaires alors que la part d'habitants des QPV de ces communes ne représente respectivement que 38% et 41% de la population totale communale. Concernant Marignane et Septèmes-les-Vallons, ce taux est plus bas mais reste élevé avec respectivement 38% et 31%, alors que le nombre d'habitants des QPV représentent 31% et 21% de la population totale de ces communes.

Le taux de jeunes en demande d'emploi par rapport au nombre total de demandeurs est en moyenne de

12% à l'échelle des QPV contre 14% à l'échelle totale de la Métropole.

Toutefois, la part des demandeurs d'emploi de niveau inférieur au bac par rapport à la totalité des demandeurs d'emploi est plus importante au sein des quartiers prioritaires (64% contre 53% sur l'ensemble de la Métropole).

En comparaison avec les territoires du CUCS à Marseille, le nombre de demandeurs d'emploi ABC est identique, de même que la répartition des profils (hommes/femmes, part des jeunes).

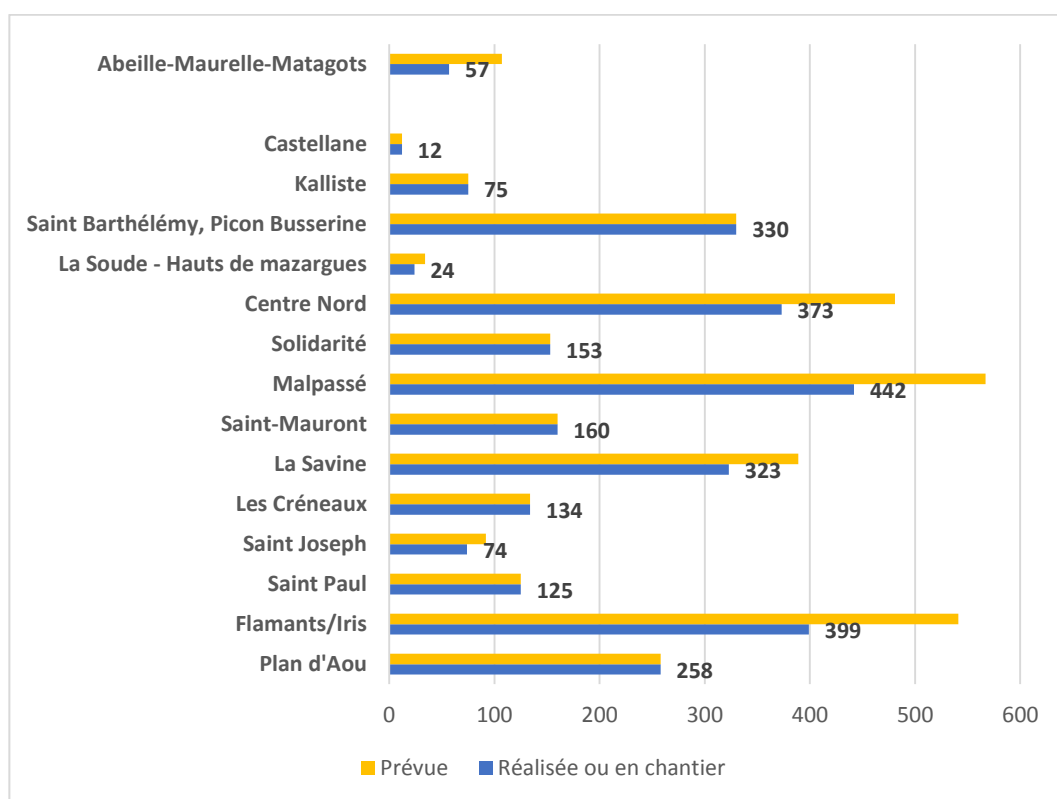
3. CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ANALYSE DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Etat des lieux des opérations PRU :

		DEMOLITIONS		RECONSTITUTION DE L'OFFRE	
		PREVUS (en convention)	REALISES (au 30/09/17)	PREVUE (en convention)	REALISEE (au 30/09/17)
PRU de Marseille (au 15 oct 2016)	Plan d'Aou	257	257	258	258
	Flamants/Iris	542	542	541	381
	Saint Paul	96	96	125	125
	Saint Joseph	92	46	92	74
	Les Créneaux	134	134	134	134
	La Savine	369	147	389	323
	Saint-Mauront			160	160
	Malpassé	567	470	567	442
	Solidarité	153	0	153	153
	Centre Nord			481	373
	La Soude - Hauts de Mazargues	34	14	34	24
	Saint Barthélémy, Picon Busserine	310	310	330	330
	Kalliste	132	0	75	75
Castellane	12	12	12	0	
La Ciotat	Abeille-Maurelle-Matagots	62	62	107	57
Total PRU CT 1		2760	2090	3458	2939

ETAT D'AVANCEMENT DES PRU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE Sources : GIP Marseille Rénovation Urbaine – Ville de la Ciotat



RECONSTITUTION DE L'OFFRE PRU AU 30/09/2017 Sources : GIP Marseille Rénovation Urbaine – Ville de la Ciotat

Pour les 14 PRU de la commune de Marseille, 100% des financements ont été engagés fin 2015. Début 2017, 63% des démolitions ont été réalisées et près de 84% de l'offre ont été reconstituées.

	Besoins PRU	Sur site	Hors site
PLAN D'AOU (15e)	258	168	90
FLAMANTS-IRIS (14e)	541	94	447
ST PAUL (13e)	125	58	67
ST JOSEPH (14e)	92	67	25
LES CRENEAUX (15e)	134	0	134
LA SAVINE (15e)	389	158	231
ST MAURONT (3e)	160	160	0
MALPASSE (13e)	567	176	391
SOLIDARITE (15e)	153	86	67
CENTRE NORD (1e)	481	481	0
HAUTS DE MAZARGUES (9e)	34	24	10
PICON BUSSERINE ST BARTHELEMY (14e)	330	75	255
KALLISTE (15e)	75	0	75
CASTELLANE (16e)	12	0	12
	3351	1547	1804

LOCALISATION DE LA RECONSTITUTION DE L'OFFRE Sources : GIP Marseille Rénovation Urbaine

De manière générale, pour les **PRU de Marseille**, la majorité de l'offre reconstituée est hors site (54%) comme exigé par la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine instaurant le Programme National pour la Rénovation Urbaine. Il reste à présent à mener à terme ces chantiers d'ici la fin du contrat de ville en parallèle à la mise en œuvre des études inscrites dans le protocole de préfiguration du NPNRU.



MAISON DE QUARTIER – SOUDE HAUTS DE MAZARGUES Sources : GIP MRU



DÉMOLITION: CYPRES B – MALPASSÉ 115 LOGEMENTS Sources : GIP MRU



CONSTRUCTION LLS : COLBERT – CENTRE NORD 58 LOGEMENTS Sources : GIP MRU



SOLARIS – SAINT BARTHÉLÉMY PIGON BUSSERINE 25 LOGEMENTS
Sources : GIP MRU



DOUBLEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CRÈCHE BELSUNCE, DE 40 À 85 PLACES – PRU CENTRE NORD Sources : GIP MRU – Photo Fabien GROUE / CIT'images



CENTRE SOCIAL MAISON POUR TOUS SAINT-ANTOINE/PLAN D'AOU Sources : GIP MRU – Photos : Fabien GROUE / CIT'images

Le PRU Abeille Maurelle Matagots à la Ciotat est actuellement dans sa dernière phase après des phases de réhabilitation de l'existant, de démolition / reconstruction d'un ensemble immobilier (avec la livraison du programme « Les Hauts de Marbeille ») et la création de nouveaux espaces publics (jardin public municipal inter quartier « Dei Moussi ») et la transformation de l'ancienne voie de chemin de fer en voie douce).

La dernière phase de ce projet de 25 millions d'euros réside en la création de la place centrale et du parvis de l'école. La place centrale se présentera sous la forme d'une grande esplanade faisant face au nouvel ensemble immobilier « Entre Parcs ».

Tous les équipements, services et commerces situés en rez-de-chaussée des trois immeubles seront accessibles depuis la place. Concernant le futur parvis de l'école, l'objectif du projet est d'améliorer la lisibilité de l'établissement, faciliter le stationnement et sécuriser les déplacements des écoliers. La nouvelle entrée du quartier sera marquée par un plateau piéton traversant signalant la circulation des véhicules en zone 30. Cet axe piéton et PMR desservira un vaste parvis piéton en renforçant la visibilité des entrées de l'école.



SCHÉMA DIRECTEUR 2016 DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE D'ABEILLE MAURELLE MATAGOTS

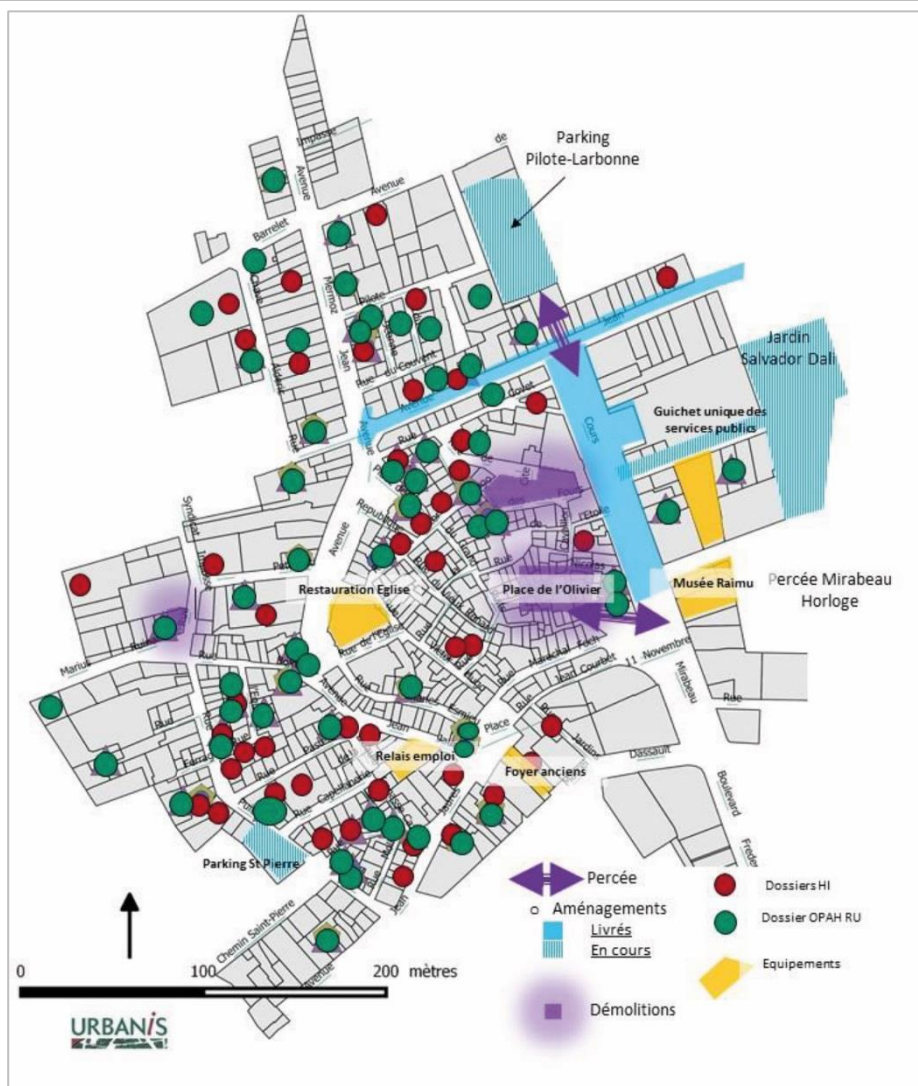
ZOOM SUR L'INTERVENTION EN MATIÈRE D'HABITAT DANS LE CENTRE ANCIEN DE MARIGNANE

Une intervention lourde est initiée sur le centre ancien de Marignane via un PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés 2012-2019). Dans ce cadre-là, une batterie de dispositif est mise en place afin de redynamiser le centre ancien notamment par des interventions sur l'habitat et sur l'aménagement urbain.

Plus spécifiquement sur l'habitat, 4 types d'interventions majeures sont en place :

- **intervention via le logement social avec la réhabilitation du parc existant** (32 logements 13 Habitat en date de février 2016) et la création de 12 PLAI par Sud Habitat ;
- **baux à réhabilitation** par le PACT 13 sur 27 logements ;
- **une OPAH RU** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain 2012-2017), finalisée qui a permis la réhabilitation de 122 logements.
- mise en place d'un **dispositif de lutte contre l'habitat indigne**, mesure coercitive où 70 logements furent traités entre 2012 et début 2017.

En amont de l'OPAH RU l'étude pré opérationnelle avait estimé un parc de 1 253 logements, dont 1 098 « habitables », 165 logements murés et 102 de logements vacants soit 9% du parc (21% avec le parc de logements murés).



CARTE DE SYNTHÈSE 2012-2017 OPÉRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES, RÉALISÉS ET EN COURS Sources : Urbanis – Ville de Marignane

Elaborer et engager des PRU sur de nouveaux quartiers

Les PRU de la Ciotat et le PNRQAD de Marignane se terminant, seule la commune de Marseille demeure à présent concernée par le NPNRU. Les travaux préalables engagés dès 2015 voient leurs aboutissements fin 2016 avec le passage en comité

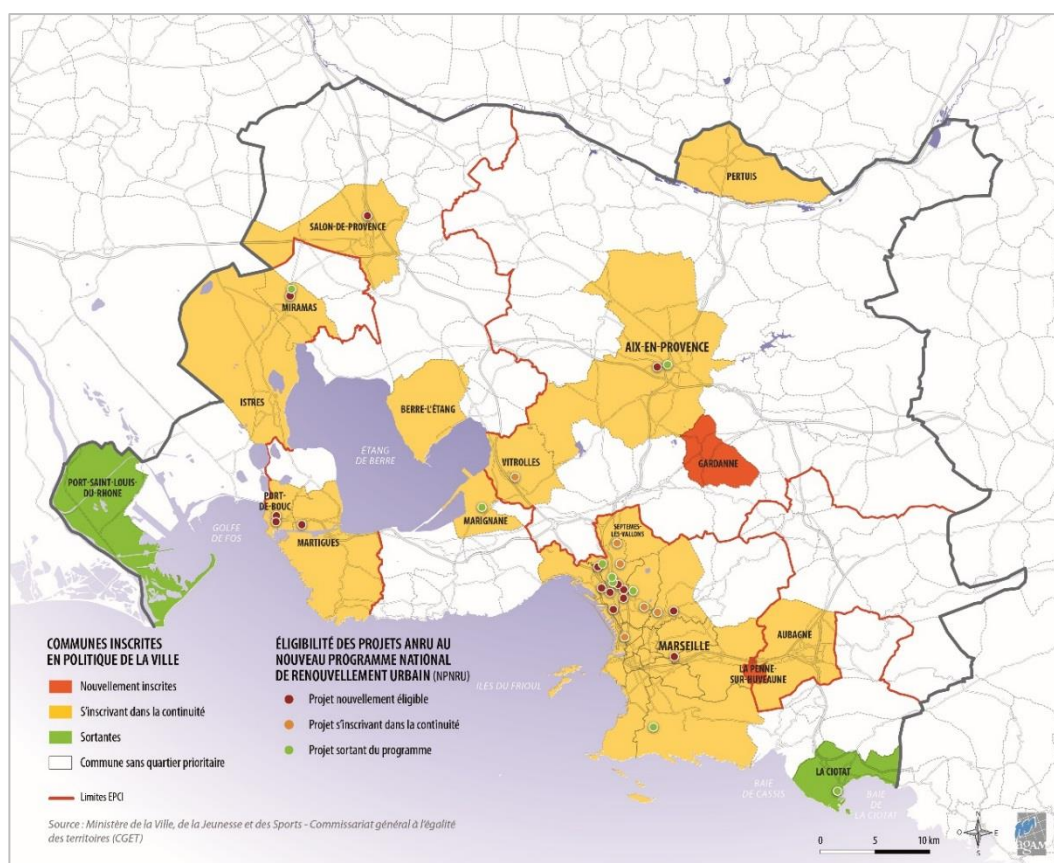
d'engagement auprès de l'ANRU le 12 décembre de cette même année, visant à valider le protocole de préfiguration précisant l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie qui seront lancées entre 2017 et 2019 permettant d'aboutir à des projets opérationnels sur les 14 quartiers concernés (9 quartiers reconnus d'intérêt national et 5 quartiers reconnus d'intérêt régional) :

Quartiers d'intérêt National

- Marseille**
- Centre Nord / Saint-Mauront
 - Air Bel
 - Saint-Paul / Malpassé / Oliviers / Lilas / Lauriers
 - Frais Vallon / La Rose
 - Flamants / Saint-Barthelemy / Font Vert
 - Saint-Antoine, Bricarde, Castellane
 - Solidarité / Kallisté
 - La Savine
 - La Cabucelle, Les Crottes

Quartiers d'intérêt Régional

- Marseille**
- Consolat / Ruisseau Mirabeau
 - Campagne Levêque
 - Résidence les Aygalades
 - La Maurelette
 - Bassens / Les Arnavaux



Une sous-représentation des propriétaires occupants et une part des locataires HLM élevée

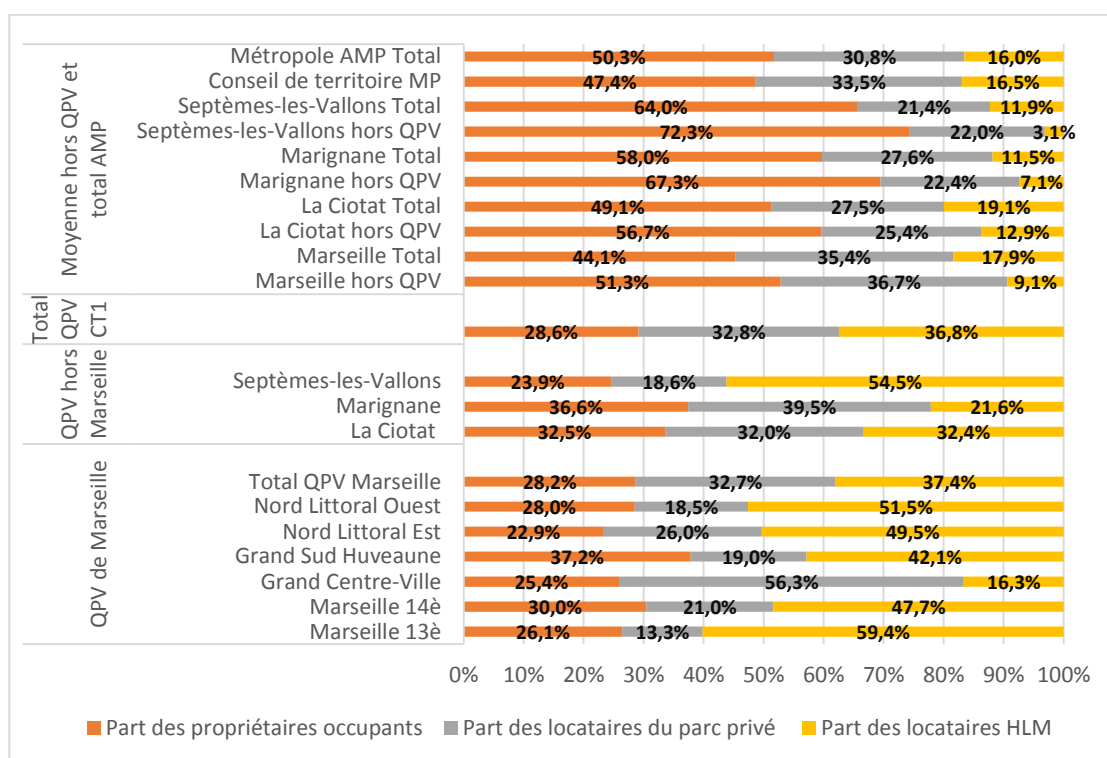
		PART DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS	PART DES LOCATAIRES DU PARC PRIVE	PART DES LOCATAIRES HLM	PART DE LOGEMENTS INDIVIDUELS
QPV de Marseille	Marseille 13 ^è	26,1%	13,3%	59,4%	13,3%
	Marseille 14 ^è	30,0%	21,0%	47,7%	9,2%
	Grand Centre-Ville	25,4%	56,3%	16,3%	1,8%
	Grand Sud Huveaune	37,2%	19,0%	42,1%	7,9%
	Nord Littoral Est	22,9%	26,0%	49,5%	8,9%
	Nord Littoral Ouest	28,0%	18,5%	51,5%	19,3%
	Total QPV Marseille	28,2%	32,7%	37,4%	7,6%
QPV hors Marseille	La Ciotat	32,5%	32,0%	32,4%	15,1%
	Marignane	36,6%	39,5%	21,6%	13,8%
	Septèmes-les-Vallons	23,9%	18,6%	54,5%	25,3%
Total QPV CT Marseille Provence		28,6%	32,8%	36,8%	8,2%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	51,3%	36,7%	9,1%	16,4%
	Marseille Total	44,1%	35,4%	17,9%	13,7%
	La Ciotat hors QPV	56,7%	25,4%	12,9%	34,3%
	La Ciotat Total	49,1%	27,5%	19,1%	28,3%
	Marignane hors QPV	67,3%	22,4%	7,1%	52,1%
	Marignane Total	58,0%	27,6%	11,5%	40,5%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	72,3%	22,0%	3,1%	56,0%
	Septèmes-les-Vallons Total	64,0%	21,4%	11,9%	50,7%
	Conseil de territoire MP	47,4%	33,5%	16,5%	20,5%
	Métropole AMP	50,3%	30,8%	16,0%	33,0%
Total France Métropolitaine		57,8%	24,9%	14,6%	55,1%

TYPE DE LOGEMENTS Sources : Filocom 2013 - section cadastrale et communes

En matière d'occupation, la part des locataires HLM demeure plus importante dans les quartiers prioritaires qu'à l'échelle de la Métropole. Cette part est majoritaire dans les QPV des territoires 13^{ème}, nord littoral de Marseille et à la Gavotte Peyret où de nombreux quartiers sont exclusivement constitués de ce type de logements. A l'inverse, la part des propriétaires occupants ne représente qu'à peine plus du quart de l'occupation des résidences principales dans ces territoires alors qu'il est de plus de 50% à l'échelle de la Métropole. Il subsiste un enjeu d'inversion de ces tendances afin d'apporter d'avantage de mixité en matière d'offre de logements au sein de ces quartiers parfois trop typés (HLM / grands ensembles).

Enfin, la part des locataires dans un logement privé est légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine et demeure fortement élevée dans le centre-ville de Marseille (56,3%). L'enjeu sur ce type de territoire (centres anciens et noyaux villageois) réside en la réhabilitation d'un parc de logements parfois vétuste.

Enfin, à nouveau du fait du resserrement de la géographie prioritaire, la comparaison entre les territoires CUCS de Marseille et les QPV actuels fait état d'un taux de propriétaires occupants inférieur (28,2% pour les QPV contre 35,1% pour les territoires CUCS en 2011) et d'un taux de locataires du parc HLM (au sens du recensement INSEE) supérieur pour les QPV (36,8% contre 28% pour les territoires CUCS en 2011).



TYPE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS Sources : Filocom 2013 - section cadastrale et communes

Des parcours résidentiels contraints

		PART DES MENAGES AYANT EMMENAGE DEPUIS - DE 2 ANS	PART DES MENAGES AYANT EMMENAGE DEPUIS PLUS DE 10 ANS
QPV de Marseille	Marseille 13è	10%	54%
	Marseille 14è	9%	54%
	Grand Centre-Ville	20%	35%
	Grand Sud Huveaune	10%	57%
	Nord Littoral Est	9%	53%
	Nord Littoral Ouest	8%	52%
	Total QPV Marseille	13%	47%
QPV hors Marseille	La Ciotat	15%	46%
	Marignane	14%	51%
	Septèmes-les-Vallons	7%	65%
Total QPV CT Marseille Provence		13%	48%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	14%	48%
	Marseille Total	14%	48%
	La Ciotat hors QPV	11%	56%
	La Ciotat Total	12%	52%
	Marignane hors QPV	9%	56%
	Marignane Total	11%	54%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	9%	59%
	Septèmes-les-Vallons Total	9%	60%
	Conseil de territoire MP	13%	49%
	Métropole AMP	13%	50%
Total France Métropolitaine		13%	50%

LES FLUX Sources : INSEE - Données infra RP2013

A première vue, la mobilité résidentielle entre les QPV de Marseille Provence et le territoire de la Métropole est similaire. Toutefois, ce chiffre est influencé par l'important poids du nombre d'habitant dans le secteur du centre-ville de Marseille où la mobilité y est plus forte (20% des ménages ont emménagé depuis moins de 2 ans en 2013 contre 13% pour l'ensemble de la Métropole).

Ainsi, si ce secteur est exclu, les autres territoires de la politique de la ville de Marseille, mais aussi de Septèmes-les-Vallons, où la surreprésentation du logement social demeure, connaissent une mobilité plus faible (entre 7 et 10% des ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans et entre 52 et 65% des ménages ayant emménagé depuis plus de 10 ans contre 50% pour l'ensemble de la Métropole).

Des territoires connaissant une dynamique de construction moindre et toujours focalisée sur la production de logements sociaux

		NOMBRE DE LOGEMENTS REALISES (PROGRAMMES DE 3 LOGEMENTS OU PLUS) ENTRE 2008 ET 2014	NOMBRE DE PROGRAMMES REALISES (PROGRAMMES DE 3 LOGEMENTS OU PLUS) ENTRE 2008 ET 2014	PART DU TERRITOIRE DANS LA CONSTRUCTION DE LA COMMUNE ENTRE 2008 ET 2014	PART DE LOGEMENTS COLLECTIFS PARMIS LES LOGEMENTS REALISES ENTRE 2008 ET 2014	PART DE LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 1990 ET 2003	PART DE LOGEMENTS CONSTRUITS APRES 2004
QPV de Marseille	Marseille 13è	0	0	/	/	9,2%	4,6%
	Marseille 14è	0	0	/	/	3,7%	5,1%
	Grand Centre-Ville	144	4	2,8%	100%	5,0%	6,2%
	Grand Sud Huveaune	0	0	/	/	7,4%	8,7%
	Nord Littoral Est	5	1	0,1%	100%	2,4%	8,4%
	Nord Littoral Ouest	6	1	0,1%	100%	10,0%	12,0%
	Total QPV Marseille	155	6	3,1%	100%	5,8%	7,0%
QPV hors Marseille	La Ciotat	57	1	42%	100%	8,2%	25,3%
	Marignane	0	0	0%	/	2,6%	2,4%
	Septèmes-les-Vallons	0	0	0%	/	7,8%	6,2%
Total QPV CT Marseille Provence		212	7	4,1%	100%	5,8%	7,7%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	4 908	68	/	98%	9,5%	8,6%
	Marseille Total	5 063	74	/	98%	8,3%	8,1%
	La Ciotat hors QPV	80	3	/	94%	12,5%	16,2%
	La Ciotat Total	137	4	/	96%	11,2%	19,0%
	Marignane hors QPV	0	0	/	/	21,7%	8,2%
	Marignane Total	0	0	/	/	15,9%	6,4%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	0	0	/	/	8,5%	11,8%
	Septèmes-les-Vallons Total	0	0	/	/	8,4%	10,8%
	Conseil de territoire	5 619	90	/	97%	9,6%	8,7%
	Métropole AMP	/	/	/	/	13,0%	9,9%
Total France Métropolitaine		/	/	/	/	13,6%	10,8%

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS Sources : AGAM - Enquête Permis de construire 2008-2014 - FILOCOM 2013

En matière de dynamisme de construction immobilière, les QPV demeurent en deçà en comparaison au reste du territoire. Ainsi, 7,7% des logements présents sur ces quartiers datent d'après 2004 contre 10% à l'échelle de la Métropole. Deux territoires se montrent particulièrement

dynamiques: le Nord Littoral Ouest de Marseille (12%) et les QPV de la Ciotat (25,3%). Ce deuxième chiffre s'explique principalement par la présence du PRU du quartier Abeille Maurelle Matagots qui a impliqué la démolition de 62 logements et la reconstruction de 57 logements actuellement.

		NB DE LOGEMENTS SOCIAUX EN 2013	NB DE LOGEMENTS SOCIAUX LIVRES ENTRE 2007 ET 2013 (HORS ANRU)	PART DES LOGEMENTS SOCIAUX LIVRES EN PLUS ENTRE 2007 ET 2013	PART DES LOGEMENTS SOCIAUX LIVRES EN PLS ENTRE 2007 ET 2013	PART DES LOGEMENTS SOCIAUX LIVRES EN PLAI ENTRE 2007 ET 2013
QPV de Marseille	Marseille 13è	9 951	142	100%	0%	0%
	Marseille 14è	9 507	325	66%	24%	9%
	Grand Centre-Ville	9 599	2 045	42%	30%	5%
	Grand Sud Huveaune	7 466	31	0%	97%	0%
	Nord Littoral Est	6 077	184	75%	10%	0%
	Nord Littoral Ouest	4 886	222	24%	27%	46%
	Total QPV Marseille	47 486	2 949	48%	27%	8%
QPV hors Marseille	La Ciotat	2 081	435	26%	60%	0%
	Marignane	976	26	81%	0%	0%
	Septèmes-les-Vallons	446	0	0%	0%	0%
Total QPV CT Marseille Provence		50 989	3 410	45%	31%	7%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	35 452	5 463			
	Marseille Total	82 938	8 412	43%	44%	4%
	La Ciotat hors QPV	1 929	205			0%
	La Ciotat Total	4 010	640	38%	53%	0%
	Marignane hors QPV	847	95	63%	25%	0%
	Marignane Total	1 823	121	66%	19%	0%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	247	29	45%	55%	0%
	Septèmes-les-Vallons Total	693	29	45%	55%	0%
	Conseil de territoire MP	92 347	10 787	44%	41%	3%
	Métropole AMP	/	/	/	/	/
Total France Métropolitaine		/	/	/	/	/

OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES Sources : Atlas PLS – DDTM / AGAM 2015

Plus spécifiquement sur la question des logements sociaux, les territoires de la politique de la ville regroupent 57% des logements sociaux totaux de ces 4 communes.

En matière de dynamique de construction de logements sociaux, ces territoires continuent à accroître leur offre. En effet, entre 2007 et 2013, sur les 9189 logements sociaux construits dans ces 4 communes, 3410 le furent au sein d'un des QPV (37%). Ce taux est d'autant plus élevé à La Ciotat

(68%) du fait en grande partie par la reconstitution de l'offre des démolitions de logements dans le cadre du PRU du quartier Abeille Maurelle Matagots.

Le quartier de la Gavotte Peyret n'a connu pour l'heure aucun renouvellement de son parc ou de nouvelles constructions mais notons que ce patrimoine de Logirem a été cédé à Vilogia en janvier 2017 avec pour projet une réhabilitation des logements.

ZOOM SUR LA TVA RÉDUITE

Depuis la loi de finances initiale (LFI) pour 2015, la TVA à taux réduit pour l'accèsion sociale à la propriété est élargie à l'ensemble des 1 500 QPV de France ainsi qu'à une bande de 300 m les environnant (sans considération des limites communales). Pour rappel, le taux réduit de TVA est de 5,5 % (au lieu de 20%).

Les conditions sont les suivantes :

- que l'opération pour laquelle l'immeuble a fait l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire se situe dans un quartier prioritaire ou dans la bande de 300m environnante
- que le dépôt de permis de construire soit effectué au plus tôt au 1er janvier 2015 et au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le contrat de ville arrive à échéance (2020).
- toutefois, pour les QPV, faisant l'objet d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU, cette échéance est reportée au 31 décembre 2024 (date de la fin théorique du NPNRU).

Ce taux réduit s'applique toujours dans le cadre de l'accèsion sociale à la propriété, avec un prix de vente plafonné à 3 439 € HT / m² concernant les trois communes concernées.

Les ressources des personnes physiques, appréciées lors de la date du contrat de vente ou du contrat ayant pour objet la construction du logement ne doivent pas excéder les plafonds prévus par l'article L411-2 du code de la construction et de l'habitation. **Ces plafonds correspondent aux plafonds du prêt locatif social (PLS) majorés de 11 %.**

Le montant des ressources à prendre en considération correspond à la somme des revenus fiscaux de référence figurant sur les avis d'imposition de chaque personne composant le ménage.

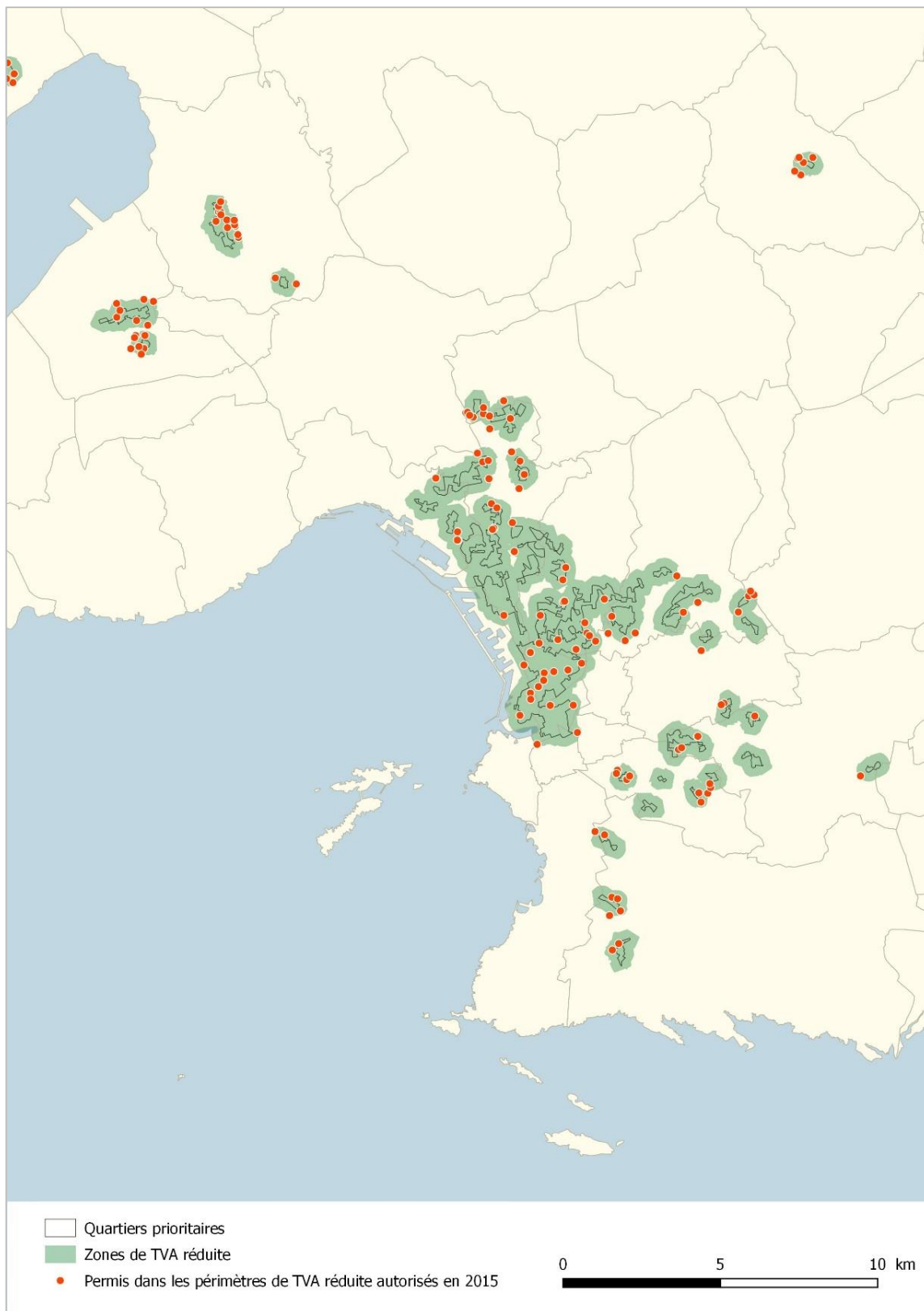
Catégorie de ménage	Plafonds à ne pas dépasser en €/an
1	29 037
2	38 776
3	46 632
4	56 296
5	66 226
6	74 636
par personne supplémentaire	8 325

Plafonds de ressources 2017 (en euros)

Concernant la commune de Marseille, 93 permis de construire ont été autorisés en 2015 dans ces périmètres de zone de TVA réduite représentant 3175 logements. Au total, sur le territoire de Marseille Provence, 100 permis pour 3182 logements sont situés dans ces zones à TVA réduite.

Communes	Nombre de PC autorisés en 2015	Nombre de logements autorisés en 2015
Allauch7	1	1
Marignane	3	3
Marseille	93	3175
Septèmes-les-Vallons	3	3
Total	100	3182

Permis de construire et logements autorisés dans les périmètres des QPV et 300m autours en 2015



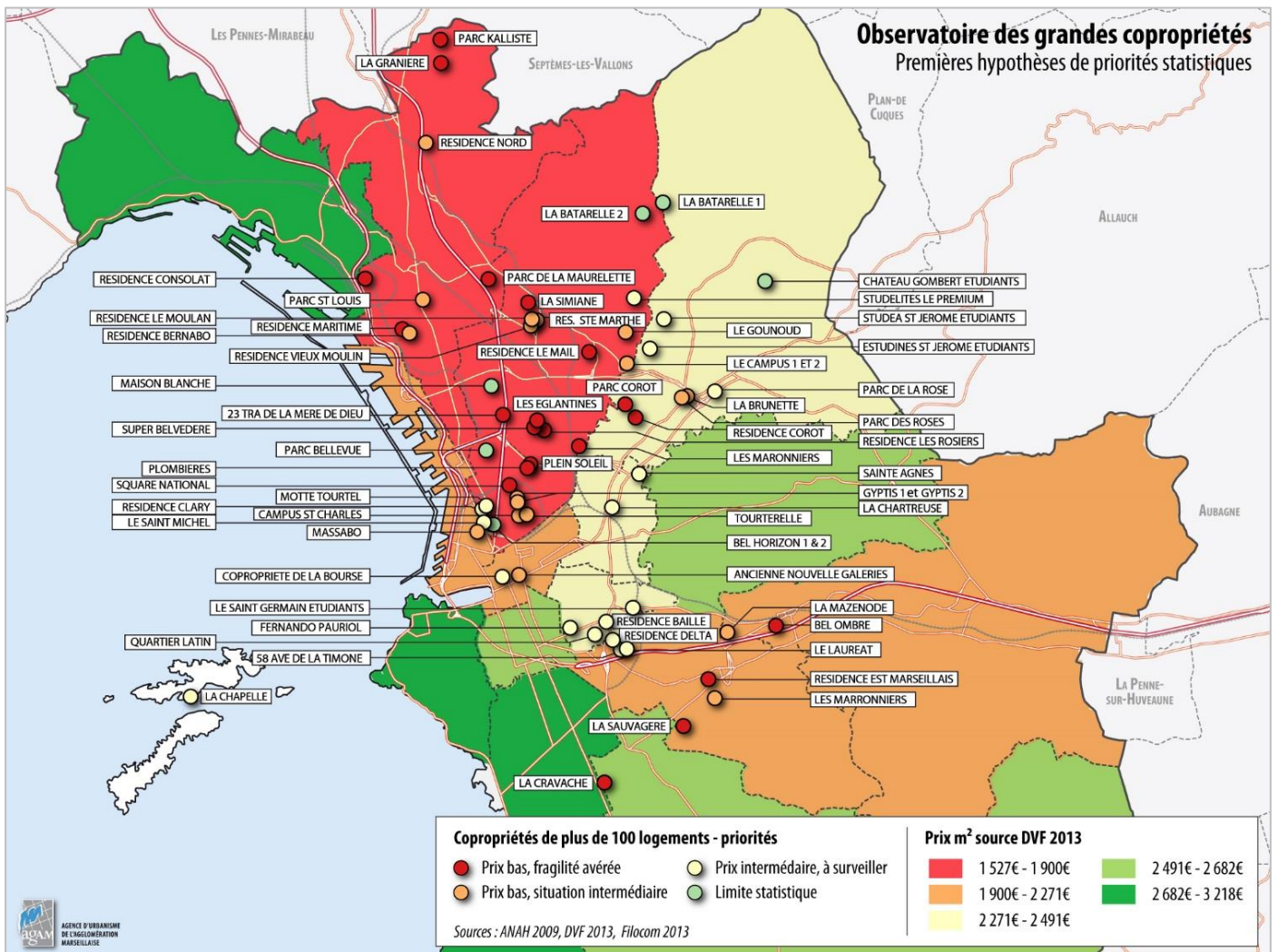
PÉRIMÈTRES ÉLIGIBLES À LA TVA RÉDUITE DE MARSEILLE PROVENCE ET PC AUTORISÉS EN 2015 Sources : CGET / AGAM 2015

UNE SUREPRESENTATION DE L'HABITAT PRIVE DEGRADE ET DE GRANDES COPROPRIETES EN DIFFICULTE

Intervenir sur les grandes copropriétés en difficulté

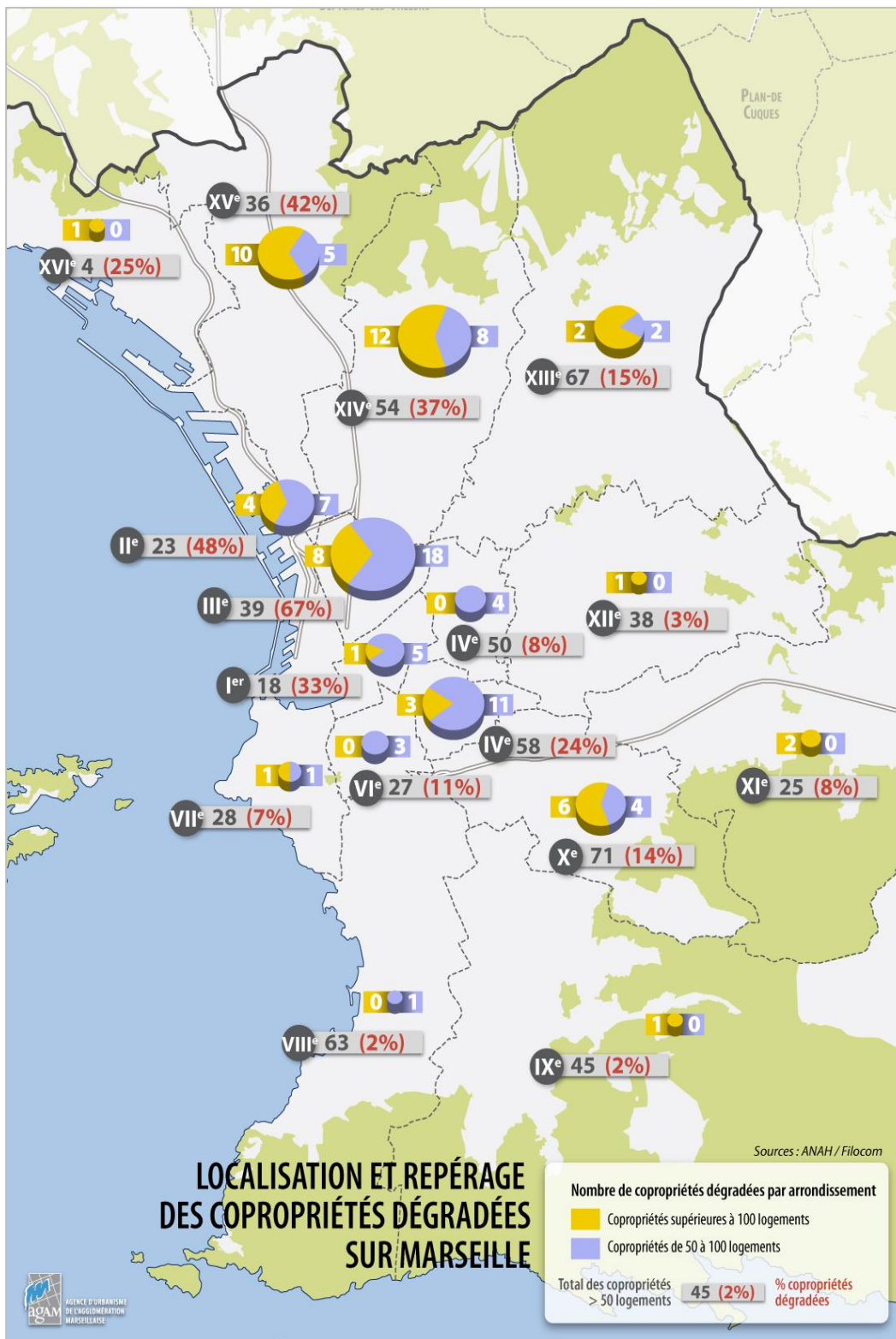
Un objectif majeur du contrat de ville réside en la structuration d'un dispositif partenarial d'action pré-opérationnelle permettant de réaliser le diagnostic (social, technique, juridique) approfondi de 20 copropriétés (10 « redressables » et 10 notoirement dégradées) par an et à partir de 2016. Il s'agit là d'un travail en phase de préfiguration visant des interventions d'ici 24 à 36 mois. En l'état, les quartiers prioritaires du territoire de Marseille

Provence sont particulièrement concernés par cette problématique de l'habitat privé dégradé, que ce soit dans les quartiers anciens ou dans les grandes copropriétés. Ces grandes copropriétés en difficultés sont en quasi-totalité situées dans un quartier prioritaire comme le démontre le rapport Nicol mais aussi l'observatoire des copropriétés dégradées que l'AGAM mène depuis plusieurs années.



ARR	NOMCOPRO	LOGTS	ADRESSE	ANAH FAMILLE	AHAF EVOLUTION	SYNTHESE FILOCOM 2011	PRIX m ² 2013 COPRO	SYNTHESE PRIX 2013	Prioritaire Rapport Nicol	NIVEAU PRIORITE
1 EME	ANCIENNE NOUVELLE GALERIES	170	75 LA CANEBIERE	D	Stabilité	x	1 915 €	--		2
1 EME	COPROPRIETE DE LA BOURSE	292	SQUARE BIR HAKEIM	D	Stabilité		2 501 €	++		3
10 EME	58 AVE DE LA TIMONE	150	58 AVE DE LA TIMONE	C	Dégradation		2 455 €	++		3
10 EME	LA SAUVAGERE	637	253 BD ROMAIN ROLLAND	D	Stabilité	x	1 848 €	--		1
10 EME	LE LAUREAT	113	69A AV BENJAMIN DELESSERT	D	Stabilité		2 455 €	++		3
10 EME	LES MARRONNIERS	503	253 BD ROMAIN ROLLAND	D	Stabilité		2 036 €	--		2
10 EME	RESIDENCE DELTA	107	38 RUE SAINTE BAUME	D	Dégradation		2 633 €	++		3
10 EME	RESIDENCE EST MARSEILLAIS	227	86 BD DE PONT DE VIVVAUX	D	Stabilité	x	1 453 €	--		1
11 EME	BEL OMBRE	275	546 BD MIREILLE LAUZE	D	Stabilité	x	1 893 €	--		1
11 EME	LA MAZENODE	434	361 BD MIREILLE LAUZE	D	Stabilité		1 546 €	--		2
13 EME	CHATEAU GOMBERT ETUDIANTS	208	RUE ENRICO FERMI	D	Stabilité		/	nr		4
13 EME	ESTUDINES ST JEROME ETUDIANTS	105	40 AVE ESCADRILLE NORMANDIE NIEMEN	D	Dégradation		2 684 €	++		3
13 EME	LA BATARELLE 1	150	RESIDENCE LA BATARELLE	D	Dégradation		/	nr		4
13 EME	LA BRUNETTE	199	67 AVE DE LA ROSE	D	Stabilité		1 630 €	--		2
13 EME	PARC COROT	374	130 AVE DU COROT	D	Dégradation	xx	1 786 €	--	X	1
13 EME	PARC DE LA ROSE	178	IMPASSE FARANDOLE	D	Stabilité		1 966 €	++		3
13 EME	PARC DES ROSES	168	55 AVE DE LA ROSE	D	Stabilité		1 630 €	--		2
13 EME	RESIDENCE COROT	140	58 AVE COROT	D	Stabilité	xx	1 786 €	--		1
13 EME	STUDEA ST JEROME ETUDIANTS	405	8 IMP PINDAIRE	D	Stabilité		2 684 €	++		3
14 EME	23 TRA DE LA MERE DE DIEU	119	23 TRA DE LA MERE DE DIEU	D	Stabilité	x	1 224 €	--		1
14 EME	LA BATARELLE 2	438	2 RUE DU CAPELAN	C	Dégradation		/	nr		4
14 EME	LA SIMIANE	384	35 CHE ST JOSEPH A STE MARTHE	D	Stabilité	x	1 592 €	--		1
14 EME	LE CAMPUS 1 ET 2	454	5 AVE DU MERLAN	D	Stabilité	x	1 927 €	++		2
14 EME	LE GOUNOUD	103	9 CHE DU BASSIN	D	Stabilité	x	1 927 €	++		2
14 EME	LES EGLANTINES	170	90 BD CHARLES MORETTI	D	Stabilité	xx	1 411 €	--		1
14 EME	LES MARONNIERS	392	56 BD LOUIS VILLECROZE	D	Stabilité	xx	1 464 €	--		1
14 EME	MAISON BLANCHE	220	221 BD DANIELLE CASANOVA	D	Stabilité	/	/	nr	X	4
14 EME	RESIDENCE LE MAIL	582	0061 BD JOURDAN	D	Stabilité	xx	1 002 €	--	X	1
14 EME	RESIDENCE LE MOULAN	100	29 BD ALPHONSE ALLAIS	D	Stabilité		1 685 €	--		2
14 EME	RESIDENCE LES ROSIERS	720	48 TRA DU COLONEL	D	Stabilité	xx	1 411 €	--	X	1
14 EME	RESIDENCE STE MARTHE	108	0437 RUE JEAN QUEILLAU	D	Stabilité		1 685 €	--		2
14 EME	RESIDENCE VIEUX MOULIN	112	0435 RUE JEAN QUEILLAU	D	Stabilité		1 685 €	--		2
14 EME	STUDELITES LE PREMIUM	178	127 AVE DU MERLAN	D	?		2 916 €	++		3
14 EME	SUPER BELVEDERE	160	57 RUE LOUIS MERLINO	D	Dégradation	xx	1 411 €	--		1
15 EME	LA GRANIERE	445	CHE DES BAUMILLONS	D	Stabilité	xx	1 002 €	--		1
15 EME	PARC DE LA MAURELETTE	750	182 RUE LE CHATELIER	D	Dégradation	x	1 413 €	++	X	1
15 EME	PARC KALLISTE	752	PARC KALLISTE	D	Stabilité	xx	1 437 €	--	X	1
15 EME	PARC ST LOUIS	307	50 AVE DE ST LOUIS	D	Stabilité		1 305 €	--		2
15 EME	RESIDENCE BERNABO	209	347 CHE MADRAGUE VILLE	D	Stabilité		1 350 €	--		2
15 EME	RESIDENCE CONSOLAT	397	CHE DU LITTORAL	D	Stabilité		1 095 €	--	X	1
15 EME	RESIDENCE MARITIME	193	377 CHE MADRAGUE VILLE	D	Stabilité	x	1 512 €	--		1
15 EME	RESIDENCE NORD	173	17 RES NORD	D	Stabilité		1 565 €	++		2
2 EME	MASSABO	177	29 RUE DE FORBIN	D	Stabilité	xx	2 013 €	--		2
3 EME	BEL HORIZON 1 & 2	133	1-3, PL DUNOYER DE SEGONZAC	D	Stabilité		1 534 €	++	X	4
3 EME	CAMPUS ST CHARLES ETUDIANTS	238	58 RUE DE CRIMEE	D	Stabilité		1 623 €	++		2
3 EME	GYPTIS 1	271	9 RUE JEAN CRISTOFOL	D	Stabilité		1 845 €	++		2
3 EME	GYPTIS 2	200	200 BD NATIONAL	D	Dégradation		1 601 €	++		2
3 EME	LE SAINT MICHEL	114	24 BD DE PARIS	C	Dégradation		1 795 €	++		3
3 EME	MOTTE TOURTEL	171	13 AVE ROGER SALENGRO	C	Dégradation		1 795 €	++		3
3 EME	PARC BELLEVUE	810	143 RUE FELIX PYAT	D	Stabilité	xx	/	nr	X	4
3 EME	PLEIN SOLEIL	116	81 BD DE PLOMBIERES	D	Stabilité	x	1 396 €	++		1
3 EME	PLOMBIERES	287	0047 RUE DU JET D EAU	D	Stabilité	x	1 396 €	++	X	1
3 EME	RESIDENCE CLARY	126	48 RUE PEYSSONNEL	C	Dégradation		1 795 €	++		3
3 EME	SQUARE NATIONAL	349	1-5 SQUARE NATIONAL	D	Stabilité	x	1 426 €	++		1
3 EME	TOURTERELLE	101	0136 BD NATIONAL	D	Stabilité		1 508 €	++		2
4 EME	LA CHARTREUSE	127	147 BD FRANCOISE DUPARC	C	Dégradation		2 215 €	++		3
4 EME	SAINTE AGNES	139	132 RUE ALBE	C	Dégradation		2 118 €	++		3
5 EME	FERNANDO PAURIOL	127	5 RUE FERNAND PAURIOL	D	Stabilité		2 450 €	++		3
5 EME	LE SAINT GERMAIN ETUDIANTS	168	323 RUE SAINT PIERRE	D	Stabilité		2 551 €	++		3
5 EME	QUARTIER LATIN	156	45 RUE DU PORTAIL	C	Dégradation		2 713 €	++		3
5 EME	RESIDENCE BAILLE	133	0270 BD BAILLE	D	?		2 306 €	++		3
7 EME	LA CHAPELLE	145	ILE RATONNEAU	D	Stabilité		4 309 €	++		3
9 EME	LA CRAVACHE	587	201 BD MICHELET	D	Stabilité	xx	1 713 €	--		1
NB LOGEMENTS:		16 976		63						

LEGENDE	
Tri prix DVF section/quartier/arrondissements	Note
prix section inférieur au quartier, quartier inférieur à l'arrondissement	--
prix section inférieur au quartier, quartier supérieur à l'arrondissement	+-
prix section supérieur au quartier, quartier inférieur à l'arrondissement	++
prix section supérieur au quartier, quartier supérieur à l'arrondissement	+++
Filocom 2011 (tx locataires, familles monoparentales, suroccupation, revenus, durée d'occupation)	Note
Les indicateurs sont majoritairement négatifs	**
Les indicateurs sont partiellement négatifs	*
Pas d'indication particulière	vide
Priorité 1 - 4	Note
Prix inférieur au quartier, prix inférieur à 1900€/m ² + autre indicateur (ZSP, fragilité Filocom)	1
Prix bas, mais peut être supérieur au quartier, pas d'autre indicateur (ZSP, fragilité Filocom)	2
Prix intermédiaire, environnement potentiellement porteur, pas de fragilité	3
Les résultats statistiques ne sont pas probants, même si une copropriété est connue	4



De manière générale, les quartiers prioritaires accueillent une part importante des grandes copropriétés (de plus de 100 logements) construites avant 1975 des 4 communes avec un

taux de 33% atteignant presque 50% pour Marignane, principalement causée par la présence de la copropriété Florida Parc en quartier prioritaire.

Un parc privé potentiellement indigne plus important notamment dans les centres anciens et noyaux villageois

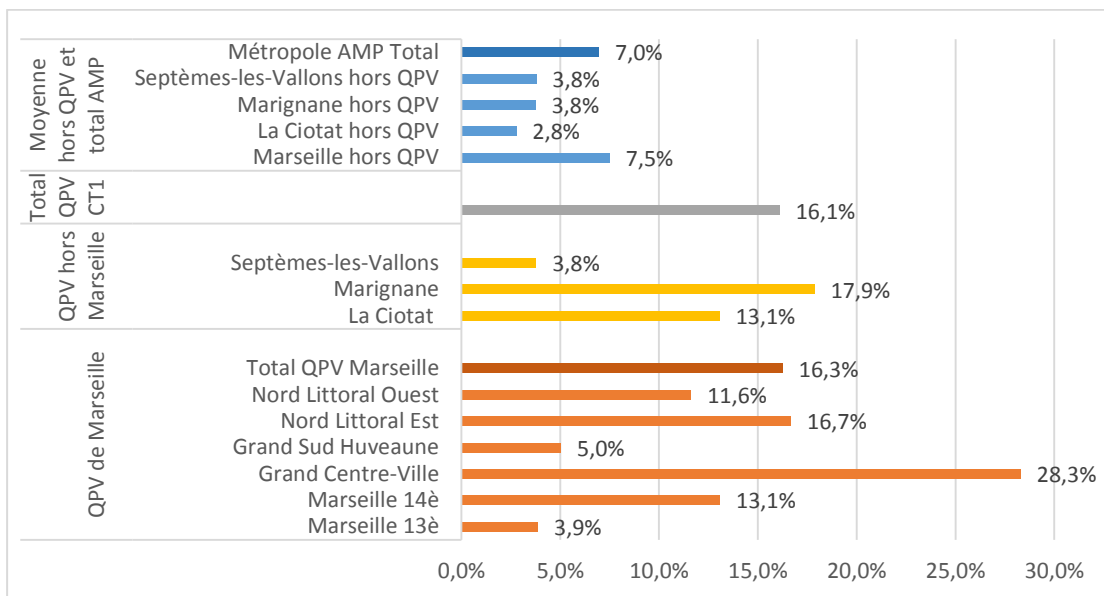
		NB DE LOGEMENTS EN COPROPRIETE	NB DE LOGEMENTS EN COPROPRIETES DE PLUS DE 100 LOGEMENTS CONSTRUITES AVANT 1975	PART DE LOGEMENTS DE MOINS DE 35 M2	PART DE LOGEMENTS DE PLUS DE 75 M2	PART DE LOGEMENTS PRIVES POTENTIELLEMENT INDIGNES	PART DE RESIDENCES PRINCIPALES EN SUR OCCUPATION LOURDE	NB DE LOGEMENTS EN COPROPRIETE FRAGILISEE	PART DE PROPRIETAIRES DE LOGEMENTS N'HABITANT PAS LA COMMUNE DU BIEN
QPV de Marseille	Marseille 13è	4 722	1 955	5,6%	32,5%	3,9%	1,9%	797	72,4%
	Marseille 14è	9 418	4 339	5,5%	26,4%	13,1%	3,1%	4 271	67,6%
	Grand Centre-Ville	38 243	2 613	23,9%	18,1%	28,3%	6,3%	3 733	66,4%
	Grand Sud Huveaune	12 854	6 343	4,7%	34,3%	5,0%	1,9%	2 160	60,8%
	Nord Littoral Est	7 109	2 160	14,3%	18,9%	16,7%	5,1%	1 285	71,9%
	Nord Littoral Ouest	4 311	1 515	5,8%	39,8%	11,6%	3,6%	1 197	69,4%
	Total QPV Marseille	76 656	18 924	13,0%	25,8%	16,3%	4,1%	13 443	67,2%
QPV hors Marseille	La Ciotat	4 162	0	13,3%	26,5%	13,1%	1,3%	/	53,3%
	Marignane	2 688	1 317	6,1%	26,4%	17,9%	1,7%	/	45,2%
	Septèmes-les-Vallons	94	0	5,7%	54,4%	3,8%	1,5%	/	65,9%
	Total QPV CT Marseille Provence	83 600	20 241	12,7%	26,0%	16,1%	3,9%	/	65,8%
Moyenne hors QPV et total CT et AMP	Marseille hors QPV	205 531	38 096	11,8%	34,0%	7,5%	1,2%	6 229	40,2%
	Marseille Total	282 187	57 020	12,1%	31,5%	10,2%	2,1%	19 672	48,6%
	La Ciotat hors QPV	9 184	858	10,8%	43,2%	2,8%	1,2%	/	31,9%
	La Ciotat Total	13 346	858	11,5%	37,9%	6,0%	1,2%	/	38,6%
	Marignane hors QPV	4 189	1 322	4,1%	54,9%	3,8%	0,5%	/	22,8%
	Marignane Total	6 877	2 639	4,7%	46,3%	8,0%	0,9%	/	29,6%
	Septèmes-les-Vallons hors QPV	1 677	774	5,7%	51,7%	3,8%	1,0%	/	18,4%
	Septèmes-les-Vallons Total	1 771	774	5,7%	52,2%	3,8%	1,1%	/	26,5%
	Conseil de territoire	321 301	61 990	11,2%	35,4%	9,3%	1,9%	/	44,6%
	Métropole AMP Total	444 630	78 540	9,7%	44,0%	7,0%	1,5%	/	38,5%
	Total France Métropolitaine	9 622 268	879 150	7,8%	55,8%	4,1%	1,0%	/	30,4%

COPROPRIÉTÉS ET PARC PRIVÉ POTENTIELLEMENT INDIGNE EN 2013 Sources : Filocom 2013 – PPPI 2013

La part des résidences principales en sur occupation lourde est elle aussi largement supérieure dans les quartiers prioritaires, atteignant 3,9% contre 1,5% à l'échelle de la Métropole, les situations les plus préoccupantes demeurant dans le centre-ville de Marseille (6,3%) mais aussi au Nord Littoral Ouest (5,1%).

Au-delà des grands quartiers d'habitat social, apparait une problématique d'habitat privé dégradé et de paupérisation des centres anciens et des noyaux villageois, principalement sur Marseille et Marignane où le taux de parc privé potentiellement indigne est jusqu'à 4 fois supérieur à la moyenne de la Métropole.

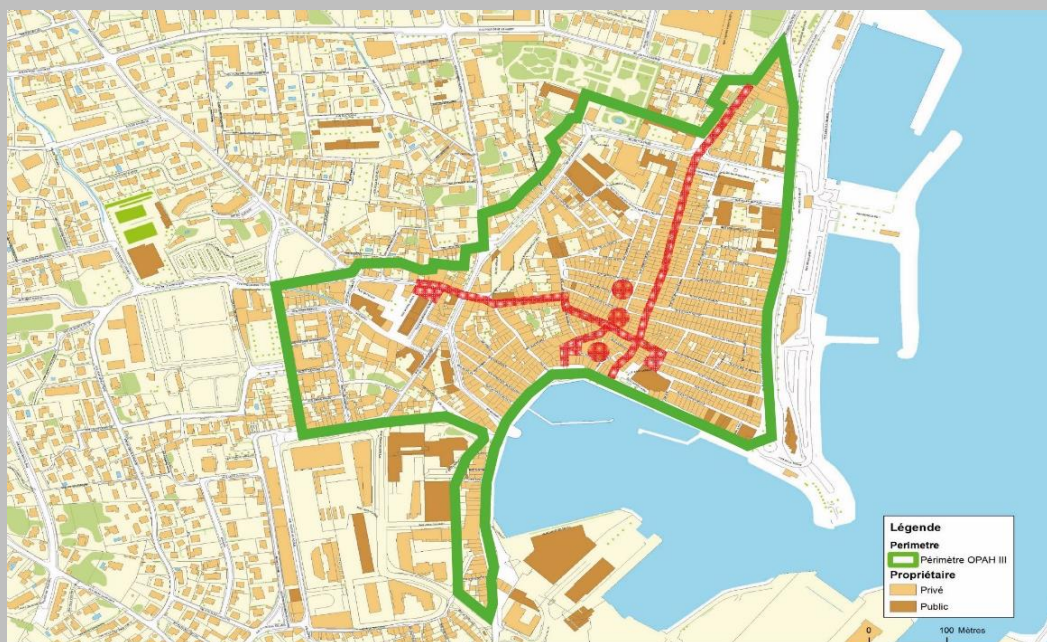
La particularité des centres anciens mais aussi des noyaux villageois marseillais (Saint-Henri, Saint-André), tient à la forte présence de logements privés et potentiellement dégradés considérés comme du logement social de fait étant donné la précarité des ménages parfois plus préoccupante que celle des ménages de grandes cités d'habitat social. Ces quartiers relèvent donc de logiques d'intervention très différentes de celles du parc social, celles-ci devant s'inscrire dans une stratégie plus globale. Notons que de manière générale ce taux de logements privés potentiellement indignes est plus élevé dans les quartiers prioritaires que sur le reste de la Métropole (16% contre 7%).



PART DE LOGEMENTS PRIVÉS POTENTIELLEMENT INDIGNES EN 2013 Sources : Filocom 2013 – PPPI 2013

FOCUS CENTRE ANCIEN DE LA CIOTAT

En 2016, les cabinets Le Creuset Méditerranée, Lieux Dits et Séba Méditerranée furent mandatées pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'un programme de rénovation urbaine ambitieux, succédant ainsi à la précédente OPAH qui se termina en 2015. L'étude pointe que seule une centaine de copropriétés sur les 800 recensées sont organisées complètement et gérées par un syndic professionnel, mais aussi que la dégradation et les contraintes du tissu ancien (parcelles exiguës contraignant fortement l'architecture du bâti et la distribution des logements) conduisent à une forte vacance des logements et à un manque d'attractivité de ce territoire. L'étude préconise un programme de Rénovation urbaine ambitieux avec des objectifs importants sur 5 ans : 60 logements à sortir de l'insalubrité / péril via des travaux lourds, des travaux de mise aux normes pour 95 logements, l'adaptation de 35 logements pour les personnes âgées ou handicapées, des travaux de lutte contre la précarité énergétique pour 105 logements soit un objectif de travaux sur 295 logements en 5 ans.



PÉRIMÈTRE PROPOSÉ POUR LA FUTURE OPA RU Sources : Etude pré-opérationnelle du futur programme de rénovation urbaine - Le Creuset Méditerranée, Lieux Dits et Séba Méditerranée - 2016



Louvre & Paix - La Canebière
CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01

☎ 04 88 91 92 90 🖨 04 88 91 92 65 ✉ agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org

Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter